

RAPPORT D'ACTIVITÉ

2022

ENTRE
BIEVRE
ET RHONE
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

► SOMMAIRE

RETOUR EN IMAGES	PAGE 3
PRÉSENTATION DE L'INTERCO	PAGE 7
RAPPORT FINANCIER	PAGE 13
SERVICES TRANSVERSAUX	PAGE 17
ÉCONOMIE	PAGE 21
TOURISME	PAGE 37
ENVIRONNEMENT	PAGE 45
LOGEMENT	PAGE 59
AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE	PAGE 63
EAU POTABLE ET ASSAINISSEMENT	PAGE 69
VOIRIE	PAGE 81
TRANSPORTS	PAGE 85
SOLIDARITÉ	PAGE 87
CULTURE	PAGE 111
ÉQUIPEMENTS SPORTIFS	PAGE 117

Rapport d'activité 2022

Communauté de communes Entre Bièvre et Rhône
9 rue du 19 mars 1962 - 38550 Saint-Maurice-l'Exil
04 74 29 31 00 - accueil@entre-bievreethone.fr

Directrice de la publication : Sylvie Dezarnaud
Rédaction : Services de la Communauté de communes
& Service communication
Mise en page : Carine Hilaire, Juliette Polidori, Coline
Mirmand, sur une création de l'agence Réciproque
Impression : Imprimerie Fauchery
Tiré à 200 exemplaires - mars 2024



1 > Janvier : L'autrice et illustratrice Clarisse Lochmann, en résidence dans le Réseau ÉCuME, a proposé des ateliers créatifs à destination du public. L'artiste a également présenté son travail lors d'expositions et séances de dédicaces.

2 > Mercredi 12 janvier : Initiés en 2019, les travaux de réhabilitation de la station d'épuration de Pisieu sont terminés. L'ouvrage a été réceptionné par les élus sur le site de la nouvelle station. Exploitée par EBER, elle fonctionne sur le principe du filtre planté de roseaux.

3 > Mardi 1^{er} février : Dans le cadre de la résidence artistique de la Compagnie Stylistik au Conservatoire 6/4, les élèves des cours de danse et de théâtre ont présenté le spectacle « #1 Nos Mouvements Incessants » à Saint-Clair-du-Rhône.

4 > Février : Création d'une piste cyclable sur 500 m, Impasse du Renivet à Salaise-sur-Sanne.

5 > Mars : Automobilistes, cyclistes et piétons peuvent désormais profiter des aménagements réalisés rue Louis Saillant à Salaise-sur-Sanne.

6 > Du mardi 1^{er} au samedi 12 mars : Les travaux d'enfants, réalisés dans le cadre de la résidence d'illustration « Couleurs, mouvements et flou », ont été présentés lors d'une exposition à la médiathèque ÉCuME.

7 > Samedi 7 et dimanche 8 mai : 6 producteurs du territoire ont ouvert leurs portes aux habitants sur les communes d'Anjou, Cheyssieu, Moissieu-sur-Dolon, Saint-Prim et Saint-Romain-de-Surieu lors de l'évènement « Prenez la clé des champs ». Visites, animations et dégustations ont rythmé ce week-end ensoleillé.

8 > Mercredi 11 mai : Concert Hendrix / Joplin présenté par les élèves du conservatoire 6/4 à la salle Aragon à Saint-Maurice-l'Exil.



RETOUR EN IMAGES



9 > Jeudi 12 mai : Les élus accompagnés de techniciens d'EBER ont réalisé un diagnostic en marchant auprès de la population des quartiers « Route de Sablons » et « Vieux Préage - Les Ayencins ». L'occasion d'échanger sur des sujets divers comme la propreté, l'aménagement des espaces publics ou encore le stationnement.

10 > Dimanche 22 mai : La fête du fruit rouge a eu lieu place du marché à Chanas, un événement organisé par l'association Commerce & Savoir-Faire. Une belle occasion de mettre en lumière le fruit rouge, l'une des richesses du territoire.

11 > Samedi 28 mai : Les coureurs cyclistes se sont élancés, cette année, de Saint-Maurice-l'Exil pour la 4^e étape de l'Alpes Isère Tour. Un parcours technique qui s'est achevé sur la commune de Beaurepaire, après pas moins de 171,4 km.

12 > Juin : L'aménagement du carrefour de la RD 134 et de la route de la Forge à Bellegarde-Poussieu est terminé.

13 > Samedi 11 juin : Le gagnant de fun en Bulles, le prix BD jeunesse du réseau ÉCuME Médiathèque est : « Le grimoire d'Elfie » de Audrey Alwett, Christophe Arleston et Mini Ludvin. 347 jeunes ont participé et voté pour leur BD préférée lors du grand final organisé à Sonnay !

14 > Jeudi 16 juin : Signature des partenariats économiques avec la Chambre d'Agriculture de l'Isère, la CCI Nord Isère et la Chambre de Métiers et de l'Artisanat Auvergne-Rhône-Alpes. En 2022, 150 000 € seront dédiés à l'accompagnement des 6 000 entreprises d'Entre Bièvre et Rhône grâce aux actions menées en lien avec les 3 chambres consulaires.

15 > Jeudi 16 juin : La rencontre du réseau des entreprises Entre Bièvre et Rhône a eu lieu au Prieuré de Salaise-sur-Sanne. Une quarantaine d'entrepreneurs du territoire a pu échanger et se questionner sur les enjeux de demain.



RETOUR EN IMAGES



16 > Mardi 28 juin : Inauguration du poste de refoulement de Saint-Maurice-l'Exil, visant à raccorder les eaux usées de l'ancien ouvrage d'épuration vers la station des Blâches au Péage-de-Roussillon.

17 > Été 2022 : La saison touristique 2022 a été riche d'expériences à vivre : Escapades Entre Terre et Ô, balades en vélo à assistance électrique, sorties découvertes des patrimoines...

18 > Octobre : Depuis le 1^{er} octobre 2022, les consignes de tri évoluent et les habitants du territoire EBER peuvent trier tous leurs emballages et les papiers.

19 > Du 9 au 16 octobre : Retour en images sur la 34^e édition des Rencontres du Cinéma de Beaurepaire.

20 > Mercredi 26 octobre : Visite officielle de la nouvelle légumerie de l'EARL Les jardins de Cornezyin à Saint-Prim. Cet outil de transformation (légumes sous-vide) s'inscrit dans le Projet Alimentaire Territorial (PAT) de la Communauté de communes.

21 > Vendredi 4 novembre : La CC EBER poursuit son engagement dans la voie de la sobriété énergétique. Elle met en place une campagne de sensibilisation envers les usagers de ses équipements sportifs, dans le but de faire évoluer les comportements et de réduire les besoins en énergie.

22 > Du 23 au 29 novembre : Semaine de sensibilisation aux violences intrafamiliales (VIF). La CC EBER et le réseau de partenaires du territoire ont organisé des temps de rencontres avec les habitants. Une conférence a eu lieu ainsi que des actions de sensibilisation dans les structures accueillant du public (centres sociaux et services enfance-jeunesse).

RETOUR EN IMAGES



23 > Mardi 15 novembre : Le Conseil Local de Développement (CLD) du territoire Entre Bièvre et Rhône est une instance de démocratie participative qui a pour objectif d'apporter le regard des habitants sur les dispositifs et projets portés par l'intercommunalité. Lors de la plénière de lancement, M. Pierre Savignat, habitant de Jarcieu et membre du collège citoyen, a été élu président du CLD.

24 > Mercredi 23 et samedi 26 novembre : 2^e édition de la résidence de journalisme, « Le Monde commence à ma porte » dans le réseau ÉCuME Médiathèques ! En parallèle de l'exposition des clichés de Laurence Geai, photojournaliste, le réseau ÉCuME a organisé des ateliers de réalisation de reportages photos.

25 > Vendredi 2 décembre : Le Contrat de Plan État Région a été signé par Laurent Wauquiez, Président de la Région Auvergne-Rhône-Alpes, Jean-Pierre Barbier, Président du Département de l'Isère et Laurent Prévost, Préfet de l'Isère. 395 millions d'euros seront investis en Isère dans le cadre de ce plan. Ils serviront à la mise en œuvre de projets structurants pour les territoires.

26 > Jeudi 8 décembre : Une opération de collecte des pneus agricoles usagés a été réalisée sur la Communauté de communes Entre Bièvre et Rhône par la Chambre d'Agriculture de l'Isère. Elle a été menée en lien avec le dispositif Ensivalor, dédié au recyclage des pneus d'ensilage, revalorisés en combustible alternatif. 22 agriculteurs ont participé et 100 tonnes de pneus ont ainsi été collectées sur le site partenaire de l'opération, Arc-en-Ciel Recyclage à Beaurepaire. Une rencontre entre les différents partenaires a été organisée à l'occasion de cette collecte.

27 > Samedi 10 décembre et mercredi 14 décembre : Les traditionnels concerts de Noël du Conservatoire 6/4 ont eu lieu successivement à Beaurepaire (notre photo) et à Saint-Maurice-l'Exil. Des beaux moments d'échanges musicaux.

28 > Jeudi 15 décembre et samedi 21 janvier : Les deux représentations du spectacle REVERSE | SE RÉVER sont le fruit d'une belle expérience humaine, artistique et collective, réunissant sur scène amateurs et professionnels. Ces spectacles font partie du projet YAAKAAR, développé par la Cie Stylistik Abdou N'gom dans le cadre de sa résidence au Conservatoire 6/4.



PRÉSENTATION DE L'INTERCO'

Créée le 1^{er} janvier 2019, Entre Bièvre et Rhône Communauté de Communes est née du regroupement des Communautés de Communes du Pays Roussillonnais et du Territoire de Beaurepaire.

37

communes

68 000

habitants

66

élus communautaires

+ DE 300

délibérations

PRÉSENTATION DE L'INTERCO



LES COMPÉTENCES

La Communauté de communes exerce des missions spécifiques :

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

- Proposer aux entreprises, aux commerçants, aux agriculteurs des conditions favorables à l'exercice de leurs activités,
- Soutenir la création d'emplois.

GESTION DES DÉCHETS

- Collecter les déchets des particuliers et des entreprises,
- Sensibiliser à la pratique du tri et du compostage.

VOIRIE

Aménager, entretenir et sécuriser les voies communautaires.

L'EAU

- Distribuer l'eau potable,
- Collecter et traiter les eaux usées et pluviales,
- Préserver les milieux aquatiques,
- Prévenir les risques d'inondations,
- Entretien et aménagement des cours d'eau.

ENVIRONNEMENT

- Développer les énergies renouvelables,
- Protéger les espaces naturels remarquables,
- Agir pour la qualité de l'air,
- Lutter contre l'ambrosie.

TRANSPORTS

Développer une offre de transports collectifs et à la demande plus opérationnelle.

TOURISME

Valoriser et animer l'offre touristique du territoire.

CULTURE

Créer et gérer les équipements culturels : conservatoire, médiathèque, cinéma l'Oron, salles de spectacles...

URBANISME ET AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

Définir l'organisation du territoire et instruire les permis de construire.

LOGEMENT

Organiser le développement d'une offre de logements accessibles à tous.

ACTION SOCIALE

Accompagner les habitants dans leurs projets.

SPORT

Créer et gérer les équipements sportifs : centre aquatique Aqualône, piscines Charly-Kirakossian et intercommunale à Beaurepaire, gymnase intercommunal à Beaurepaire, complexes sportifs Pierre Quinon et Frédéric Mistral...

NOUVELLES TECHNOLOGIES

Développer l'usage des nouvelles technologies.

ENFANCE

Proposer une offre d'accueil et des animations dédiées aux enfants et aux adolescents : relais d'assistants maternels, crèches, accueils de loisirs...



PRÉSENTATION DE L'INTERCO

Crédit photo ©Renaud Vezin, sauf mention contraire.

LES INSTANCES COMMUNAUTAIRES

» LE BUREAU :
LA PRÉSIDENTE,
LES VICE-PRÉSIDENTES,
LES VICE-PRÉSIDENTS,
LES CONSEILLERS DÉLÉGUÉS.



SYLVIE DEZARNAUD

Présidente
Conseillère
municipale à
Revel-Tourdan



ROBERT DURANTON

1^{er} vice-président
aux finances et à
l'agriculture
Maire de Roussillon



GILLES VIAL

2^e vice-président à
l'économie et aux
entreprises
Maire de
Salaise-sur-Sanne



PHILIPPE GENTY

3^e vice-président
à l'aménagement
du territoire et à
l'urbanisme
Maire de Saint-
Maurice-l'Exil



RÉGIS VIALATTE

4^e vice-président au
tourisme, au commerce
de proximité et à
l'artisanat
Maire de Clonas-
sur-Varèze



JEAN-CHARLES MALATRAIT

5^e vice-président au
cycle de l'eau (eaux,
assainissement)
Maire de Chanas



ISABELLE DUGUA

6^e vice-présidente
à la culture, au
patrimoine et au
port de plaisance des
Roches-de-Condrieu
Maire des Roches-de-
Condrieu



ANDRÉ MONDANGE

7^e vice-président à la
politique de la ville,
au CISPD*, à la santé
et aux affaires sociales
Maire du Péage-de-
Roussillon



BÉATRICE MOULIN-MARTIN

8^e vice-présidente
à l'emploi et à
l'insertion
Adjointe au Maire de
Beaurepaire



AXEL MONTEYREMAR

9^e vice-président à
l'environnement et
au développement
durable
Maire de Saint-Julien-
de-L'Hermis



SERGE MERCIER

10^e vice-président
à la mobilité et aux
transports
Maire de Primarette



JEAN-MICHEL SEGUI

11^e vice-président à
la petite enfance
Maire d'Assieu



CHRISTELLE GRANGEOT

12^e vice-présidente
au logement et aux
gens du voyage
Maire de Bellegarde-
Poussieu



GILLES BONNETON

13^e vice-président
au sport
Maire de Cheyssieu



ELISABETH TYRODE

14^e vice-présidente
au numérique
Maire de Chalon



CLAUDE LHERMET

15^e vice-président à
la communication et
aux mutualisations
Maire de Sonnay



GÉRARD BECT

Conseiller délégué
aux équipements
communautaires
Maire de Saint-
Barthélemy



JACQUES GARNIER

Conseiller délégué
à la gestion des
déchets
Maire de Cour-et-Buis



SANDRINE LECOUTRE

Conseillère déléguée
à l'enfance et à la
jeunesse
Maire** de
Saint-Clair-du-Rhône



CHRISTIAN MONTEYREMAR

Conseiller délégué à
la voirie
Maire d'Agnin



LAURENT TEIL

Conseiller délégué
à la Gestion des
Milieux Aquatiques
et à la Prévention des
Inondations (GEMAPI)
Maire de Sablons

* Conseil Intercommunal de Sécurité et de
Prévention de la Délinquance

** à compter de décembre 2022, ancien maire :
Olivier Merlin

» LES CONSEILLERS COMMUNAUTAIRES



DELPHINE ALBUS

Adjointe au Maire du
Péage-de-Roussillon



**SÉBASTIEN
ANDRÉ**

Maire de Bougé-
Chambalud



**XAVIER
AZZOPARDI**

Adjoint au Maire de
Salaise-sur-Sanne



ZERRIN BATARAY

Conseillère
municipale à
Roussillon



YANN BERHAULT

Maire de Jarcieu



**JOSETTE
BONNET**

Adjointe au Maire de
Roussillon



**GÉRARD
BOUSSARD**

Conseiller municipal à
Roussillon



**FRANÇOISE
BUNIAZET**

Adjointe au Maire de
Salaise-sur-Sanne



DENIS CHAMBON

Maire de Saint-Alban-
du-Rhône



**AÏDA
CHOUCHANE**

Adjointe au Maire de
Saint-Maurice-l'Exil



NELLY CLARET

Maire
d'Auberives-sur-
Varèze*



**LOUIS
CORRADINI**

Adjoint au Maire de
Saint-Maurice-l'Exil



**RAYMONDE
COULAUD**

Adjointe au Maire de
Chanas



**SÉBASTIEN
COURION**

Conseiller municipal
au Péage-de-
Roussillon



MICHEL CROS

Maire de Saint-Prim



**THIERRY
DARBON**

Adjoint au Maire du
Péage-de-Roussillon



**FRÉDÉRIC
DESSEIGNET**

Conseiller municipal à
Saint-Clair-du-Rhône



**JEAN-MICHEL
DOLPHIN**

Maire d'Anjou



**JEAN-LUC
DURIEUX**

Maire de Pisieu



YANN FLAMANT

Adjoint au Maire de
Beaurepaire



GABRIEL GIRARD

Maire de La Chapelle-
de-Surieu



**DOMINIQUE
GIRAUD**

Adjointe au Maire de
Salaise-sur-Sanne



**MARIE-CHRISTINE
HINAUD**

Adjointe au Maire de
Roussillon



LAURENT ILTIS

Maire de Pact



**JEAN-PAUL
IMBLOT**

Conseiller municipal
au Péage-de-
Roussillon



**MARIE-FRANCE
LIBERO**

Adjointe au Maire de
Saint-Maurice-l'Exil



**NATHALIE
LINOISSIER**

Conseillère
municipale à
Roussillon



GILBERT MANIN

Maire de
Moissieu-sur-Dolon



DENIS MERLIN

Maire de
Monteroux-Milieu



OLIVIER MERLIN

Conseiller municipal à
Saint-Clair-du-Rhône



ANNIE MONNERY

Adjointe au Maire de
Beaurepaire

» PRÉSENTATION DE L'INTERCO

* à compter de septembre 2022, ancienne maire : Dorothée Chelle

PRÉSENTATION DE L'INTERCO

LES CONSEILLERS COMMUNAUTAIRES



NATHALIE MOREL

Conseillère municipale à Sablons



ROBERT MOUCHIROUD

Maire de Saint-Romain-de-Surieu



KARELLE OGIER

Maire de Montseveroux



MICHEL PASCAL

Maire de Pommier-de-Beurepaire



YANNICK PAQUE

Maire de Beurepaire



JEAN-FRANÇOIS PAVONI

Adjoint au Maire des Roches-de-Condrieu



RENÉ PEY

Adjoint au Maire de Roussillon



CHRISTINE RABIER

Adjointe au Maire de Saint-Maurice-l'Exil



JEAN-MARC REY

Maire de Vernioz



VÉRONIQUE ROBERJOT

Adjointe au Maire du Péage-de-Roussillon



MARC ROUSVOAL

Adjoint au Maire de Roussillon



CLAUDE RULLIERE

Adjoint au Maire de Saint-Maurice-l'Exil



LUC SATRE

Maire de Ville-sous-Anjou



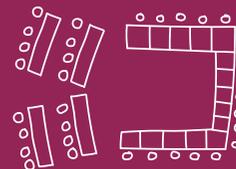
KÉNAN SOLMAZ

Conseiller municipal à Beurepaire

Les communes ne disposant que d'un seul conseiller communautaire titulaire ont un suppléant.

La liste complète des élus communautaires est disponible sur www.entre-bievretrhone.fr

FONCTIONNEMENT DES INSTANCES COMMUNAUTAIRES

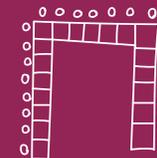


Le conseil communautaire

66 élus votent la mise en œuvre des projets

Le bureau

Composé de la présidente et des vice-présidents, il examine les projets et prépare les propositions qui seront soumises au vote du conseil communautaire



Les commissions thématiques

Présidées par les vice-présidents et ouvertes aux conseillers municipaux, elles développent des projets qui relèvent de leur domaine :

- Finances
- Agriculture
- Économie / Entreprises
- Aménagement du territoire / Urbanisme
- Tourisme / Commerce de proximité / Artisanat
- Grand cycle de l'eau
- Culture / Patrimoine
- Politique de la ville / CISPD / Santé / Affaires sociales
- Emploi / Insertion
- Environnement / Développement durable
- Mobilités / transports
- Voirie
- Petite Enfance / Enfance / Jeunesse
- Logement / Gens du voyage
- Sport
- Numérique
- Communication
- Équipements communautaires

2022



RAPPORT FINANCIER

Les budgets d'Entre Bièvre et Rhône Communauté de communes s'organisent de la façon suivante :

- 1 budget général EBER
- 10 budgets annexes EBER : Zone d'Activités Salaise-sur-Sanne, Zone d'Activités Rhône-Varèze, Zone d'Activités Plein-Sud, Zone d'Activités RN7 Louze/Clos Ducurtil/Les Bruyères, Assainissement, Eau, Transports, Tourisme, Port de Plaisance des Roches-de-Condrieu et Redevance Incitative
- 1 budget SEMIG

FONCTIONNEMENT

95 314 435 €

de recettes

83 152 307 €

de dépenses

INVESTISSEMENT

30 262 489 €

de recettes

22 646 021 €

de dépenses

▶ I RAPPORT FINANCIER

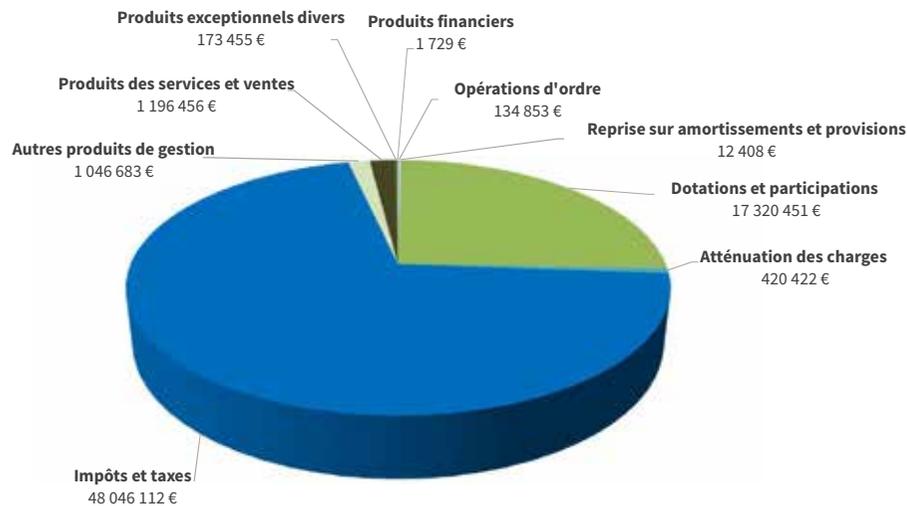
LES COMPTES ADMINISTRATIFS 2022

Budgets	Fonctionnement			Investissement			Résultat Global
	Recettes	Dépenses	Résultats	Recettes	Dépenses	Résultats	
Budget général	68 540 983,88 €	62 295 901,69 €	6 245 082,19 €	11 362 169,40 €	9 292 018,23 €	2 070 151,17 €	8 315 233.36 €
BA ZIP Salaise / Sablons	3 939 310,82 €	2 491 493,97 €	1 447 816,85 €	2 491 493,97 €	3 928 303,70 €	-1 436 809,73 €	11 007,12 €
BA Plein Sud	100 916,83 €	94 226,00 €	6 690,83 €	538 528,97 €	24 223,09 €	514 305,88 €	520 996.71 €
BA Rhône Varèze	1 018 265,58 €	1 076 427,60 €	-58 162,02 €	3 383 735,93 €	989 159,08 €	2 394 576,85 €	2 336 414.83 €
BA autres zones économiques*	1 433 985,66 €	1 274 541,62 €	159 444,04 €	144 890,68 €	18 125,76 €	126 764,92 €	286 208.96 €
BA Transport	603 277,42 €	485 695,48 €	117 581,94 €	136 113,00 €	76 146,19 €	59 966,81 €	177 548.75 €
BA Tourisme	7 630 490,52 €	5 658 964,01 €	1 971 526,51 €	4 912 225,20 €	4 030 109,48 €	882 115,72 €	2 853 642.23 €
BA Assainissement	9 059 982,85 €	7 925 845,57 €	1 134 137,28 €	6 779 550,08 €	4 015 259,31 €	2 764 290,77 €	3 898 428.05 €
BA Eau	920 985,82 €	474 322,44 €	446 663,8 €	148 626,10 €	188 909,93 €	-40 283,83 €	406 379.97 €
BA Port de plaisance	2 066 236,18 €	1 374 889,09 €	691 347,09 €	365 156,16 €	83 766,50 €	281 389,66 €	972 736.75 €
BA redevance incitative	1 784 426,52 €	1 706 233,20 €	78 193,32 €	273 421,43 €	47 167,48 €	226 253,95 €	304 447,27 €
Totaux	95 314 435,56 €	83 152 307,47 €	12 162 128,09 €	30 262 489,49 €	22 646 021,27 €	7 616 468,22 €	19 778 596,31 €
Résultat global	+ 19 778 596,31 €						

LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (BUDGET GÉNÉRAL)

La section de fonctionnement 2022 s'établit à 68 540 983 € de recettes pour 62 295 901 € de dépenses soit un excédent de fonctionnement de 6 245 082 €.

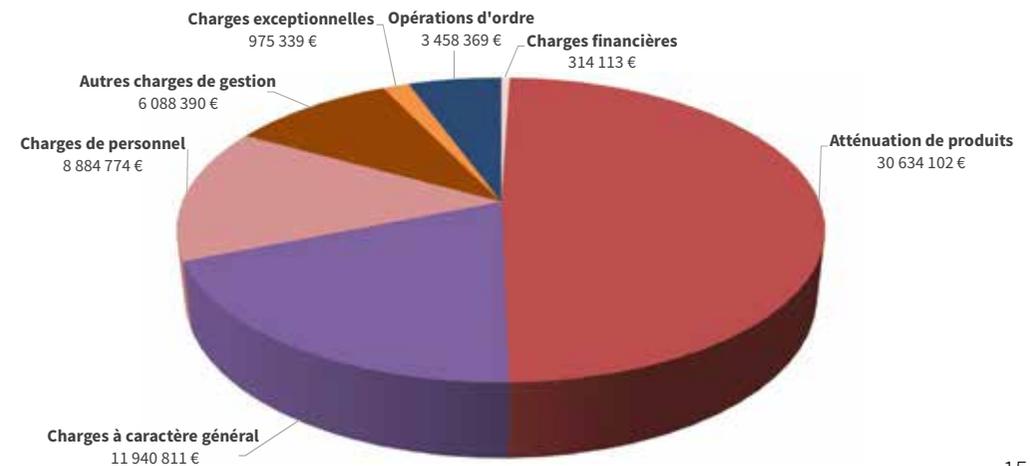
RECETTES DE FONCTIONNEMENT



Pour 2022, les taux d'imposition sont les suivants :

- Cotisation foncière des entreprises (CFE) : 23,93 %
- Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties (TFPB) : 1,20 %
- Taxe Foncière sur les Propriétés Non Bâties (TFPNB) : 2,58 %
- Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) : 10 %

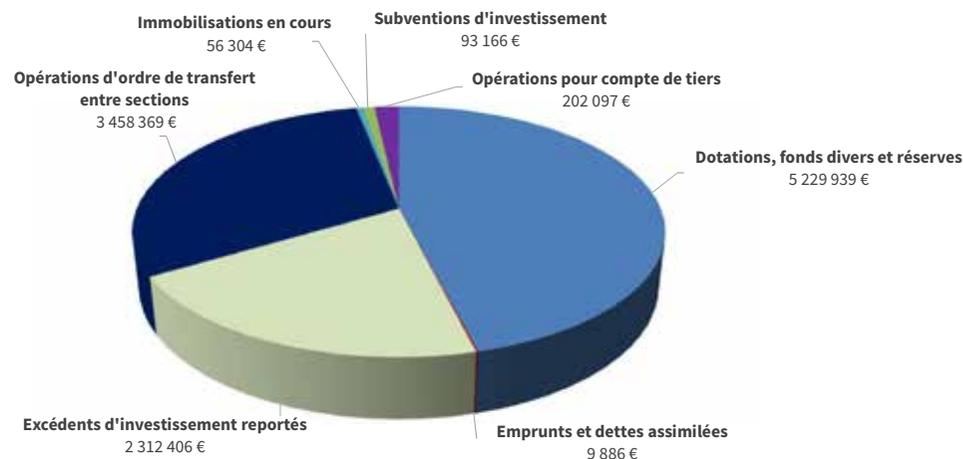
DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT



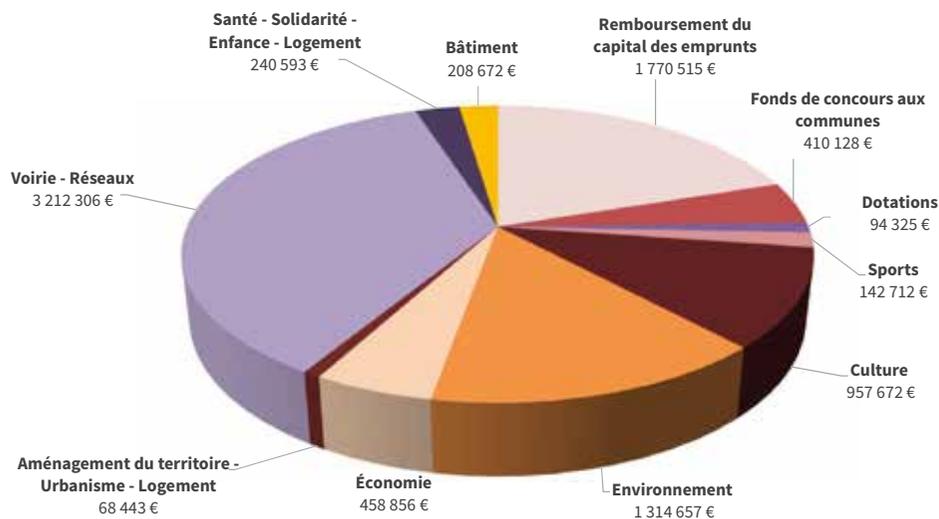
LA SECTION D'INVESTISSEMENT (BUDGET GÉNÉRAL)

La section d'investissement 2022 s'établit à 11 362 169 € de recettes pour 9 292 018 € de dépenses, soit un excédent d'investissement reporté sur 2022 de 2 070 151 €.

RECETTES D'INVESTISSEMENT



DÉPENSES D'INVESTISSEMENT



Les principaux projets spécifiques engagés en 2022 :

- Travaux de voirie : 3 212 306 €
- GEMAPI et eaux pluviales : 1 056 564 €
- Cinéma Le Grand Rex : 600 000 €

ZOOM SUR SUR LES DÉPENSES D'ÉQUIPEMENTS

- Budget Annexe Eaux : 2 649 229 €
- Budget Annexe Assainissement : 1 907 166 €



A top-down view of several hands assembling colorful puzzle pieces on a wooden table. The pieces feature various icons: a circular arrow, gears, a globe, a lightbulb, a location pin, and a bar chart. The hands are positioned around the pieces, suggesting a collaborative effort.

SERVICES TRANSVERSAUX

Les services transversaux viennent en appui des services opérationnels pour les aider à mener à bien leurs missions.

255

agents au 31 décembre 2022

RESSOURCES HUMAINES

Entre Bièvre et Rhône compte 255 agents au 31 décembre 2022 (soit 222,15 agents en équivalent temps plein rémunérés sur l'année), dont : 196 fonctionnaires, 44 contractuels permanents et 15 contractuels non permanents. 51% des agents sont des femmes et 49% sont des hommes.

La répartition des agents permanents est la suivante : 15% catégorie A, 36% catégorie B, 49% catégorie C. En moyenne, les agents de la collectivité sont âgés de 47 ans.

Les mouvements en 2022 : EBER a enregistré 52 arrivées

d'agents permanents (contractuels 63%, mutations 10%, remplacements 6% et autres cas 14%) et 17 départs (mutation 47%, démission 12%, départ en retraite 12% et autres cas 24%).

Les charges de personnel représentent 16,24% des dépenses de fonctionnement de la collectivité.

La part du régime indemnitaire sur les rémunérations annuelles brutes pour les agents permanents est de 38,92%.

La formation : En 2022, 36,3% des agents permanents ont suivi une formation d'au moins 1 jour. 279 jours de formation ont été suivis par les agents permanents (23% en catégorie A, 19% en catégorie B et 58% en catégorie C).

SERVICE JURIDIQUE

Le service juridique conseille, informe les services et apporte **une expertise dans les domaines variés du droit**. Il effectue une veille juridique, rédige des actes et contrats, anticipe le risque juridique et gère les contentieux en liaison avec les services concernés et conseils externes. En sa qualité de gestionnaire des sinistres, il gère le portefeuille d'assurances de la collectivité et les divers contentieux.

En 2022, le service juridique a **assuré la gestion de 34 sinistres** en lien avec les assurances de la collectivité.

HYGIÈNE, SANTÉ ET SÉCURITÉ AU TRAVAIL

En 2022, le service a accompli les missions suivantes :

- Mise en place de la formation Équipier de première intervention
- Renfort au vaccinodrome de la clinique des Côtes du Rhône pour le COVID
- Harmonisation des produits d'entretien sur l'ensemble des bâtiments de la collectivité et mise en place d'une fiche type pour les commandes
- Mise en place des exercices incendie / Bâtiments EBER
- Mise en place des capteurs de CO₂ dans les différentes pièces partagées (salles de réunion, conservatoire)
- Harmonisation des vêtements de protection pour les services techniques

Sessions de formations effectuées en 2022	Agents EBER	Autres communes	Prix par agent
Sauveteur secouriste au travail initial	2	28	204 €
Mac Sauveteur secouriste au travail	15	149	128 €
Équipier de première intervention	18	229	120 €
Prévention des risques liés à l'activité physique	2	37	564 €
Mac Prévention des risques liés à l'activité physique	0	6	130 €
Sous-total	37	449	1 146 €

Total	79 528 €
-------	----------

COMMUNICATION

Le développement des sites Internet de la galaxie EBER en ligne

Après le déploiement du site amiral de la Communauté de communes en 2021, **4 autres sites ont été mis en ligne** : celui de l'Office de Tourisme, du Conservatoire 6/4, du Port de plaisance des Roches-de-Condrieu et du réseau ÉCuME.

Zoom sur : de nouvelles consignes de tri pour 22 communes

Désormais, tous les emballages se trient ! **Une campagne de communication d'ampleur** a été lancée afin d'en informer les habitants des 22 communes de l'ouest du territoire en plus des outils traditionnels de la Communauté de communes (affiches, magazine, site Internet...) : un courrier et un mémo-tri distribués dans les boîtes aux lettres, un autocollant apposé sur les bacs de collecte, des spots à la radio, une vidéo réalisée avec l'association Naturama. Un kit de communication a aussi été diffusé aux mairies et aux bailleurs en leur qualité de relais aux habitants.

Communication des services : une continuité et des nouveautés

Le service communication accompagne **les services sur des projets récurrents** : Rencontres du Cinéma de Beaurepaire, Portes-ouvertes et inscriptions pour la rentrée du conservatoire, Magazine des découvertes et communications autour des animations de la saison de l'Office de Tourisme, Guide des producteurs, organisation de sessions du BAFA...



Mais aussi sur de nouvelles actions : l'organisation de la 1^{re} semaine de sensibilisation aux violences conjugales et intrafamiliales, la création du Conseil Local de Développement, une campagne de sensibilisation aux éco-gestes dans les équipements sportifs... Cette dernière a été réalisée entièrement en interne.

🔑 CHIFFRES CLÉS

4 numéros du Terre d'énergies Mag'

12 numéros de la lettre interne

« Entre EBER et Nous »

4 208 « suiveurs » Facebook

(+ 476 en 1 an)

110 abonnés Youtube (+ 56 en 1 an)

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

En 2022, le **Conseil communautaire a pris plus de 300 délibérations**. Conformément à l'ordonnance n° 2021-1310 du 7 octobre 2021 ainsi que le décret n° 2021-1311, celles prises depuis le 1^{er} juillet 2022 sont disponibles sur le site Internet de la Communauté de communes.

DÉLÉGUÉ À LA PROTECTION DES DONNÉES (DPD)

Le DPD veille au respect du cadre légal concernant la protection des données au sein d'EBER. En 2022, le DPD est intervenu dans plusieurs numéros de la lettre interne pour faire de la sensibilisation auprès des agents.

▶ SERVICES TRANSVERSAUX

ARCHIVES

L'année 2022 a été marquée par la **création du service**. Il s'est consacré aux missions suivantes :

- Gestion logistique du local / récolement : **adressage des rayonnages** du local archives situé au rez-de-jardin du siège d'EBER, métrage des archives, repérage rapide des contenus.
- **Création de formulaires / modèles de documents** (bordereaux de versement, d'élimination, de transfert...).
- Présentation du rôle et des missions de l'archiviste auprès des élus et des agents.

CHIFFRES CLÉS

- + **DE 6** teraoctets d'archives numériques
- + **DE 1 000** mètres linéaires d'archives papier
- 178** boîtes d'archives éliminées



- Déclaration du poste aux Archives départementales et adhésion à l'association des archivistes français (formations, centre de documentation, forum d'entraide).

SYSTÈMES D'INFORMATION GÉOGRAPHIQUE

- Conception d'une **cartographie unique** pour un lancement en 2023.
- Refonte du **SIG du service des Eaux**.
- Déploiement des **tablettes à destination des agents du service des Eaux d'EBER** (Géo Mobilité) pour faciliter la saisie d'informations sur le terrain.

INFORMATIQUE

- Mise à jour du **plan de coupure et de reprise** du système d'information d'EBER.
- Implémentation de la **fonctionnalité sharepoint dans Owncloud** (logiciel de collaboration, outil interne).
- Intégration à la **solution voix sur IP** (Système de télécommunications qui fonctionne via Internet) du site qui accueille une partie des agents du service des Eaux (rue des Vêpres au Péage-de-Roussillon).
- Poursuite du déploiement du **contrôle d'accès** sur de nombreux sites parmi lesquels la Médiathèque Tête de Réseau à Saint-Maurice-l'Exil, le Centre de Santé Sexuelle à Roussillon, le Service d'Accompagnement Vers l'Emploi au Péage-de-Roussillon, du site qui accueille une partie des agents du service des Eaux à Moissieu-sur-Dolon.
- **Passage à la fibre** du site de Moissieu-sur-Dolon.
- **Raccordement de la station d'épuration des Blâches** à Péage-de-Roussillon sur la fibre du site rue des Vêpres via une liaison wifi.

FINANCES & MARCHÉS PUBLICS

- Changement de **logiciel de comptabilité**
- Mise en place d'**une gestion pluriannuelle des crédits** (AP/CP, qui signifie Autorisation de programme / Crédits de paiement)
- Préparation du service au **passage à la nouvelle nomenclature comptable dite M57** à compter du 1^{er} janvier 2023
- Élaboration d'un **règlement budgétaire et financier**
- Intégration de la comptabilité du **syndicat des eaux Chonas Saint-Prim-Saint-Clair**

CHIFFRES CLÉS

- 11** budgets (10 EBER et 1 SEMIG)
- 22 838** écritures comptables
- 52** procédures de marchés : 2 appels d'offres, 30 marchés à procédure adaptée, 2 délégations de service public et 18 consultations à faible montant

ÉCONOMIE

Entre Bièvre et Rhône œuvre en faveur de l'accueil et du développement des activités économiques. Le territoire compte de nombreuses entreprises industrielles, commerciales, artisanales, de services, agricoles...

7 205

entreprises

36 255 €

de chèques cadeaux encaissés
par les commerçants du territoire

397

bénéficiaires du RSA suivis par le
Service d'Accompagnement
Vers l'Emploi

LE SCHÉMA DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

Vision et dynamiques territoriales

Entre Bièvre et Rhône est un territoire qui possède de nombreux atouts naturels (Ile de la Platière, richesse de biodiversité) et industriels (chimie, énergie). C'est un espace dynamique, avec une très grande diversité de métiers, dans un cadre de vie agréable. C'est un territoire d'équilibre entre l'industrie, l'agriculture, le commerce de proximité, l'artisanat et les espaces protégés.

Potentiels à développer

EBER est un territoire qui doit trouver son positionnement autour de ses atouts :

- le Rhône,
- le développement des différentes mobilités : le fluvial, le ferroviaire, les mobilités douces...
- ses sites patrimoniaux,
- son histoire industrielle et son tissu économique dynamique, avec des entreprises innovantes, productives et en développement,
- son savoir-faire et ses productions, notamment les fruits.

10 orientations

- 1 - Définir et déployer une gouvernance économique partenariale en mobilisant une dynamique Pacte Entreprises & Territoire.
- 2 - Accompagner la transition écologique, énergétique et la gestion des ressources des espaces et des acteurs pour consolider une destination d'un territoire décarboné.
- 3 - Élaborer une stratégie foncière pour consolider les sites d'envergure et les sites stratégiques autour de véritables plateformes intégrées et catalysatrices des dynamiques autour des domaines d'activités : agrochaines, agro-industries, éco-construction, industrie des matériaux, chimie pharmaceutique, énergie, logistique et tourisme.
- 4 - Structurer une dynamique de parcours foncier, immobilier et de services en capacité de répondre aux enjeux de résilience, de transition climatique et de sobriété foncière de qualité.
- 5 - Accompagner les parcours d'innovation en renforçant les partenariats territoriaux à l'appui d'une coopération

renforcée avec les réseaux régionaux et renforcer la résonance territoriale des démarches innovantes.

6 - Soutenir la montée en puissance de l'offre de formation en structurant une dynamique d'économie de la connaissance autour des domaines d'activités piliers.

7 - Élaborer une feuille de route Gestion Prévisionnelle des Emplois et Compétences territoriale déclinée par domaines d'activités pour anticiper les besoins et stimuler la mise en réseau des acteurs économiques.

8 - Conforter la démarche de revitalisation des centres-bourgs.

9 - Construire le récit pour consolider une trajectoire économique fixant le cap à engager pour devenir une destination économique assumée et reconnue, avec des espaces totem.

10 - Créer une destination touristique autour de l'agrofilière et du patrimoine naturel et fluvial et des savoir-faire scientifiques pour un tourisme RSE (Responsabilité Sociétale des Entreprises).

INSPIRA, ESPACE INDUSTRIEL RESPONSABLE ET MULTIMODAL

La zone industrialo-portuaire de Salaise – Sablons, dénommée INSPIRA, est un site stratégique à l'échelle de la région Auvergne-Rhône-Alpes et du bassin Méditerranée-Rhône-Saône. Elle dispose en effet d'atouts de développement importants du fait, d'une part, de l'ampleur de sa superficie (environ 340 ha) et de ses réserves foncières disponibles, d'autre part de sa situation géographique (à la croisée des corridors européens et à proximité des agglomérations de Lyon, Grenoble et Valence) associée à une desserte trimodale de grand potentiel (fleuve, rail, autoroute).

Labellisé Parc d'Activités économiques d'Intérêt Régional par la Région Auvergne-Rhône-Alpes en octobre 2019, INSPIRA est un espace industriel structurant à l'échelle de la Vallée du Rhône, dont l'aménagement entre pleinement en cohérence avec le Schéma Régional de Développement Economique, d'Innovation et d'Internationalisation, qui vise notamment l'implantation et la relocalisation d'activités industrielles stratégiques tout en s'inscrivant dans les transitions digitales, énergétiques et environnementales.

L'année 2022 est marquée par l'attente de la décision de justice sur la validité de la Déclaration d'Utilité Publique en vigueur ainsi que par l'opposition des associations au projet de développement d'INSPIRA.



©inspira

Adoption de nouveaux statuts :

L'évolution du contexte législatif et suite aux recommandations de la Chambre Régionale des Comptes, le Département de l'Isère est sorti du Syndicat mixte INSPIRA. Le Comité syndical est désormais composé de 9 délégués titulaires et autant de suppléants, répartis de la manière suivante :

- Région Auvergne-Rhône-Alpes : 5 délégués titulaires et 5 suppléants, ce qui représente 55 % des sièges ;
- Entre Bièvre et Rhône Communauté de communes : 4 délégués titulaires et 4 suppléants, ce qui représente 44 % des sièges.



CHIFFRES CLÉS

Au 31 décembre 2022

- 23 entreprises installées
- 900 employés travaillent sur site
- 3213 EVP (conteneurs Equivalent Vingt Pieds) manipulés
- 538 000 tonnes de marchandises et matériaux dont 228 000 par le fer, 117 000 en navigation intérieure, 32 000 par le fleuve, 160 000 par camion
- 400 M€ investis par les entreprises entre 2010 et 2020

LES ZONES D'ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES

La zone Rhône-Varèze à Saint-Maurice-l'Exil

Cette zone représente 45 hectares et 70 entreprises (construction métallique, chaudronnerie/métallerie, garages automobiles, services de santé)

Un projet d'extension de près de 30 hectares est à l'étude, liant qualité urbaine et paysagère :

- Concevoir un « quartier urbain » relié aux différentes composantes du territoire intégrant les enjeux de mobilités et de liens au centre bourg.
- Proposer un réseau viaire clairement hiérarchisé, support d'usages et d'aménagement variés.
- Promouvoir un urbanisme à faible impact environnemental.
- Multiplier les espaces publics multifonctionnels, maillés, ouverts à tous et qualifiants (trames vertes et bleues / axes modes doux / loisirs / détente...).
- Qualifier la limite Nord du projet d'extension par une lisière agro-éco-paysagère.

Les études d'aménagement sont en cours en vue d'obtenir les autorisations et la propriété du foncier.



La zone La Croix à Vernioz

Ce site créé par la commune de Vernioz a été agrandi par la Communauté de communes. Les 4 lots créés sont réservés par des entreprises de bâtiment, espaces verts et domotique.

La Communauté de communes s'est mobilisée pour densifier le foncier dédié à la station-service afin d'accueillir la station de lavage sur le même tènement. Ces services devraient être accessibles courant 2024.

La zone Ducurtil à Roussillon

Elle représente environ 12 000 m² de foncier disponible à vocation d'activités tertiaires et de services. Les travaux de viabilisation sont terminés.

Le Département de l'Isère a acquis une parcelle pour regrouper un centre médico-social du territoire. En 2020, un cabinet d'expert-comptable et la maison médicale ont pu ouvrir à leurs patients et clients. La promotion se poursuit en vue de répondre aux besoins des activités tertiaires au cœur de la Vallée du Rhône.

La zone Champlard à Beaufort

D'une surface d'environ 25 hectares, l'aménagement de cette zone d'activités est confié à Isère Aménagement.

L'année 2022 a principalement été marquée par la poursuite de la procédure d'autorisation environnementale, la finalisation de la consultation pour la réalisation des fouilles archéologiques, le démarrage des études d'avant-projet des espaces publics.

La réponse aux consultations des fouilles pour les phases 1 et 2 montrent la nécessité de réévaluer le budget alloué. Une demande de subventions sera transmise à la DRAC en 2023. Les fouilles seront engagées au quatrième trimestre 2023.

Le planning de commercialisation est conditionné à l'obtention de l'autorisation environnementale, elle-même conditionnée à la confirmation de la localisation des mesures de compensations espèces protégées.



© 4 Vents

La zone la Maladière

Site dit Pichon à Beaufort

Le site industriel Pichon a fait l'objet de travaux importants portés par EBER. Les bâtiments d'une surface de 12 000m² ont bénéficié d'une complète réhabilitation et accueillent à présent la société CCB Greentech spécialiste du béton de bois appliquée à la fabrication de murs et planchers. Cette installation marque une nouvelle étape dans le développement de l'entreprise :

- un bâtiment démonstratif exemplaire au niveau international et le siège social du groupe CCB (Bâtiment à Bilan Carbone Négatif/Neutre)
- une chaîne industrielle fabrication de granulats bois unique
- des synergies avec des entreprises locales s'appuyant sur des filières locales pour le bois et le ciment.

La zone d'activités Maladière sur un périmètre de 5 hectares fait l'objet d'une analyse d'opportunité pour l'accueil d'activités économiques. Son potentiel est identifié mais l'aménagement ne sera pas réalisé à court terme, en raison du caractère inondable.



► Béton de bois fabriqué par l'entreprise CCB Greentech à Beaufort

© EBER

L'ANIMATION ÉCONOMIQUE



© EBER

Le réseau d'entreprises

Le Schéma de Développement Économique a mis en avant le besoin de structurer et de développer le réseau des entreprises sur le territoire EBER.

Une quarantaine de dirigeants a été réunie le 16 juin 2022 au Prieuré de Salaise-sur-Sanne dans le cadre de l'exposition « Faune Fragile » présentée par l'artiste Sandrot, avec l'objectif d'échanger et de partager leurs enjeux et leurs attentes vis-à-vis du territoire. Celles-ci portent principalement sur le développement des réseaux interprofessionnels, la mobilisation locale autour de la formation et de l'emploi, l'amélioration des transports et de la mobilité afin de faciliter les déplacements et d'améliorer l'attractivité ainsi que sur la promotion des produits locaux dans la restauration collective.

TERRITOIRE D'INDUSTRIE

Le territoire Vienne Condrieu a été identifié « Territoire d'industrie » lors du Conseil national de l'industrie du 22 novembre 2018. Il est composé de 5 EPCI : Vienne Condrieu Agglomération et les Communautés de communes Entre Bièvre Et Rhône, de la Vallée du Garon, du Pays Mornantais et des Vallons du Lyonnais. Il regroupe 91 communes qui accueillent 243 000 habitants. Le taux d'emploi industriel est de 18 %, plus élevé que sur la Métropole de Lyon (11,3%), et la Région Auvergne Rhône Alpes (15,5%). Le protocole d'accord a été signé le 26 juin 2019.

Les « Territoires d'Industrie » s'inscrivent dans le cadre d'une stratégie de reconquête industrielle et de développement des territoires initiée par l'Etat.

Les « Territoires d'Industrie » vont bénéficier d'accompagnements et de soutiens spécifiques de la part de l'Etat, de la Région et des opérateurs nationaux (banque des territoires, BPI, business France...).

Un plan d'action a été défini autour de 4 axes :

- Axe 1 : RECRUTER - formation et développement des compétences
- Axe 2 : INNOVER - innovation et croissance des entreprises
- Axe 3 : ATTIRER - attractivité du territoire et des métiers de l'industrie
- Axe 4 : SIMPLIFIER - simplification notamment au niveau des demandes de dérogations administratives et réglementaires



LE COMMERCE ET L'ARTISANAT

La Chambre de Métiers et de l'Artisanat (CMA)

Le partenariat avec la Chambre de Métiers et de l'Artisanat de l'Isère vise à mieux connaître le tissu artisanal, favoriser la création/reprise d'entreprises et accompagner les entreprises artisanales. Les actions 2022 sont les suivantes :

> Maintien de l'activité et développement de l'entreprise

Cette action vise à maintenir et développer le niveau d'activité des entreprises artisanales sur le territoire grâce à une série d'accompagnements thématiques :

- Permanences : 6 entreprises renseignées sur diverses thématiques (bail, statut, formalités commerciales, radiation, litiges...).
- Numérique-Commercial : 5 entreprises accompagnées pour des diagnostics numériques et 8 entreprises renseignées lors d'un atelier collectif sur les canaux de communication.
- Environnement : 1 entreprise accompagnée via un diagnostic éclairage
- Gestion-Financement : 27 entreprises accompagnées sur diverses thématiques (prêt, dossier de financement, subvention matériel, bilan situation financière, conseils en gestion...).
- Ressources humaines - Apprentissage : 7 entreprises accompagnées sur diverses thématiques (droit du travail, recrutement, diagnostic RH...).
- Transmission - Reprise : 11 entreprises accompagnées et 9 repreneurs sur diverses thématiques (conseil transmission, diagnostic évaluation transmission, prédiagnostic, accompagnement à la reprise...).

> Prévenir les défaillances et accompagner l'entreprise

La prévention peut s'avérer nécessaire, voire essentielle, pour anticiper les difficultés et les cessations d'activités. Via cette action, 4 entreprises ont été accompagnées sur diverses thématiques (trésorerie, dettes, impayés, liquidation judiciaire...).

> Accompagnement des entreprises à l'évolution de leurs flottes de véhicules

La CMA, à travers la réalisation d'un diagnostic « mobilité », apporte une expertise (aide à la décision) pour ses ressortissants désireux de convertir toute ou partie de leur flotte de véhicules

par des véhicules « propres ». 5 entreprises, représentant une flotte totale de 21 véhicules, ont été accompagnées pour des diagnostics mobilité.

> **Accompagnement des micro-entreprises dans les quartiers politique de la ville**

L'action vise à sensibiliser, en amont de la création d'entreprise, les porteurs de projets au statut de la micro-entreprise et pérenniser l'activité des jeunes entreprises artisanales installées en micro-entreprises. Des temps d'échanges ont été organisés (réunion prescripteurs, journée d'information à destination des porteurs de projet de création d'une micro-entreprise, atelier à destination des créateurs ayant suivi la journée d'information ou pour les jeunes micro-entreprises de moins de 2 ans d'ancienneté) et 6 micro-entreprises ont été accompagnées.

Ainsi, plus de 140 entreprises du territoire ont été informées et 85 entreprises ont été accompagnées via ces actions pour un total de 81 jours de suivi et un financement de la collectivité à hauteur de 16 299 € en 2022.



La Chambre de Commerce et d'Industrie Nord-Isère

Le partenariat entre la Communauté de communes et la chambre de Commerce et d'Industrie Nord Isère, conclu pour une durée de 3 ans (2021-2023) poursuit les objectifs suivants :

- améliorer la connaissance du territoire et identifier ses dynamiques pour mieux anticiper, innover, agir et se développer durablement ;
- créer les conditions favorables à la création et au développement des activités, entreprises et emplois sur le territoire d'EBER ;
- développer l'économie de proximité en accompagnant les commerçants dans leur transition et leur professionnalisation ;
- accompagner les entreprises en difficultés et les sensibiliser à la démarche RSE (Responsabilité Sociétale des Entreprises).

> **Ce qu'il faut retenir en 2022 sur le territoire EBER**

Les entreprises consultées (64% TPE – 38% commerce de détail) avouent que la crise ukrainienne impacte majoritairement le moral des équipes et le climat des affaires (la hausse des matières premières et le coût de l'énergie étant les causes les plus fortes).

- Un pessimisme grandissant :
64 % des dirigeants considèrent que « c'était mieux avant en 2021 » (contre 50 % au 1^{er} semestre),
21 % des dirigeants croient en des lendemains meilleurs (contre 30 % au 1^{er} semestre).
- 79 % des entreprises constate une baisse de l'activité par rapport à l'année dernière sur la même période.
- Fléchissement net de la capacité des entreprises à se mobiliser sur de nouveaux projets ou marchés.

Ces marqueurs interpellent sur la capacité d'espérance de nos dirigeants et leur esprit entrepreneurial malmené par des crises à répétition. L'année 2022 est une sorte de « rendez-vous manqué » avec la croissance espérée de la période post- COVID. Elle marque un tournant sur la manière d'aborder de façon durable des modèles économiques devenus instables par des causes qu'on ne maîtrise pas.

Tous les territoires du Nord Isère sont frappés par ce constat.

Répartition des entreprises sur le territoire EBER en 2022 par secteur d'activité

Secteur d'activité	Nombre
Commerces et services aux particuliers	1 864
BTP immobilier	1 639
Activités de services	1 311
Agriculture	708
Santé, social	526
Fabrication, industrie	365
Transport stockage	246
Commerce de gros ou BTOB	226
Culture, loisirs	219
Environnement	53
Energie	47
Administrations, services publics et autres organismes	1
Total	7 205



L'association de commerçants intercommunale

La Communauté de communes dispose sur son territoire d'une association de commerçants intercommunale : **l'association Commerce et Savoir-Faire.**

Elle a pour vocation de regrouper les commerçants, artisans, professionnels libéraux, prestataires de services, industriels et Unions Commerciales du territoire. Par ses actions annuelles d'animation, de fidélisation et de communication, Commerce et Savoir-Faire contribue à la dynamisation des commerces de proximité du territoire. Dans le cadre de son soutien à l'économie de proximité, la Communauté de communes Entre Bièvre et Rhône appuie financièrement :

- la création d'évènements fédérateurs au bénéfice de l'économie de proximité proposée par l'Association Commerce et Savoir-Faire,
- des journées d'appui à la mise en place de dynamiques commerciales auprès des communes ou unions communales des commerçants proposées par l'Association Commerce et Savoir-Faire.

Ce soutien se formalise dans une convention annuelle de partenariat. En 2022, EBER a octroyé une subvention de fonctionnement de 15 718,59 € pour la réalisation des actions suivantes :

- Frais de fonctionnement du projet de l'association :

financement du poste d'animation de l'association et des journées d'appui à la mise en place de dynamiques commerciales (12 demi-journées d'ingénierie).

- Frais relatifs au programme d'actions : soirée des adhérents (speed-meeting), calendrier des adhérents, Quinzaine commerciale, salon Commerce et Savoir-Faire, fête du fruit rouge.

L'accompagnement des commerces de proximité

Dans un objectif de revitalisation commerciale des centres-villes et bourgs-centres, la Région Auvergne Rhône-Alpes a mis en place un dispositif destiné à aider, par une subvention d'investissement, les petites entreprises du commerce et de l'artisanat de proximité à s'installer ou se développer dans un point de vente accessible au public. EBER accompagne ce dispositif avec un cofinancement à hauteur de 10%.

En 2022, 9 dossiers ont été validés en Conseil communautaire pour un montant de 25 314 €. Ces dossiers ont concerné 7 communes du territoire autour d'activités variées : alimentation (boulangerie-pâtisserie), restaurant-bar, esthétique-beauté (coiffure), équipement de la personne (vêtements, bijoux...), loisirs (librairie).

Les chèques cadeaux

L'économie de proximité est une activité clé du territoire proche des habitants, répartie sur l'ensemble des communes. À partir du travail réalisé en 2021 par un alternant et l'animation des acteurs socio-économiques, la Communauté de communes Entre Bièvre et Rhône met en place différentes actions pour assurer une nouvelle dynamique en matière d'économie de proximité.

Dans ce cadre, un nouveau marché a été lancé en 2021 pour mettre en place le dispositif de chèques cadeaux EBER à l'échelle du périmètre de la Communauté de communes. Un alternant a été recruté par la collectivité pour l'aider dans cette mise en œuvre (rédaction du marché, benchmark...).

La société EURIDICE a été retenue et le chèque-cadeau EBER a été lancé le dernier trimestre 2021 dans une centaine de boutiques adhérentes (Beauté-Santé, Bijoux-Accessoires, Culture-Sport-Loisirs, Décoration-Bricolage, Mode-Accessoires, Restauration-Alimentation-Hôtellerie, Spécialité locales, Service-Informatique).

En 2022, 71 250 € de chèques cadeaux ont été vendus aux entreprises du territoire. Les commerçants ont, de leur côté, encaissé 36 255 € de chèques cadeaux.



Les locaux commerciaux

La Communauté de communes est propriétaire de locaux d'entreprises qu'elle loue.

Commerces		
Commune	Activité	Contrat
Bellegarde-Poussieu	Traiteur, vente de plats à emporter, dépôt de pain	Bail commercial
	Boulangerie + logement	Bail commercial
Cour-et-Buis	Magasin de producteurs	Bail commercial
	Snack	Local vacant
Jarcieu	Bar-Restaurant-Epicerie	Bail avec promesse de vente
Monstereux-Milieu	Bar-Restaurant-Multiservices + logement	Bail commercial
	Restaurant-Pizzeria	Bail commercial
Montseveroux	Agence postale	Bail commercial
	Cabinet d'infirmières	Bail commercial
	Local vacant	
Artisanat-Industries		
Commune	Activité	Contrat
Beaurepaire	Mécanique	Bail avec promesse de vente
	Chaudronnerie-Métallerie	Bail avec promesse de vente
	Bardage-Couverture	Bail avec promesse de vente
	Peinture industrielle	Bail avec promesse de vente
	Produits de blindage	Bail commercial
Bellegarde-Poussieu	Bureau d'études	Bail commercial
Primarette	Solutions balistiques à usages aéronautiques et industriels	Bail commercial

CONSTITUTION DU CONSEIL LOCAL DE DÉVELOPPEMENT (CLD) D'EBER

En décembre 2021, les élus d'EBER ont acté en conseil communautaire la création d'un Conseil Local de Développement. L'année 2022 a donc porté sur la constitution et le lancement du CLD.

Instance de démocratie participative instaurée par la loi, le Conseil Local de Développement s'efforce d'apporter une expertise citoyenne dans le contenu des politiques locales. Lieu de concertation, de participation citoyenne et de dialogue territorial entre personnes bénévoles, le Conseil Local de Développement conduit ses travaux sur saisine de l'intercommunalité ou par auto-saisine. Il peut ainsi proposer tout sujet relevant du champ d'action d'Entre Bièvre et Rhône qui lui semble refléter une attente de la population.

EBER confie 3 missions au CLD :

- Participer au suivi et à l'évaluation des politiques publiques ;
- Assurer un dialogue territorial ;
- Rendre des avis via des saisines / auto-saisines.

Les membres du CLD s'engagent pour une durée qui expire à la fin du mandat intercommunal en cours.

3 documents précisent le fonctionnement du CLD :

- Le protocole de Coopération entre le CLD et EBER : document qui pose le cadre de fonctionnement du CLD et les modalités de coopération entre le CLD et EBER.
- La charte d'engagement des membres : document qui précise les engagements, grands principes et valeurs des membres qui participent au CLD.
- Le règlement intérieur du CLD : document qui précise les modalités de la gouvernance et les règles de fonctionnement du CLD.

3 instances souples font vivre le CLD :

- La plénière : organe de décision et d'orientations du CLD qui accueille l'ensemble de ses membres.
- Le bureau : organe de pilotage et de coordination des travaux du CLD composés de membres élus en plénière.
- Les groupes-projets : cadre principal du travail de réflexion collective du CLD. Ces groupes se constituent chaque année sur saisine ou auto-saisine avec des membres volontaires.

Composé de citoyens et d'acteurs du territoire, sans mandat politique, le Conseil Local de Développement leur permet d'exprimer leurs idées, de les mettre en débat et d'imaginer des projets au profit du territoire et de ses habitants.

Il comprend un nombre de 50 membres maximum et se compose de 4 collèges :

- Collège CITOYENS : issu d'habitants du territoire souhaitant s'investir localement (20 membres maximum).

- Collège ASSOCIATIONS ET SYNDICATS : issu de représentants d'associations ou de syndicats installés sur le territoire et représentatifs de divers milieux : sport, culture, social, environnement... (10 membres maximum).

- Collège PRIVÉS : issu de la sphère privée : dirigeants et salariés de sociétés, entreprises, organisations professionnelles... (10 membres maximum).

- Collège INSTITUTIONS : issu de représentants des établissements publics et institutionnels de l'intercommunalité (10 membres maximum).

Réunis en plénière le 15 novembre 2022, **les membres du CLD ont élu leur bureau qui comprend 7 membres :**

- Collège CITOYENS : M. Savignat (Président), M^{me} Astruc, M^{me} Liegeon et M. Valverdet.

- Collège PRIVÉS : M. Cadiou et M. Testard.

- Collège INSTITUTIONS : M. Fructus.

L'année 2023 verra le CLD lancer ses groupes projets et rendre ses premiers travaux.





L'AGRICULTURE

La Stratégie Agricole et Alimentaire Territoriale (SAAT)

>> Rédaction du programme d'actions 2022-2027 et lancement de projets locaux

EBER élabore actuellement sa Stratégie Agricole et Alimentaire Territoriale (SAAT) pour laquelle elle a été labélisée par l'État en mars 2021 PAT (Projet Alimentaire Territorial) niveau 1 (émergence). Cette labélisation permet à la collectivité de bénéficier d'une subvention de l'État dans le cadre du plan de relance pour rédiger sa SAAT.

L'année 2022 a porté sur l'élaboration du programme d'actions de la SAAT. Dans ce cadre, un appel à projets (avril 2022), des ateliers de travail externes et internes (mai 2022) et des visites d'exploitations (septembre 2022) ont été organisés. Les résultats de ces rencontres ont été présentés en commission agriculture.

La SAAT s'appuie sur 5 enjeux pour élaborer son programme d'actions 2022-2027 : Appui au renouvellement et à la préservation des moyens de production / Renforcement de l'ancrage territorial d'une

activité agricole rémunératrice / Accompagnement à la transition des pratiques alimentaires, agricoles et à l'innovation / Accès à une alimentation locale et de qualité pour tous / Renforcement des liens entre habitants et monde agricole.

En parallèle de l'élaboration de la SAAT, l'année 2022 a été riche en événements/projets agricoles et alimentaires portés ou soutenus dans le cadre de cette stratégie. On peut citer ainsi :

- Appui au renouvellement et à la préservation des moyens de production

- Adoption de la convention SAFER,
- Recrutement de saisonniers locaux,

- Renforcement de l'ancrage territorial d'une activité agricole rémunératrice

- Création d'une nouvelle légumerie locale,
- Expérimentation sur une filière locale de légumes surgelés,
- Lancement d'une étude mutualisée sur la création de filières Bas Niveau d'Intrants,



- Accompagnement à la transition des pratiques alimentaires, agricoles et à l'innovation

- Lancement d'unités de méthanisation en injection,
- Réalisation d'une collecte de pneus agricoles,

- Accès à une alimentation locale et de qualité pour tous

- Expérimentation de paniers solidaires dans un quartier politique de la ville
- Lancement d'une réflexion sur un groupement d'achats alimentaires avec le Département,

- Renforcement des liens entre habitants et monde agricole

- Édition d'un guide des producteurs,
- Lancement de la fête du fruit rouge à Chanas avec la présence d'un stand EBER et d'une animation « vélo à smoothie »,
- Création d'un circuit EBER durant les portes ouvertes « prenez la clé des champs ».

L'année 2023 sera celle de la validation du programme d'actions de la SAAT (Commission, Bureau, Conseil communautaire).

L'animation Territoriale de la Chambre d'Agriculture de l'Isère

Une convention cadre de partenariat pour l'animation territoriale agricole conclue pour une durée de 3 ans (2022-2024), a pour objectif de marquer la convergence des objectifs et la complémentarité des interventions. Plusieurs finalités sont attendues :

- Une bonne prise en compte des enjeux agricoles du territoire Entre Bièvre et Rhône et leur articulation avec les autres enjeux du territoire,
- Une gestion optimale et concertée des ressources agraires du territoire,
- Le maintien et le développement de l'agriculture et de ses filières,
- Le lien entre acteurs agricoles, élus, acteurs du tourisme, de l'aménagement du territoire, de l'environnement, de l'industrie et autres acteurs économiques, pour un territoire économiquement dynamique.
- La reconnaissance des rôles de l'agriculture sur le territoire.

La mise en œuvre de cette convention se traduit par des actions opérationnelles qui font l'objet d'un plan d'actions annuel. Le plan d'actions 2022 s'est articulé autour de 5 missions :

Mission 1 : Animation territoriale

Elle porte sur l'accueil territorial et les relations avec les acteurs du territoire, la coordination et le suivi des projets, la veille sur les projets de création et cessation d'entreprises agricoles, l'appui aux services et démarches d'EBER, l'appui à l'émergence de projets de territoire :



- Accompagnement d'un groupe de producteurs fermiers du territoire pour l'émergence d'un projet de marchés à la ferme qui seront organisés en 2023,
- Accompagnement des Fruitières Dauphinoises pour répondre à un appel à projet de CNR,
- Organisation d'une rencontre avec les producteurs de fruits d'EBER,
- Participation aux ateliers de travail préparatoire du programme d'actions de la SAAT,
- Participation à des visites d'exploitations agricoles,
- Mise en œuvre d'un tableau partagé de suivi des créations d'entreprises agricoles.

Mission 2 : Accompagnements individuels et collectifs

Elle porte sur l'accueil des porteurs de projet agricole (hors Point Accueil Installation et Projet Alimentaire Territorial), l'accompagnement de projets (hors émergence), l'appui dans la mise en place de démarches qualité, l'accompagnement des exploitations ayant besoin d'aide (informer, aider, orienter) :

- Accueil de porteurs de projet agricole (par téléphone et/ou rdv physique) : 1^{er} renseignements sur le contexte agricole local, les offres de reprise de ferme en cours et le parcours à l'installation (formalités, aides financières...),

- Accompagnement du projet « légumes surgelés » de Gélifruit,
- Accompagnement du projet d'organisation d'une collecte de pneus agricoles sur le territoire d'EBER,
- Accompagnement des producteurs de fruits impactés par le gel d'avril 2021 : réunion bilan et perspectives dédiée aux producteurs, réunion avec les metteurs en marché, appui à l'Organisation de Producteurs (OP) Les Fruitières Dauphinoises (courrier aux financeurs), formation sur la prévention contre le gel (7 producteurs du territoire présents)...

Mission 3 : Temps d'échanges et actions de communication

Elle porte sur l'organisation de réunions d'information, la participation aux manifestations locales, l'organisation de rencontres portes ouvertes :

- 1^{er} circuit EBER pour l'opération « Prenez la clé des champs » le week-end des 7 et 8 mai 2022 : 6 fermes participantes et 1 312 visiteurs au total sur les 2 jours.
- 1^{re} fête du fruit rouge le dimanche 22 mai 2022 à Chanas : 7 producteurs présents (dont OP Les Fruitières Dauphinoises) et plus de 2 000 visiteurs.
- 2^e « rando Agricole'Eau » à Agnion le dimanche 18 septembre 2022 : 9 habitants du territoire.

Mission 4 : Lutte contre l'ambrosie

- Animation du réseau de veille (réunion bilan campagne 2021 et perspectives 2022 : 15 élus participants),
- État des lieux de l'infestation de l'ambrosie (6 communes particulièrement suivies notamment sur l'est du territoire : Agnin, Chalon, Montseveroux, Pommier-de-Beaurepaire, Saint-Barthélémy, Saint-Julien-de-l'Herms).

Mission 5 : Amélioration de la qualité de l'eau (captage du Golley)

Dans le cadre du dispositif Terre & Eau :

- Animation d'un Comité de pilotage,
- Animation d'un groupe arboriculture (6 rencontres techniques et une réunion bilan),
- Accompagnement de 9 agriculteurs dans le raisonnement de leur fertilisation,
- Accompagnement d'un agriculteur dans la mise en place de CIPAN et l'utilisation de l'outil MERCI,
- Organisation de 2 tours de plaine réalisés sur des parcelles de grandes cultures (3 agriculteurs mobilisés),
- Suivi d'une parcelle en désherbage mécanique,
- Organisation de la 2^e édition de la randonnée « Agricole'Eau » sur Agnin.

Ces 5 missions ont mobilisé au total 116 jours Chambre (plus des prestations) et un financement de la collectivité à hauteur de 55 389 € en 2022.



Le Pôle Agroalimentaire de l'Isère - PAA 38

Depuis 2019, EBER est adhérente au PAA 38 dont la cotisation annuelle pour la Communauté de communes est d'un montant de 10 000 €.

Cette association, créée à l'initiative du Département, de collectivités et des chambres consulaires de l'Isère, a pour objectifs de développer les filières agroalimentaires locales (viande, produits laitiers, fruits et légumes...) et permettre aux agriculteurs isérois de dégager de meilleurs revenus en se rapprochant des entreprises agroalimentaires et des distributeurs de l'Isère.

En 2022, le pôle compte 3 salariés et il a atteint le chiffre d'affaires d'1 million d'euros. Pour 2023, l'objectif annoncé est d'atteindre 1,6 millions d'euros. En 2022, l'activité du pôle sur EBER a été la suivante :

- Une dizaine de producteurs agréés avec des volumes de vente centrés autour du fruit,
- Les magasins actifs : Market Beaurepaire, U Revel-Tourdan et Intermarché de Chanas,
- Pour 1 € de la collectivité investi – 20 € reviennent sur le territoire (vente produits via PAA 38 en Grandes et Moyennes Surfaces et commerces de proximité).

Sur EBER, les objectifs annoncés par le pôle pour 2023 sont améliorer la logistique pour augmenter le volume de produits vendus et développer le nombre de magasins actifs.

LE SERVICE D'ACCOMPAGNEMENT VERS L'EMPLOI, SAVE

Le service, installé place Charles de Gaulle au Péage de Roussillon, a connu une évolution forte de son activité au 1^{er} janvier 2022. Depuis cette date, l'intégralité du territoire d'EBER est couvert par le SAVE avec pour objectif l'uniformité des services délivrés aux habitants. Une deuxième antenne a donc ouvert au 22 rue des Terreaux à Beaurepaire. L'action du SAVE porte sur l'accompagnement des allocataires du RSA (revenu de solidarité active), de la mise en place des clauses sociales sur l'ensemble du territoire et d'animer diverses actions en faveur des personnes en recherche d'emploi.

L'accompagnement des allocataires du RSA

Les allocataires du RSA accompagnés par le service bénéficient d'un Parcours Emploi Renforcé. Ce sont des personnes qui ne sont pas encore totalement autonomes dans leur recherche d'emploi et dont l'employabilité n'est pas immédiate (mobilité réduite, maîtrise limitée de la langue, besoin de formation...). Les chargés d'accompagnement les rencontrent au minimum une fois par mois et construisent avec elles, selon leurs besoins, un parcours d'insertion qui peut intégrer de la formation, des stages en entreprises, de la participation à des actions collectives de découverte des métiers, des actions de recrutement, du coaching individuel...

397 bénéficiaires du RSA ont été suivis en 2022, dont 72 par la nouvelle antenne de Beaurepaire.

Des actions collectives ou individuelles de mobilisation des bénéficiaires du RSA sont mises en place et suivies par le SAVE : action « à la rencontre des habitants » dans

les quartiers prioritaires politique de la ville, découvertes des métiers (chimie, BTP, logistique, animation, petite enfance, nucléaire), nombreuses actions autour de la mobilité et de l'autonomie numérique...

Les clauses sociales

Le développement des clauses sociales a pour objectif de favoriser l'embauche de demandeurs d'emploi en grande difficulté pour retrouver un emploi, par le biais de clauses d'insertion intégrées dans les marchés passés par les collectivités locales, les bailleurs sociaux ou les grandes entreprises engagées dans une démarche de Responsabilité Sociale.

Une campagne de sensibilisation permanente est menée auprès des communes pour développer les clauses sociales et faciliter le recours aux emplois aidés.

Les services d'EBER ont été mobilisés en interne pour promouvoir l'offre de services des SIAE (Structure d'insertion pour l'activité économique) du territoire avec intervention des directeurs de structures.

Lutter contre la pauvreté : EBER s'engage auprès de l'institut Break Poverty

Une charte d'engagement a été signée en octobre 2022, entre la Communauté de communes et la Fondation Break Poverty. Elle formalise la contribution d'EBER dans la prévention et la lutte contre la pauvreté des jeunes sur son territoire. La Dotation d'Action Territoriale (DAT) qui en découle sera mise en place en 4 étapes qui s'étaleront sur 3 ans.



SERVICE D'ACCOMPAGNEMENT VERS L'EMPLOI

La DAT est un levier essentiel pour combattre la pauvreté et le déterminisme social en permettant l'investissement des acteurs volontaires dans un projet commun : lutter contre la pauvreté. Le pouvoir du « faire ensemble », rend accessibles des projets qui ne le sont pas toujours à l'échelle de l'intercommunalité seule. Mener à bien ce projet d'envergure c'est, avant tout, miser sur la jeunesse de notre territoire et former les acteurs de demain. Cette démarche vise à mobiliser les entreprises locales afin de soutenir des projets associatifs de territoire, dans les champs de la petite enfance, du décrochage scolaire et de l'insertion dans l'emploi.



Sessions de recrutement sur les secteurs en tension

Plusieurs jobs dating et un forum de l'emploi (le 17 novembre à Beaurepaire, avec une quinzaine d'entreprises) ont été organisés par Pôle Emploi. Différentes temps ont eu lieu, notamment des rencontres de proximité entre les entreprises qui ont des besoins de recrutements et les bénéficiaires du RSA afin de lever les à priori des employeurs sur les publics en insertion (35 participants avec 16 contrats de travail qui ont suivi).

Dispositif de soutien aux Structures d'insertion par l'Activité Economique d'EBER

- EBER soutient le fonctionnement des structures pour contribuer à un accompagnement qualitatif des personnes en insertion selon les modalités suivantes : ateliers et chantiers d'insertion et entreprises d'insertion dont le siège et/ou un établissement est situé sur EBER : subvention de 1 000 € par poste d'insertion conventionné par l'Etat / associations intermédiaires et entreprises de travail temporaire d'insertion ayant leur siège et/ou un établissement implanté sur une intercommunalité limitrophe et accueillant au moins 5 salariés résidant sur EBER/an : subvention forfaitaire annuelle de 1 500 €.

- EBER apporte son soutien au premier investissement en cas d'installation de nouvelles structures d'insertion par l'activité économique sur le territoire ou de création d'une nouvelle activité d'une structure existante implantée sur EBER : taux de subvention de 20% des dépenses éligibles plafonnée à 5 000 €.

Créer des synergies entre acteurs

Différentes actions ont été mises en œuvre dans ce cadre :

- Mise en place d'un comité de pilotage élu EBER / Pôle Emploi pour échanger des informations sur la situation économique du territoire,
- Instauration d'un comité opérationnel Pôle Emploi / Mission Locale / EBER pour travailler sur un calendrier partagé des actions en direction des demandeurs d'emploi,
- Poursuite des actions collectives en direction des professionnels de l'emploi et de l'insertion pour une connaissance partagée du bassin d'emploi,
- Déclinaison des informations collectives réalisées en direction des demandeurs d'emploi,
- Travail entre le SAVE et les assistantes sociales des centres médico-sociaux sur l'articulation des parcours santé social insertion (PSSi) / Parcours Emploi Renforcé – 23 réorientations réalisées en 2022.

Coordination du projet de repérage et mobilisation des publics invisibles

Lancé en octobre 2019 dans le cadre d'un consortium qui regroupe les centres sociaux de l'île du Battoir, du Roussillonnais, du Fil de Lambre, les Missions locales de la Bièvre et de l'Isère Rhodanienne, l'association PREVENIR et EBER, ce projet a pour mission d'aller

capter le public 16-29 ans, prioritairement, qui n'adhère pas à l'offre de prestations du Service Public de l'emploi (Missions locales, Pôle Emploi, Cap Emploi). L'objectif est de proposer des modalités diversifiées de mobilisation et d'accompagnement des personnes.

Sur un plan quantitatif, 112 jeunes ont été repérés et 95 ont bénéficié d'un accompagnement avec une majorité de plus de 18 ans, dont une partie en situation de décrochage scolaire et avec des problématiques diversifiées (santé, logement, situation familiale complexe...). Plus de la moitié a intégré dès 2021 un accompagnement et engagé des démarches d'insertion professionnelle : engagement dans une formation, mise à l'emploi, participation à des chantiers éducatifs, des informations collectives, ...

Au-delà des jeunes repérés, cette action permet de faire travailler les acteurs sociaux et de l'emploi ensemble, de favoriser l'interconnaissance et la complémentarité des interventions de chacun au profit de l'ensemble des demandeurs d'emploi du territoire. Cette action a pris fin en octobre 2022.



Ce projet est cofinancé par le Fonds social européen dans le cadre du programme opérationnel national « Emploi et Inclusion » 2014-2020

► I ÉCONOMIE

L'ASSOCIATION POUR LE DROIT À L'INITIATIVE ÉCONOMIQUE

L'Association pour le Droit à l'initiative Economique (ADIE) aide des personnes éloignées du marché du travail et du système bancaire à créer leur entreprise et donc leur propre emploi, grâce au micro-crédit. Elle finance et accompagne les créateurs dans la durée.

En 2022, l'ADIE a accueilli et informé 75 personnes dans le cadre de ses permanences dans les locaux de la Communauté de communes.

Elle a financé 22 habitants du territoire EBER pour un montant moyen de 4 544 € : 17 personnes pour la création ou le développement de leur entreprise (financement moyen de 4 810 €) et 5 personnes pour une aide à la mobilité (financement moyen de 3 640 €). Au total, ce sont 30 emplois créés ou consolidés sur le territoire grâce à son soutien pour un montant de financements octroyés de 99 973 €.

La contribution financière d'EBER s'est élevée à 8 400 € en 2022.



INITIATIVE ISÈRE VALLÉE DU RHÔNE

Membre d'Initiative France, 1^{er} réseau associatif de financement de la création et reprise d'entreprise, Initiative Isère Vallée du Rhône accompagne et finance les porteurs de projets. Depuis 2011, IIVR assure des permanences dans les locaux de la Communauté de communes à Saint-Maurice-l'Exil et Beaurepaire.

En 2022, 116 personnes ont été accueillies et informées et 113 ont été accompagnées et suivies. La plateforme a aidé financièrement 32 entreprises du territoire EBER (19 créations, 9 reprises et 4 croissances), réparties sur 16 communes, permettant la création ou le maintien de 85 emplois. 236 000 € de prêts d'honneur Initiative ont été accordés.

Pour valoriser ce partenariat, des remises de chèques collectives sont organisées dans les locaux de la Communauté de communes à Saint-Maurice-l'Exil.

La contribution financière d'EBER pour le fonctionnement de l'association s'est élevée à 42 399,32 € en 2022.



LA MISSION LOCALE ISÈRE RHODANIENNE



La MLIR accompagne les jeunes de 16 à 25 ans, sortis du système scolaire, et ayant besoin d'aide pour définir ou concrétiser leur projet professionnel. Elle les conseille et leur propose des services permettant de trouver un emploi, de renforcer leurs qualifications, d'être orientés vers le métier adéquat ou de solutionner des problèmes de la vie quotidienne.

A compter du 1^{er} janvier 2022, la MLIR couvre l'ensemble des communes du territoire Entre Bièvre et Rhône.

En 2022, elle a suivi 2 315 jeunes, dont 1 179 sur le territoire Entre Bièvre et Rhône (contre 872 en 2021). Parmi ces derniers, 310 jeunes ont fait l'objet d'un premier accueil. 776 jeunes ont été accompagnés et ont bénéficié d'un entretien, un atelier ou une formation collective. 222 jeunes sont entrés en situation d'emploi non durable (CDD, interim, etc) et 111 jeunes sont entrés en situation d'emploi durable (CDI, CDD de plus de 6 mois, contrats aidés, etc).



TOURISME

L'année 2022 illustre la bonne reprise de l'activité touristique et son enracinement dans le territoire pour dépasser le niveau de l'année de référence de 2019 avant l'épidémie de Covid-19.

2 250

demandes renseignées dans
les bureaux d'information touristique

364 000

nuitées, soit + 50 % par rapport à 2021

+ DE 29 MILLIONS D'€

de dépenses des personnes en hébergement
soit + 39% par rapport à 2021

Les services de l'OT dans les 3 bureaux d'information touristique

Plus de **2 250 demandes ont été traitées de visu** et par téléphone par le personnel de l'Office de tourisme, soit une augmentation de 29 % de cette activité par rapport à l'année précédente. Viennent largement en tête ex æquo : les demandes sur les animations du patrimoine et de la culture et sur les loisirs et sports, avant les informations pratiques diverses puis sur les hébergements et la restauration.

À cela, s'ajoutent les **657 contacts des accueils de terrain de l'Office hors les murs** (notre 3^e bureau d'information !) qui s'est déplacé à 16 occasions pour rencontrer le public lors de temps de loisir et dans des campings.



Le **service de billetterie en ligne** a fait un bond spectaculaire en multipliant plus que par deux son volume de vente avec 1 317 ventes des animations de l'OT mais aussi 607 billets vendus pour le compte d'autres organisateurs comme le Comité des fêtes de Clonas-sur-Varèze, l'AS du Dolon, Jazz en Bièvre ou les Balladins de Revel pour les meilleures ventes.

Animations : une très belle année !

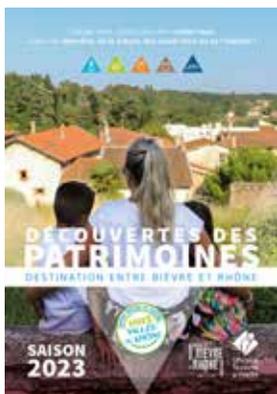
Les participants au programme des Rendez-vous de l'OT ont vu leur nombre augmenter de 53 % à 3 127 personnes. Elles ont pu profiter des propositions de sorties variées sur l'eau (1 873 participants), le long des chemins avec les balades accompagnées (551), dans les sites d'intérêt patrimonial avec les découvertes des patrimoines (381) et dans la nature avec les sorties en vélo à assistance électrique (322). **Cette fréquentation croissante dénote d'un véritable engouement des habitants comme des touristes pour vivre le territoire à travers des temps de convivialité réinventés.** Parmi les plus plébiscités les repas-croisières, les visites d'exploitation en étape de randonnée ou les découvertes revisitées ou ludiques de notre patrimoine : des chasses au trésor, des voie(x) dansées (spectacle participatif sur des sites touristiques en lien avec des danseurs professionnels), des pauses bien-être... Le besoin de nature et d'authenticité se fait aussi remarquer à travers le succès des sorties mycologiques et la dégustation des produits fermiers de notre terroir.

Le patrimoine reste décidément une valeur sûre et mobilisatrice comme le montre le succès confirmé des Journées du patrimoine où 4 366 personnes ont été recensées lors des 45 propositions de visite de cette année.



Une saison servie par des outils de promotion dopés

La saison 2022 s'ouvre avec l'inauguration du **nouveau site web** de l'Office de tourisme au look modernisé et à la navigation plus fluide. Outre un menu classique, il propose de nouvelles entrées par des témoignages et une sélection de sites, animations et expériences d'immersion dans la destination. Le site web devient le centre de tout un écosystème digital où 82,5 % des visites viennent des réseaux sociaux. La mission numérique a permis d'augmenter la fréquentation de Facebook à 3 854 abonnés (+19 %), d'Instagram à 808 followers (+42 %) et les interactions depuis les fiches Google. La newsletter mensuelle diffusée à plus de 1 000 contacts vient en appui avec 130 clics supplémentaires par mois. Cette communication est centrée sur l'actualité du territoire et les animations de l'Office, ce qui permet leur bonne fréquentation. Les éditions papier ne sont pas en reste : le **magazine touristique Barre à Bâbord se voit entièrement réécrit** dans sa partie éditoriale. Le contenu est renouvelé tout en restant fidèle à l'histoire, les spécificités, les atouts et les spécialités de la destination EBER. Reflet de son authenticité, le magazine des découvertes est autant un support d'identification pour les habitants qu'un outil d'accueil et d'attractivité pour les visiteurs. Plus légère à transporter et complémentaire du magazine, **la première carte touristique d'EBER** voit le jour cette même année. À l'instar d'une carte de visite, elle propose un condensé de l'offre ainsi que des suggestions d'expériences à vivre « 100 % sensations » sur le territoire. En ce qui concerne l'évènementiel, il continue d'être valorisé par le **calendrier des animations** à plus de 1 200 exemplaires par mois et par sa version numérique de l'agenda du site web en bonne complémentarité. La nouvelle possibilité de signaler une animation en ligne sur le site web de l'Office facilite la collecte des informations et enrichit le calendrier de façon significative. Les Rendez-vous de l'OT ont également fait l'objet de flyers spécifiques pour chaque thématique **créant une gamme cohérente**.



Enfin, le traditionnel plan média en multicanal a accompagné toute la saison au rythme des encarts publicitaires dans la presse (l'Indispensable, le Dauphiné Libéré : son Guide été, son Mag ville, ses pages locales et le Mag Coup d'œil), à la radio (Chérie FM Vienne et Annonay), sur les bus du réseau TPR et sur les réseaux sociaux.

ZOOM SUR : LA TAXE DE SÉJOUR

Entre Bièvre et Rhône est une destination riche de 37 communes et a fait l'objet du développement des pratiques de proximité. Loin d'être une activité anecdotique pour le territoire, le tourisme jouit d'une belle place dans l'économie locale (les personnes en hébergement ont généré plus de 29 millions d'€ de dépenses sur le territoire en 2022) et est un véritable facteur d'attractivité pour la Communauté de communes comme en témoigne l'évolution de la taxe de séjour*. Elle est estimée à 138 000 € en 2022 (contre 118 258,44 € en 2021) et suit une dynamique de progression constante depuis 2018, 1^{re} année d'instauration complète à 105 100 €.

(10 % sont toujours reversés au Département)

L'Office de tourisme au service des socioprofessionnels

Telle est la vocation de l'OT : valoriser l'offre touristique et accompagner ses acteurs à travers des services et des outils de promotion. **Ainsi 44 hôteliers-restaurateurs ont choisi le Partenariat pour valoriser leur établissement dans les supports de l'OT et accéder aux services liés gratuits.** 7 reportages photos ont été effectués, ainsi que 3 bilans de visibilité numérique sur le web. En contrepartie, ces acteurs se sont engagés à promouvoir la destination EBER.

Un tout nouveau service a également pu être proposé aux hébergeurs grâce à la **signature d'une convention avec Isère Attractivité pour commencer à déployer un système de réservation en ligne** : 14 hébergements se sont vu ouvrir cette fonctionnalité de réservation de séjour sur le site de l'OT. Pour l'internaute, c'est la possibilité de réserver un hébergement en fonction des disponibilités ; pour l'hébergeur, c'est une opportunité nouvelle de diffuser son offre, de développer ses ventes sans intermédiaire tout en disposant d'un outil de gestion des réservations et d'un seul planning compatible avec les éventuelles autres plateformes de commercialisation. À l'heure où 55 % des français réservent et payent leur séjour en ligne, il convenait d'adapter le site web de l'OT à cette pratique.

Dans cette logique, **toute l'offre du territoire est renseignée et valorisée dans la base de données touristiques Apidae** (840 fiches dont 450 actualisées en 2022) qui nourrit également le site web d'Isère Tourisme. Certains hébergements sont également valorisés dans la plateforme de courts-séjours du Département « Isère Evasion » créé en 2019. 14 465 € de chiffre d'affaire ont été générés depuis pour 60 séjours vendus par 3 structures, ce qui place EBER au 4^e rang départemental sur 16.

Le réseau des acteurs touristiques

Le tourisme et la promotion de la destination étant aussi une affaire de connaissance de l'offre et d'interaction entre ses acteurs, plusieurs temps forts sont proposés par l'Office de tourisme à ces fins. Le lancement de saison a eu lieu le 10 mai sous forme d'une table ronde avec la présence de Mme Riberolles, directrice par intérim d'Isère Attractivité. **Deux éductours ont été proposés aux acteurs touristiques** le 14 avril et le 20 octobre et au total une quarantaine de participants ont pu vivre ces expériences touristiques maillées de découvertes et de rencontres conviviales.



Enfin, au titre des échanges directs avec leur Office de tourisme, un nouvel outil de communication a été mis à disposition des professionnels via un groupe Facebook notamment pour accompagner la préparation du Partenariat 2023. Celui-ci a fait l'objet d'une trentaine de rendez-vous de terrain menés auprès des hôteliers-restaurateurs.

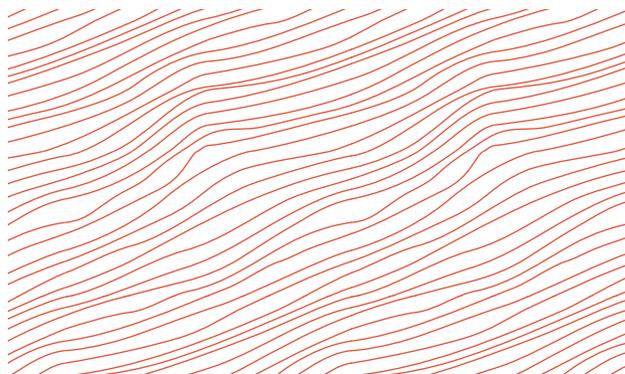
Des projets structurants lancés :

La Communauté de communes a ouvert en 2022 plusieurs gros chantiers structurants pour l'offre touristique à l'échelle d'EBER.

La **signalisation d'information touristique** est autant un équipement d'accueil que de valorisation des activités touristiques. Elle préexistait sur la partie ouest du territoire depuis 2016 et va être actualisée et étendue à la partie est. Ce projet nécessite une phase d'inventaire puis la définition d'un schéma directeur d'implantation avant une pose estimée courant 2024. Les **liaisons cyclistes sont replacées dans l'élaboration d'un schéma des modes doux** multi-pratiques et articulé autour de 3 axes majeurs :

- Les Roches-de-Condrieu – Chanas
- Cour-et-Buis - Saint-Alban-du-Rhône
- Saint Barthélémy – Sablons.

La définition des tracés et le plan pluriannuel de travaux seront livrés courant 2023.



LE CAMPING DE BEAUREPAIRE

Le camping a été créé en 1981 et est aujourd'hui classé 2*. Il est propriété de l'intercommunalité depuis 1992 et est actuellement géré en régie directe. **La saison 2022 se caractérise par un taux d'occupation de 40 % contre 53 % en 2021 pour un chiffre d'affaire de 52 000 €.** La Communauté de communes a poursuivi son programme d'investissement pour l'amélioration de la qualité du site avec l'acquisition de nouveaux mobil homes installés en cours de saison. Elle a également fait évoluer certains tarifs et le règlement intérieur pour consolider la vocation touristique de l'équipement.



LE PORT DE PLAISANCE DES ROCHES-DE-CONDRIEU

Le port de plaisance est le seul port de tourisme fluvial du Département de l'Isère. Il est implanté sur la rive gauche du Rhône, dans un méandre du fleuve, face aux vignobles et au massif du Pilat... Véritable havre de paix, le port est très bien situé géographiquement, avec un accès routier et ferroviaire immédiat et non loin de l'aéroport Saint-Exupéry. Le port propose différents services aux plaisanciers : sanitaires, laverie, station de carburants (Gazoil, SP 95), rampe de mise à l'eau, wifi...

Le port de plaisance **comprend 5 pontons, soit 206 emplacements, une quinzaine de places à sec** pour bateaux sur remorque et **23 places sur l'aire de carénage.**

La préparation de la fin de la sous-concession

L'État est propriétaire du port et l'a concédé à CNR (Compagnie Nationale du Rhône) jusqu'à fin 2023. CNR a signé une convention de sous-traité avec la Communauté de communes Entre Bièvre et Rhône, qui est en charge de la gestion du port. Pour préparer la fin de la concession et définir les conditions de sa réalisation, un audit technique, juridique et financier des ports de frêt et de plaisance sur le fleuve Rhône a été lancé par CNR en vue de la remise de la pleine propriété aux collectivités locales fin 2023. En 2022, un audit technique complémentaire a été conduit par CNR sur tous les ports dont celui des Roches-de-Condrieu. **La capitainerie a accompagné l'APAVE chargé de cet audit visant à préciser les travaux nécessaires à réaliser pour la remise de la sous-concession.**



Un équipement apprécié des plaisanciers

Le taux d'occupation du port est très important puisqu'en 2022, **74 747 nuitées ont été vendues** (-3,44 % par rapport à 2021) :

- **72 960 nuitées en longue durée** (locations de 6 mois à 1 an) par 218 bateaux
- **1 787 nuitées de passage ou d'escale** effectuées par 381 bateaux pour une durée moyenne d'un peu plus de 4,5 nuits par escale. 40 % des bateaux de passage sont étrangers.

En longue durée sur l'eau ou à sec, **180 propriétaires de bateau habitent en Auvergne-Rhône-Alpes dont 58 sur le territoire de la Communauté de communes**. Plus spécifiquement, 41 sont rochelais. Une trentaine de plaisanciers réside sur leur bateau conformément à la limite fixée par le règlement intérieur.

En 2022, les Anglais font un retour massif depuis le Brexit (58 bateaux contre 13 l'année la plus basse), suivi par les Allemands (38), suivi par les Danois et les Hollandais (25). L'Europe du Nord est désormais très présente. Cette année marque aussi le retour de nationalités plus lointaines : 2 bateaux de Nouvelle-Zélande, 3 américains, 3 australiens.

Évolution des tarifs

Le 28 mars 2022, le Conseil communautaire a adopté une grille de tarifs actualisée, permettant notamment de **proposer de nouveaux services** : prestation eau pour les plaisanciers sans nuitée au port (selon la taille du bateau), remorquage de bateaux de plaisanciers dans l'enceinte du port et à proximité immédiate du port et sous-location d'un bateau. D'autres tarifs ont fait l'objet d'une adaptation (prestation électrique non-incluse dans le forfait « place à l'eau au mois », reprogrammation gratuite du badge dans certaines conditions, utilisation de l'aire de carénage...). Ces nouveaux tarifs seront applicables à compter du 1^{er} janvier 2023.

Entretien quotidien et faits marquants

Les opérations d'entretien quotidien ont pour double objectif l'amélioration des services et l'allongement de la durée des installations. Chaque semaine, le personnel vérifie l'état de tous les pontons et de l'aire de carénage et planifie les activités à effectuer : tonte, enlèvement de bois mort coincé sous les pontons, décapage des pontons... Annuellement, les pontons font l'objet d'un nettoyage haute pression pour en retirer les mousses et les arbres font l'objet d'une taille d'entretien par l'équipe. L'élagage de l'ensemble des arbres a lieu tous les 5 ans par un prestataire extérieur. Cet élagage a été réalisé début mars 2021 sur la digue et la presqu'île et s'est concentré sur la berge en 2022.

Chaque année, le port fait **contrôler les installations électriques** par un organisme agréé et entreprend les réparations nécessaires.

Les fortes chaleurs ont entraîné **le développement totalement inattendu d'algues** dans le port, phénomène a priori impossible compte-tenu de la profondeur (+ de 2,5 mètres) qui ne permet pas la photosynthèse. Or cette année, malgré la profondeur retrouvée depuis le dragage, il a fallu en urgence faucarder plusieurs fois, à partir du 10 juillet, avec des professionnels sous-tension car tous les plans d'eau avaient en même temps le même besoin.



Réflexion sur les cheminements et Label Accueil Vélos

En 2022, une étude sur les cheminements a été lancée en vue de l'obtention de Label Accueil Vélos. Le périmètre de cette étude est plus large que le port, englobant la rive gauche jusqu'au pont routier Les Roches-de-Condrieu—Condrieu. L'étude devrait permettre de :

- mûrir la **réflexion sur le lien entre quai public et port, sur le devenir de cette rive gauche du fleuve, trait d'union avec l'intérieur des terres EBER**. À partir de ces éléments, le port aura matière à enrichir sa candidature à une nouvelle sous-concession.
- aboutir à un programme d'investissement à mettre en œuvre durant la prochaine période de sous-concession.

La station de carburants est réparée

La station de carburants connaît des dysfonctionnements depuis l'automne 2021 au niveau de la cuve de gazoil. Les investigations réalisées ont indiqué que la présence d'eau était due à la condensation dans la cuve, jamais nettoyée depuis son installation en 1984. En 2022, la vidange, le curage, le nettoyage de la cuve puis son rechargement ont été menés avant la saison.

Protection de la ressource en eau

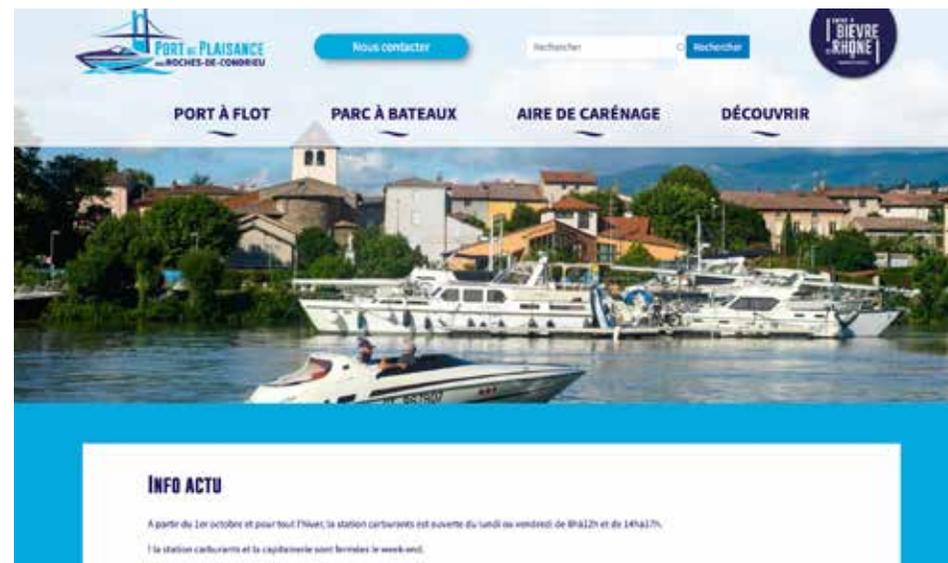
Le port est équipé d'une station d'épuration, sa gestion est assurée par le service du port. En 2022, le filtre charbon a été changé. Deux problèmes de pollution ont été repérés cette année : l'un mi-juin, le rejet au Rhône a été évité grâce à l'intervention de la capitainerie ; l'autre début juillet dont l'origine n'a pas pu être identifiée.

Fin 2022, la Capitainerie a aussi transformé un ancien WC extérieur en vidange à WC chimique et a recensé les bateaux équipés d'un tel équipement.

Le règlement intérieur du port actualisé en mars 2022 répond à la sollicitation de CNR pour accélérer la protection de la qualité des eaux du port, notamment en matière de rejet eaux grises/eaux noires des bateaux de plaisance. Un recensement a eu lieu en 2022 **pour satisfaire à l'obligation de l'équipement en compteur d'eau de tous les résidents**. Les nouveaux compteurs seront posés en 2023. En parallèle, l'équipe a testé un moyen de bloquer les bornes d'eau de passage sur le ponton A. La Capitainerie a interdit le lavage des ponts à l'eau potable et a acheté 2 pompes pour les prêter gratuitement aux plaisanciers. L'eau du Rhône a permis 29 lavages de pont.

Communication : le site Internet mis en ligne

Le site internet du port est mis en ligne début mai 2022, au démarrage de la saison touristique. Conformément au cahier des charges, il permet de présenter les différentes facettes du port : à l'eau, à sec, aire de carénage et permet de prendre directement contact avec la Capitainerie pour réserver une place.



» Le nouveau site du port conçu par les soins de Serval Agency.

ENVIRONNEMENT

Entre Bièvre et Rhône assure un service complet de collecte et de traitement des déchets ménagers. L'année 2022 est marquée par la mise en place de l'extension des consignes de tri sur 22 communes de l'ouest du territoire.

EBER réalise également des actions concrètes en faveur de la transition énergétique, à travers la mise en œuvre de la démarche climat - air - énergie.

37 931

tonnes de déchets collectées
sur la totalité du territoire
Entre Bièvre et Rhône

9 166 183 €

coût complet du service de gestion des
déchets ménagers sur la totalité du territoire
Entre Bièvre et Rhône

LA DÉMARCHE CLIMAT-AIR-ÉNERGIE : DES VOLONTÉS POLITIQUES AUX ACTES ET ACTIONS

La Communauté de communes et les acteurs du territoire (entreprises, associations, administrations, agriculteurs...) portent des actions en faveur de la réduction des émissions de gaz à effet de serre, responsables du changement climatique et des émissions de polluants atmosphériques, impactant notre santé et l'environnement. **La démarche climat, air, énergie d'Entre Bièvre et Rhône rentre en phase de mise en œuvre.**

Les actions concrètes qui en découlent sont définies au sein d'un plan d'action 2021-2026. En 2022, ont été menées les actions marquantes suivantes :

La rénovation énergétique : le défi d'aujourd'hui

La plateforme territoriale de rénovation énergétique a enregistré 511 appels téléphoniques et accueilli 65 personnes afin de les renseigner et les conseiller gratuitement (permanences jeudi après-midi à Beaurepaire ou Saint-Maurice-l'Exil). 4 conférences thématiques ont eu lieu sur notre territoire pour informer les habitants. La conférence sur les aides financières en vigueur a été filmée et mise en ligne pour permettre au plus grand nombre d'avoir accès à l'information. Cette plateforme est financée dans le cadre de France Rénov en partenariat avec la Région Auvergne-Rhône-Alpes et le Département de l'Isère. EBER a conventionné avec l'AGEDEN pour l'animation territoriale.

La rénovation énergétique des bâtiments d'Entre Bièvre et Rhône a pour but de diminuer les consommations d'énergie. Un plan de sobriété a été mis en place conformément à la réglementation avec des températures de consigne : 16 degrés dans les gymnases et 19 degrés dans les bâtis tertiaires (bureaux).

Les audits énergétiques des bâtiments de la collectivité ont été menés en vue de la définition d'un plan pluri-annuel d'investissement : piscine Aqualône et gymnase Mistral à Saint-Maurice-l'Exil.



Entre Bièvre et Rhône

service info énergie
POUR VOS PROJETS DE RÉNOVATION, DE CONSTRUCTION, DE CHANGEMENT DE SYSTÈME DE CHAUFFAGE...

04 76 14 00 10
 Un numéro unique pour vos questions | **GRATUIT**

Des rendez-vous*
 pour vous accompagner dans votre projet
 Dates des permanences sur www.entre-bievre-rhone.fr

***Inscriptions obligatoires :**
04 76 14 00 10 - www.infoenergie38.org

Le service info Énergie est financé en partie par :

AGEDEN, FAIRE, La Région Isère, France Rénov



Entre Bièvre et Rhône

SOIRÉE THERMOGRAPHIQUE
 Venez prendre en main une caméra thermique et apprendre les bases de l'analyse des images.

Mardi 15 novembre 2022 à 18h30
Mairie de Beaurepaire
 28 rue Français

GRATUIT OUVERT À TOUS
 sur présentation du pass sanitaire

Renseignements et inscriptions :

sur inscription au 04 81 92 06 52
www.infoenergie38.org > Rubrique Actualités

Le service info Énergie est financé en partie par :

AGEDEN, France Rénov, La Région Isère, EBER



La mobilité douce

Développer les modes doux, une alternative à la voiture, un objectif ambitieux du Plan Climat.

Le schéma modes doux est en cours de définition, il est conduit par la collectivité et il a pour but de développer des pistes cyclables et d'inciter à la pratique du vélo ou aux déplacements à pied.

Les transports en commun desservant le territoire d'EBER permettent une alternative à la voiture et vont être optimisés pour plus de services aux habitants.

Challenge mobilité 2022 : 40 participants ont permis 1 200 km reportés en mode doux.

Dans le cadre de la mutation de la flotte de véhicules de la Communauté de communes, une partie des véhicules passent à l'électrique. Un plan pluriannuel d'investissement va permettre de changer les véhicules sur plusieurs années.

Pour diminuer les trajets domicile-travail, EBER propose à ses services de télétravailler une journée par semaine à ses agents. C'est 60 000 km évités en 2022.

L'information, la sensibilisation

Une communication jeune et engagée a été réalisée avec le premier court métrage sur la ventilation dans les logements. Cette vidéo a été réalisée par le centre social du Péage-de-Roussillon dans le cadre d'un projet Territoire à Energie Positive.

Une campagne de communication sur la sobriété et les usages dans les équipements sportifs a été déployée en partenariat avec le service des sports. Cette campagne s'est déclinée selon deux cibles : les collégiens et les usagers des clubs sportifs. Elle est installée dans les gymnases communautaires en grand format (affiches de cinéma).



Une sensibilisation en milieu scolaire est proposée aux écoles du territoire avec le défi classe énergie. 150 enfants ont bénéficié de ces interventions animées par l'AGEDEN.



Les agents d'EBER sensibilisés

Pour mener à bien l'ambition politique en matière de transition énergétique et écologique, les agents de la collectivité ont pu participer à un atelier fresque du climat. Mettre un socle commun de connaissances, aider à la mise en œuvre du Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET), donner envie de changer ses méthodes de travail, autant d'objectifs de cet atelier.



Développer les ENR (énergies renouvelables)

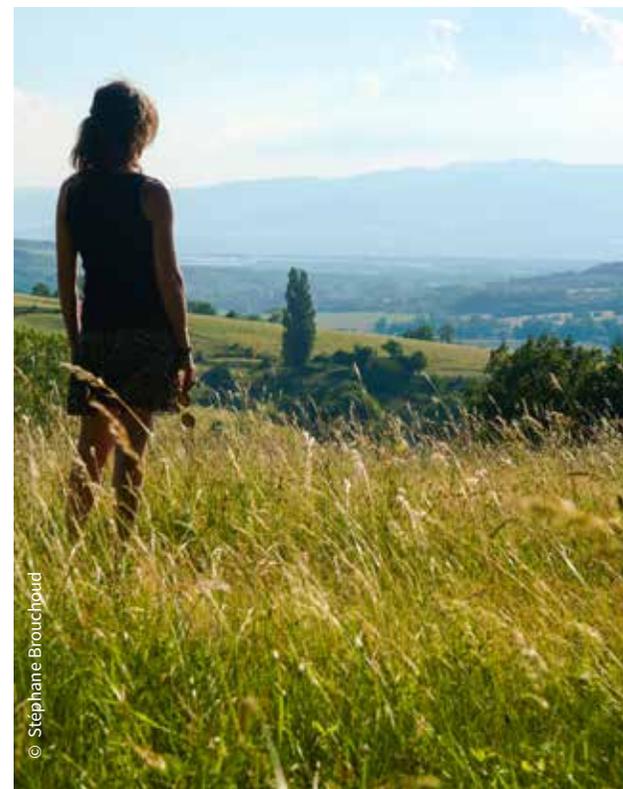
Pour favoriser le développement des ENR, un atelier à destination des techniciens et élus sur « rénover mon bâti communal avec des ENR : de la contrainte à l'opportunité » animé par l'ageden s'est déroulé le 13 mai. Forts de ces journées d'informations, les élus ont souhaité initier la politique de développement du photovoltaïque sur le patrimoine d'EBER. Une étude des opportunités des installations photovoltaïques sur le foncier et bâtiment EBER a été réalisée. Sur 18 sites étudiés, seuls 9 ont un réel potentiel.

LA QUALITÉ DE L'AIR

En 2022, à l'occasion de la révision du plan de protection de l'atmosphère de l'agglomération lyonnaise, la Communauté de communes d'Entre Bièvre et Rhône a intégré cette instance de 3^e génération, qui définit des objectifs et des actions de préservation de la qualité de l'air. Il s'agit d'un outil local de planification et de concertation pour agir sur les émissions de polluants issus des activités humaines comme le transport, l'industrie, le résidentiel et l'agriculture.

La qualité de l'air est un enjeu de santé publique. Cette démarche conduit à considérer les risques d'exposition de la population aux polluants atmosphériques. Les acteurs sont mobilisés autour des thèmes suivants : renforcement de la surveillance, diffusion de bonnes pratiques, réglementations nouvelles, réduction des besoins de mobilité, développement des mobilités décarbonées et soutien à la rénovation énergétique, etc. Le plan de protection de l'atmosphère s'impose au plan de mobilités et au plan climat, air, énergie du territoire.

D'autre part, il sera étudié l'opportunité de mise en place d'une zone à faible émission mobilité, limitant la circulation aux véhicules les plus polluants, pour atteindre les objectifs de qualité de l'air fixés au niveau national. Les conclusions de cette étude, qui répond à une obligation réglementaire, permettront d'envisager aussi la contribution des actions du PCAET à l'amélioration de la qualité de l'air.





© Actua Drone

LA CHARTE FORESTIÈRE

Les intercommunalités de Vienne Condrieu Agglomération, Bièvre Isère Communauté et de la Communauté de communes Entre Bièvre et Rhône sont adhérentes à la Charte Forestière de Territoire (CFT) Bas-Dauphiné et Bonnevaux depuis 2014. **La CFT met en œuvre un programme d'actions sur 6 ans (2020-2025) autour de 6 objectifs.**

Les actions 2022, en partenariat avec l'Office National des Forêts (ONF), le CNPF, le Département, FIBOIS 38, COFOR 38 et la CFT des Chambaran, ont notamment porté sur :

- La réalisation d'une cartographie des chemins ruraux (sur les communes de Bellegarde-Poussieu, Cour-et-Buis, Moissieu-sur-Dolon, Pommier-de-Beaurepaire et Ville-sous-Anjou pour EBER),
- La réalisation d'un état des lieux et de propositions de dessertes sur le massif des Bonnevaux,
- La réalisation d'affiches par l'ONF afin de promouvoir la multifonctionnalité de la forêt et de faire découvrir la sylviculture aux habitants du territoire,
- La réalisation d'un « Guide de la forêt privée » sous forme de flyer avec l'association des propriétaires forestiers de Bonnevaux-Chambaran,
- La valorisation du peuplier : visite d'une entreprise d'emballage en bois de peuplier (13 participants), réalisation d'une cartographie, réalisation de relevés de terrains,

- L'accompagnement dans la mise en œuvre du mode opératoire pour faciliter l'utilisation des chemins ruraux à des fins d'exploitation forestière avec l'organisation d'une réunion bilan et perspectives,
- Le suivi de l'adaptation des essences au changement climatique,
- La sensibilisation des propriétaires à la gestion durable (2 réunions publiques + 1 réunion sur le terrain),
- L'aide à la rédaction des demandes de subventions.

Une importante action de communication a été menée en octobre 2022 par la Charte Forestière à travers son implication dans la 1^{re} édition du festival « Les Forestivités ».

Co-organisé par Fibois Isère et les Communes Forestières de l'Isère, ce festival était une invitation à se rapprocher du monde forestier, mais également une occasion de découvrir l'univers du bois local. Les territoires forestiers de tout le département de l'Isère se sont mobilisés pour proposer deux semaines d'animations, de visites, d'expositions ouvertes à toutes et à tous.



Sur le territoire d'EBER, le programme a été le suivant :

- Visite de l'entreprise CCB Greentech à Beaurepaire,
- Sortie botanique et sylviculture à Montseveroux (CNPF et Champiflore),
- Animations à Agnin : fabrication d'objets en bois, exposition des sculpteurs du Roussillonnais, enquête de l'inspecteur jeune pousse, conférences « L'avenir de la forêt », stands associatifs.

L'action de sensibilisation consistant à proposer des interventions scolaires sur la forêt, menée en 2021-2022 s'est poursuivie sur l'année scolaire 2022-2023. Cette opération a concerné 3 classes de CM1-CM2 sur le territoire d'EBER. Les établissements concernés sont : école élémentaire de Cheyssieu, école privée St Jacques de Roussillon, école primaire de Montseveroux. Ces interventions se sont structurées sur 2 journées :

- Journée 1 : une plongée en forêt. Objectif : Apporter des connaissances sur la forêt en général, son fonctionnement écologique, son cycle et ses différents usages.
- Journée 2 : en immersion dans les métiers du bois. Objectif : Faire découvrir la matière bois et comprendre un métier de la forêt ou de la transformation du bois.

LANCEMENT DU PLAN LOCAL DE CONSERVATION (PLC) DES PLAINES DE BIÈVRE ET DU LIERS

La préfecture de l'Isère (sous l'égide de la Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL)-EHN/PPME), le Département de l'Isère, la Communauté d'agglomération du Pays Voironnais, Bièvre Isère Communauté, Entre Bièvre et Rhône communauté de communes, la Communauté de communes Bièvre Est, des carriers du territoire et la ligue de Protection des oiseaux Auvergne-Rhône-Alpes (LPO AURA) se sont associés pour mettre en place un Plan Local de Conservation (PLC) sur plusieurs années pour la préservation de cinq espèces d'oiseaux et d'amphibiens patrimoniaux.

Les plaines de Bièvre et du Liers abritent de nombreuses espèces protégées, dont cinq font l'objet d'une attention

particulière : le busard cendré, rapace qui niche dans les cultures et les friches, l'œdicnème criard et le petit gravelot, oiseaux qui affectionnent les végétations rases voire inexistantes, le crapaud calamite et le pélodyte ponctué, amphibiens liés aux petites zones humides comme les mares.

Démarche innovante, le Plan Local de Conservation vise à maintenir les espèces en bon état de conservation grâce à la mise en place d'actions de suivi et de sauvetage, et l'accompagnement auprès des collectivités et des entreprises. Il a pour but de mettre en place une stratégie globale anticipatoire par rapport aux projets d'aménagements qui impactent les espèces patrimoniales des plaines de la Bièvre et du Liers afin de



© En Marge

concilier le développement des territoires et le maintien de la biodiversité.

De manière opérationnelle, le PLC offre une alternative aux aménageurs dont les projets ont des impacts sur les espèces du plan. En contrepartie du financement des actions du PLC, il permet d'accéder à des ratios de compensation adaptés et fournit des éléments de cadrage et d'appui, avec la mise à disposition :

- d'un catalogue de mesures compensatoires types ;
- de secteurs et parcelles potentiellement favorables pour la compensation ;
- de cartes des cinq espèces du plan mis à jour chaque année, permettant en amont du lancement de projets d'aménagement, d'éviter les zones sensibles et donc de réduire les impacts ;
- d'échanges techniques avec la Délégation Isère de la LPO AURA, animatrice du plan.

Le territoire d'action du PLC s'étend sur 44 communes soit 55 000 hectares, répartis sur quatre EPCI. Chaque territoire adopte les mesures qui ont un intérêt direct avec les problématiques rencontrées.

La convention cadre du PLC a été signée par l'ensemble des partenaires du plan le 11 octobre 2022 à Beaurepaire. Le financement du PLC est assuré par les Communautés de communes et le Département de l'Isère ainsi que par les porteurs de projet.



Busard cendré



œdicnème criard



Petit gravelot



Crapaud calamite



Pélodyte ponctué

© DR

LA LUTTE CONTRE LE FRELON ASIATIQUE

Le frelon asiatique, danger sanitaire de 2^e catégorie et espèce exotique envahissante, est présent depuis 2015 sur le territoire de la Communauté de communes. Il représente une véritable menace pour la filière apicole, la biodiversité et la santé publique.

À l'échelle du département de l'Isère, le Groupement de Défense Sanitaire de l'Isère (GDS Isère), au sein de sa section apicole, anime l'organisation de la prévention, de la surveillance et de la lutte contre le frelon asiatique.

À ce titre, il :

- répond aux signalements d'insectes ou de nids,
- encadre la destruction des nids en conventionnant avec des entreprises,
- assure une cartographie de la présence et de l'évolution du frelon,
- peut former des agents des services techniques et/ou des espaces verts.

Afin de réduire et de limiter son expansion sur son territoire, la Communauté de communes Entre Bièvre et Rhône a conventionné en 2020 avec le GDS Isère. Via cette convention, EBER finance le dispositif de destruction des nids sur son territoire à hauteur de 50% par nid détruit. Les 50% restants sont financés par le Département. Le budget de la Communauté de communes est de 5000€ par an ce qui correspond à la destruction d'environ 40 nids.

En 2022, sur le territoire d'Entre Bièvre et Rhône, 59 nids ont été détruits (contre 22 en 2021) pour une participation financière d'EBER de 4 733 €.



Comment signaler un individu ou un nid ?

Toute personne suspectant la présence d'un frelon asiatique est invitée à en faire le signalement soit :

- Sur la plateforme de signalement en ligne : frelonsasiatiques.fr
- En téléchargeant l'application mobile « Frelon Asiatique »

INSTALLATION DE RUCHES AU SIÈGE D'EBER

En partenariat avec l'apiculteur Rémy Glaise, installé sur la commune de Pommier-de-Beaurepaire, la Communauté de communes Entre Bièvre et Rhône a installé en 2022 trois ruches sur le toit de son siège à Saint-Maurice-l'Exil. Une formation avec découverte des ruches a été proposée aux agents d'EBER le 23 juin pour mieux connaître le métier d'apiculteur et les abeilles accueillies. En fin d'année, un pot de miel de 25 g a été offert à chaque agent de la collectivité.



LA GESTION DES DÉCHETS MÉNAGERS : PLUS DE TRI POUR RÉDUIRE LE VOLUME DE SON BAC VERT

L'année 2022 a été marquée par la mise en place de l'extension des consignes de tri des emballages auprès des foyers des 22 communes de l'ouest du territoire. Ainsi, tous les emballages et tous les papiers peuvent être triés dans la poubelle jaune : pots de yaourt, blisters, sacs en plastique, barquettes, tubes de dentifrice... L'objectif est de simplifier le geste de tri. Cela a pour conséquence de limiter la production d'ordures ménagères vouées à l'incinération (bacs verts). Ce nouveau geste permet d'augmenter la part des déchets valorisables en réduisant les coûts de traitement.

Le coût de traitement des ordures ménagères est le plus onéreux, représentant 160 € TTC/tonne, comparé aux filières de tri du verre, des emballages, du papier et des filières présentes en déchèterie (mobilier, bois, appareils électriques/électroniques, ferrailles, etc.)

La campagne de communication a été lancée en septembre 2022 : affichage, conception d'un film, diffusion auprès des médias et réseaux sociaux, mise à jour des consignes de tri.



>> Dans le cadre de la simplification des consignes de tri, la Communauté de communes Entre Bièvre et Rhône a travaillé avec l'association Naturama pour réaliser une vidéo expliquant comment bien trier à la maison et ce que deviennent nos déchets recyclables.

**A PARTIR D'OCTOBRE 2022,
TOUS LES EMBALLAGES
ET TOUS LES PAPIERS
SE TRIENT !**

Emballages en plastique

Emballages en métal, même les petits

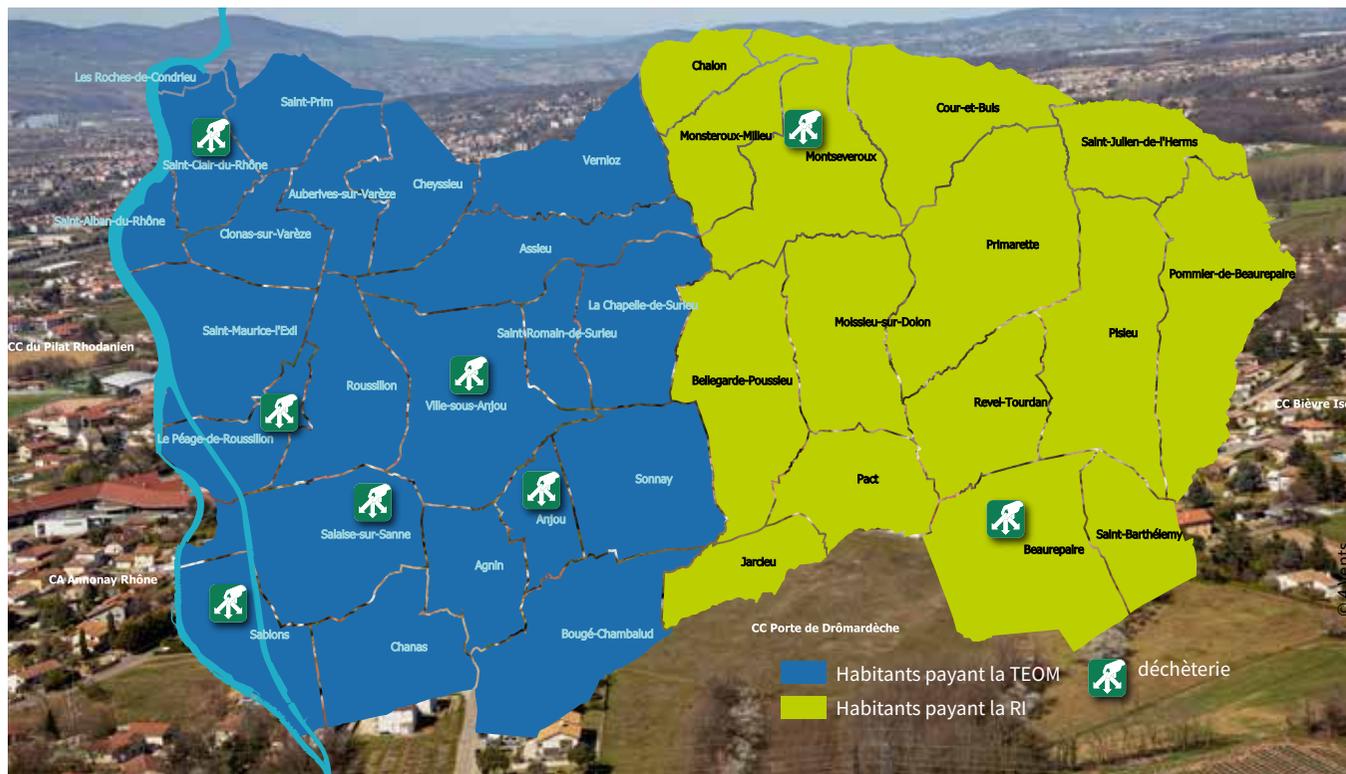
Papiers et emballages en carton/papier

+ NOUVEAU

Contact : 04 74 29 31 15 - ambassadeur@entre-bievretrhone.fr
entre-bievretrhone.fr

Retrouvez toutes les règles de tri





>> Les modalités d'organisation et de financement du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés, restent hétérogènes au sein de la communauté de communes Entre Bièvre et Rhône.

Périmètre Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères - 22 communes à l'ouest du territoire

Ce secteur compte 22 communes soit 52 821 habitants. Le service de collecte des déchets ménagers met en œuvre 4 dispositifs :

- la collecte en porte à porte des ordures ménagères résiduelles (une fois par semaine) et des déchets recyclables (toutes les 2 semaines)
- la collecte en déchèterie avec un réseau de 6 déchèteries situées à Anjou, Péage-de-Roussillon, Sablons, Salaise-sur-Sanne, Saint-Clair-du-Rhône et Ville-sous-Anjou
- la collecte des vêtements et du verre en point d'apport

volontaire

- le compostage avec la mise à disposition d'un composteur afin de réduire la production d'ordures ménagères.

En 2022, le service public de gestion et de prévention des déchets a pris en charge 30 293 tonnes de déchets ménagers et assimilés, soit 573 kg/hab/an.

La collecte des déchets en déchèterie (243 kg/hab/an) et la collecte des ordures ménagères résiduelles (238 kg/hab/an) représentent 84% des flux.

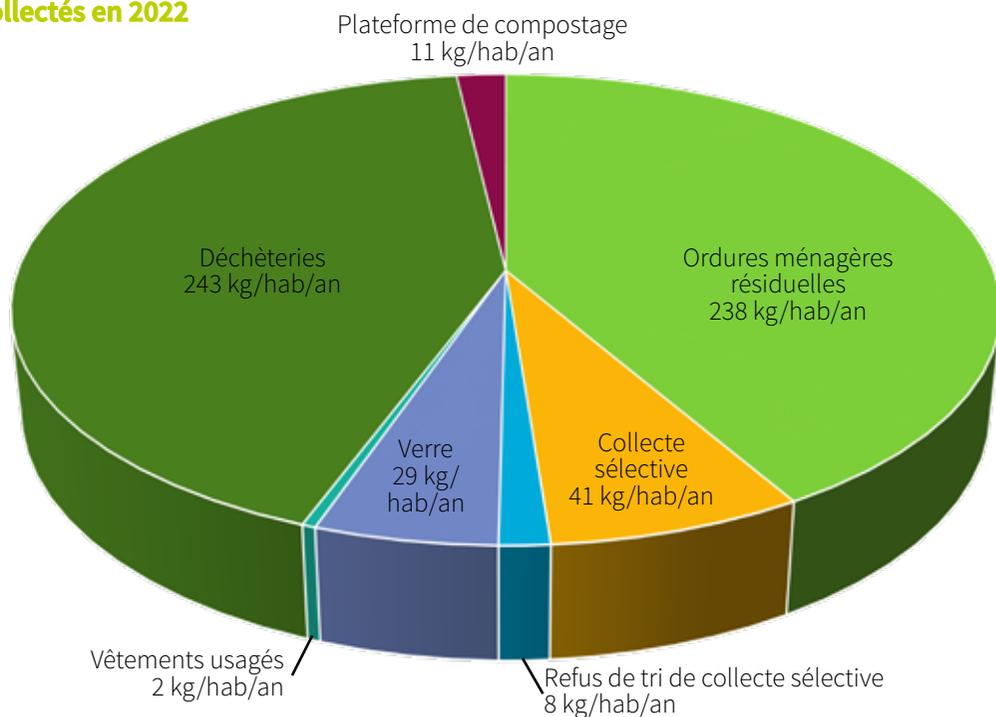
Entre 2021 et 2022, la quantité de déchets collectée par le service public a diminué de 51 kg/hab./an, soit une baisse de près de 2 460 tonnes.

Cette baisse est liée à la période post-covid, avec une forte réduction des apports en déchèteries (-41 kg/hab/an), mais aussi des ordures ménagères (-9 kg/hab/an).

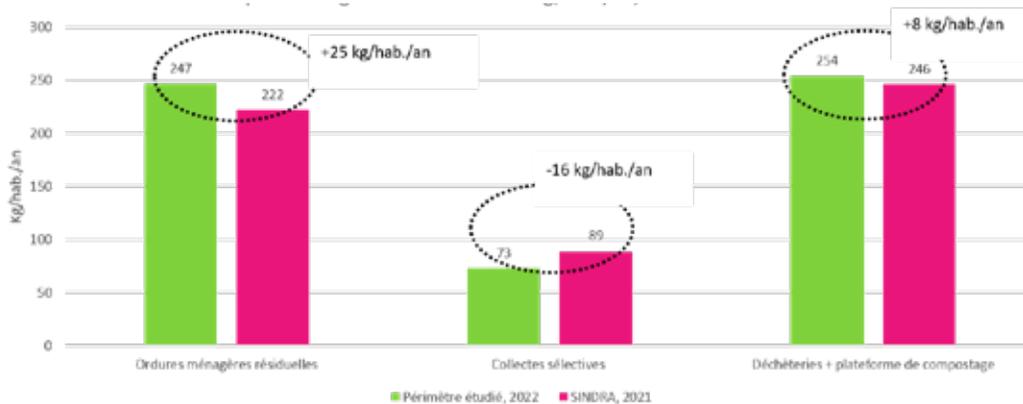
Le gisement collecté est supérieur de 48 kg/hab/an par rapport à celui de l'observatoire régional SINDRA qui indique 535 kg/hab/an. Cela signifie qu'un habitant de ce secteur d'Entre Bièvre et Rhône produit plus d'ordures ménagères résiduelles par rapport à un habitant de la Région Auvergne Rhône-Alpes.

Flux	2021		2022		Evolution 2021/2022	
	Tonne	Kg/hab/an	Tonne	Kg/hab/an	Tonne	Kg/hab/an
Ordures ménagères résiduelles	12 993	248	12 596	238	-397	-9
Collecte sélective - part recyclable	2 010	38	2 178	41	168	3
Collecte sélective - refus de tri	730	14	432	8	-298	-6
Verre	1 511	29	1 554	29	43	1
Vêtements usagés	113	2	117	2	4	0
Déchèteries - avec accueil des déchets verts	14 881	284	12 846	243	-2035	-41
Plateforme compostage - accueil direct des déchets verts	512	10	570	11	58	1
TOTAL	32 750	625	30 293	573	-2457	-51

Répartition des flux collectés en 2022

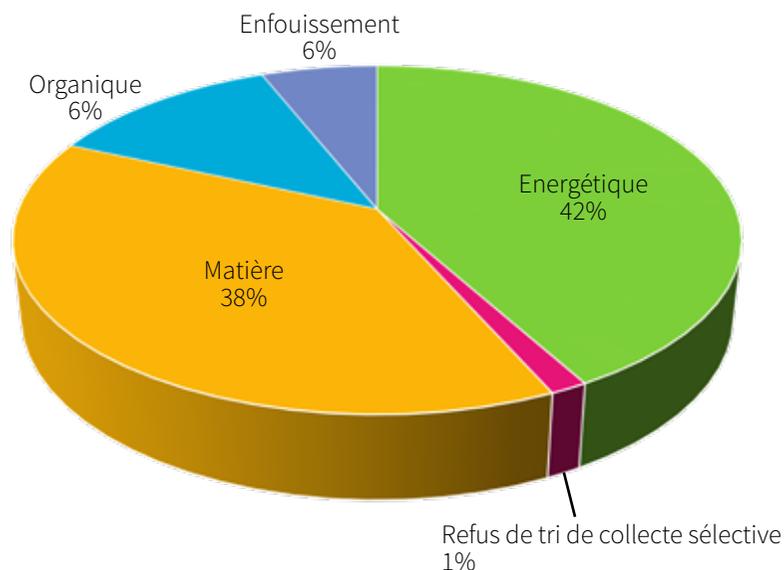


Comparatif du gisement collecté en kg/hab/an - Observatoire SINDRA



Traitement et valorisation des déchets

94% des flux de déchets sont valorisés. La valorisation énergétique représente 42% des tonnes collectées et le recyclage de la matière, 38% des tonnages traités.



Le coût du service

Le coût complet du service s'élève à 7 475 792 € TTC en 2022, soit 141,50 € TTC/hab.an. La dépense la plus importante est la gestion des déchèteries (2 516 005 € soit 34% du coût). Vient ensuite le service de collecte des bacs verts et jaunes et des points d'apport volontaire du verre (2 304 849 €, soit 31% du coût), puis le traitement des ordures ménagères résiduelles et des emballages et papiers recyclables (2 284 724 € soit 30% du coût).

Les recettes du service proviennent majoritairement des soutiens des Eco-organismes comme CITEO, OCAD3E et ECO-DDS. Elles sont complétées par la revente des emballages, papiers/cartons et du verre triés, pour recyclage. Elles s'élèvent à 1 310 146 € en 2022.

Le coût restant à financer est de 6 165 646 € TTC, soit 116,7 € TTC/hab/an. Il se compose du coût complet du service, déduction faite des recettes liées à la vente des matériaux issues des différentes collectes sélectives.

Le financement du service est assuré principalement par la taxe d'enlèvement des ordures ménagères. La collecte de cet impôt est de 5 733 140 €.

Le budget général reste tout de même sollicité à hauteur de 7% du coût restant à financer, représentant une contribution de 432 506 € TTC.



Le compostage

Le compostage sert à réduire la production de déchets en isolant la fraction fermentescible. Le terreau ainsi créé est naturel et gratuit. Cette pratique limite le transport des déchets et les coûts de traitement. Entre Bièvre et Rhône propose aux habitants de l'ex Pays Roussillonnais, l'acquisition d'un composteur en bois de 300 litres, contre une participation financière de 10€.

Le taux d'équipement des foyers en composteurs s'élève à 27% de l'habitat pavillonnaire, soit près de 280 composteurs retirés par an auprès du service.

30% de nos ordures ménagères résiduelles sont compostables. Développer le tri à la source des biodéchets par une collecte séparée ou de proximité est en jeu important.



Périmètre redevance incitative - 15 communes à l'est du territoire

Ce secteur compte 15 communes et 15 882 habitants. Sur ce périmètre, le service d'élimination des déchets ménagers et assimilés est financé par la REOMI (Redevance d'Enlèvement des Ordures Ménagères Incitative) depuis 2011. Ce régime a été maintenu à la suite de la fusion avec le Pays Roussillonnais en janvier 2019. Le montant de la redevance est calculé en fonction du service rendu. Les modalités de calculs sont consultables sur le site internet de la Communauté de communes Entre Bièvre et Rhône.

Le service d'élimination des déchets ménagers et assimilés comprend :

- La collecte en porte à porte et le traitement des déchets ménagers résiduels, ordures non recyclées (enfouies). Cette collecte a lieu une fois par semaine dans le centre-ville de Beaurepaire et une fois tous les 15 jours pour la collecte dans les zones pavillonnaires de Beaurepaire et dans les 14 autres communes.
- La collecte sélective (verre, emballages, papiers) en points d'apport volontaire.
- L'accès aux deux déchèteries (Beaurepaire et Montseveroux). Ce service ne concerne pas les professionnels qui n'ont pas accès aux déchèteries publiques.

Les professionnels (artisans, commerçants...) ont accès à l'ensemble des services de collecte en porte à porte dans des limites de nature du déchet et du volume remis au service public.

En 2022, 7 638 tonnes de déchets ont été collectées par le service public de la Communauté de communes sur le périmètre de l'ex-CCTB, soit une production de déchets ménagers et assimilés de 481 Kg/hab./an.

Le service de collecte en déchèterie est le plus conséquent : 282 kg/hab./an. Celui de la collecte en porte à porte des ordures ménagères résiduelles (OMR) représente 112,8 kg/hab./an. Ces deux flux concentrent 82 % du gisement collecté. Les performances de recyclage sont de 49,9 kg/hab./an d'emballages et de journaux, magazines et de 36,3 Kg/hab./an de verre.

Entre les années 2021 et 2022, on note une diminution du gisement collecté de -28 kg/hab./an tous flux confondus. Cette diminution est liée à la baisse des apports en déchetterie (-24 kg/hab./an), induite principalement par une baisse générale des apports en gravats et déchets verts. Les gisements en ordures ménagères résiduelles ont diminué (-3 kg/hab./an). Les autres gisements : collecte sélective et verre sont relativement stables, on notera tout de même une baisse de 13% des apports de papiers recyclables pouvant être imputée à l'arrêt de la distribution systématique des prospectus.

Le traitement et la valorisation des déchets collectés sont gérés par le SICTOM de la Bièvre.

FLUX	DISPOSITIF DE COLLECTE	TONNE	KG/HAB./AN
Ordures ménagères résiduelles	Porte à porte	1 791	112,8
Collecte sélective – part recyclable	Points d'apport volontaire	793	49,9
Verre		576	36,3
Déchèteries - avec accueil des déchets verts		4 478	282
TOTAL		7 638	481

Les déchèteries

Au global, le gisement collecté est moins important en 2022 qu'en 2021, considérant l'ensemble des déchèteries. Il a diminué de 7,33% (- 354 tonnes).

La déchèterie de Beaurepaire a des apports en diminution de 5,81% (- 204 tonnes) et la déchèterie de Montseveroux a des apports en diminution de 11,35% (- 150 tonnes).

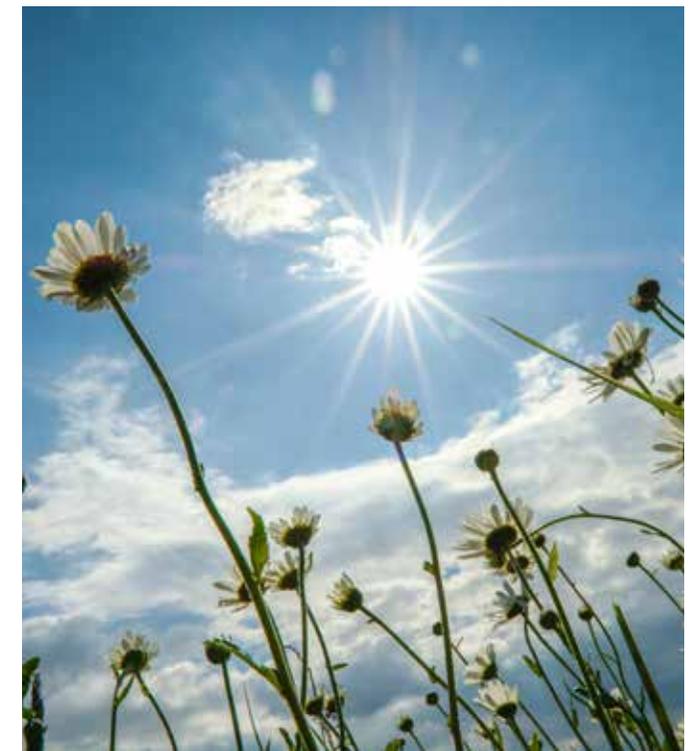
Principaux flux collectés sur les deux déchèteries :

	TONNAGE 2021	TONNAGE 2022	VARIATION EN TONNE	VARIATION EN %
Encombrants	1065	1019	-46	- 4,32
D3E ¹	156	138	-18	- 11,54
Eco-mobilier	283	238	-45	- 15,9
Bois	621	635	14	2,25
Gravats	1046	958	-88	- 8,41
Platinage	265	250	-15	- 5,66
Batterie	2	4	2	100
Déchets verts	1220	1076	-144	- 11,8
Cartons	174	160	-14	- 8,05
TOTAL	4832	4478	-354	-7,33

¹ D3E : déchets d'équipements électriques et électroniques

Comparatif aux données régionales :

La population considérée est la population INSEE de manière à pouvoir comparer les données du périmètre du secteur Est, à l'observatoire régional SINDRA. Comparé aux données régionales en Auvergne-Rhône-Alpes, un habitant de l'ex-CCPR (secteur Ouest) a un ratio de collecte de 536 Kg/an tandis qu'un habitant du secteur Est a un ratio de collecte de 481 Kg/an. Le ratio de collecte des ordures ménagères résiduelles d'un habitant du secteur Est est inférieur à celui de l'indicateur régional. En revanche, celui des collectes sélectives est supérieur (+ 5,2 Kg/hab./an). On note que le gisement collecté en déchèterie est bien plus conséquent, en cela le profil de l'ex-CCPR est atypique.



	KG/.HAB. INSEE/AN		
Flux	Secteur Est, 2022	SINDRA, 2021	Différentiel
Ordures ménagères résiduelles (OMR)	112,8	222	- 109,2
Collectes sélectives (CS)	86,2	89	- 2,8
Déchèteries + plateforme de compostage	282	246	+ 36
TOTAL	481	557	- 76

Le coût du service

Le coût complet du service, en 2022, s'élève à 1 690 391 € TTC/an, soit un coût à l'habitant de 106,43 € TTC/an. Les coûts de collecte des ordures ménagères résiduelles, de collecte sélective et du verre, ainsi que les coûts d'exploitation des déchèteries sont majoritaires. Les frais de structure, comprenant le personnel, les équipements, l'entretien affectés au service public de gestion des déchets, hors coûts de collecte, l'achat et la gestion des bacs poubelles, représentent 21% du coût complet.

Les recettes de fonctionnement

La recette principale est la redevance d'enlèvement des ordures ménagères avec 1 827 256 € qui représente 98 % des recettes réelles de fonctionnement et couvre à 100 % le coût du service. Les soutiens financiers et les ventes de matériaux représentent une part infime des recettes, moins de 3 %. La section de fonctionnement en 2022 est excédentaire de 249 122 €, soit 12,85 %.

	€ TTC / AN
Collectes OMR, CS, Verre	309 245
Traitement OMR, CS	653 465
Déchèteries	364 432
Plateforme de compostage	0
Frais de structure	363 249
TOTAL	1 690 391

Les évolutions du service public de prévention et de gestion des déchets - Périmètres taxe d'enlèvement des ordures ménagères et redevance incitative

L'extension des consignes de tri a débuté au 1^{er} octobre 2022. Le rapport de l'année 2023 présentera les évolutions constatées. Il est attendu un transfert des emballages et des papiers, présentés dans la poubelle verte (ordures ménagères résiduelles), donc voués à l'incinération, vers la poubelle jaune de collecte sélective, dédiée au recyclage de la matière.

Le mémo-tri est disponible sur le site internet entre-bievretrhone.fr

Afin d'harmoniser le service public de prévention et de gestion des déchets sur l'ensemble du territoire d'Entre Bièvre et Rhône, une réflexion est engagée pour dessiner le nouveau service unifié, réunissant les deux périmètres, celui soumis à la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM) et celui soumis à la redevance d'enlèvement des ordures ménagères incitative (REOMI). Les schémas de collecte, l'organisation, l'affectation des moyens seront réévalués, de même que les modalités de financement de ce service par l'habitant. Cette étude débute en 2023. Les choix, les opportunités donneront jour à un nouveau service.

Des solutions sont à l'étude pour répondre à l'obligation réglementaire d'étendre le tri des biodéchets à tous (soit un bassin de vie comptant 69 559 habitants), même en habitat dense de centres-villes ou en habitat vertical. Les réflexions portent sur le compostage, individuel, partagé ou collectif, ou en point d'apport volontaire.

Parallèlement, la collectivité s'est dotée d'un schéma directeur des déchèteries devant aboutir à un maillage intercommunal, une rationalisation des installations, une mise aux normes des sites, une extension des filières de tri des déchets d'ici à 2025, en vue d'améliorer la gestion des équipements, des déchets et le service rendu à l'habitant.

Plus d'informations sur le site internet entre-bievretrhone.fr



LOGEMENT

La compétence logement de la Communauté de communes s'exerce sur différents domaines : le suivi de la production de logements sociaux et de la politique d'attribution, l'hébergement temporaire, l'amélioration de l'habitat, l'accueil des gens du voyage.

85 000 €

versés aux bailleurs sociaux
pour la réalisation de
35 logements

15

ménages subventionnés à hauteur de 500 €
pour la réalisation de travaux permettant un
gain énergétique significatif

4

organismes financés par EBER pour
un conseil gratuit et personnalisé
dans l'amélioration de l'habitat

» I LOGEMENT

ACCUEIL ET CONSEILS AUX HABITANTS POUR L'AMÉLIORATION DE LEUR LOGEMENT

Les permanences de l'Association Départementale d'Information sur le Logement (ADIL) pour un conseil juridique personnalisé

Son rôle étant d'informer et de conseiller les habitants sur toutes les questions relatives à l'achat, la construction, la location, la vente d'un logement (les financements, les contrats, les relations avec les professionnels, les assurances, la fiscalité, la copropriété, la qualité de l'habitat...).

Depuis 2009, un juriste de l'ADIL assure une permanence sur rendez-vous le 1^{er} mercredi de chaque mois, de 9h à 12h au siège de la Communauté de communes à Saint-Maurice-l'Exil. **En 2022, 296 consultations ont été réalisées, ce qui reste identique à 2021. Un tiers concerne les rapports locatifs et notamment des questions de non décence et d'insalubrité, les obligations des bailleurs, celles du locataire.**



Le service INFO ÉNERGIE pour un conseil gratuit dans la mise en œuvre de travaux de rénovation énergétique



Le Service « Info énergie » est un service public de la performance énergétique de l'habitat, mis en place par La Communauté de communes depuis septembre 2021 et dont l'animation a été confiée à l'Association pour une Gestion Durable de l'Énergie (AGEDEN). Il s'inscrit dans le Plan Climat Air Énergie Territorial de la Communauté de communes. Ce service INFO ÉNERGIE propose également des animations thématiques sur le territoire : conférence sur les aides financières, soirée thermographique...

Les permanences SOLIHA pour un accompagnement à la demande de financement dans le cadre de l'amélioration de l'habitat



Depuis de nombreuses années, Entre Bièvre et Rhône soutient les ménages aux ressources modestes dans la rénovation thermique de leur logement (500 € d'aide directe, sous conditions de ressources). En complément des permanences téléphoniques, des permanences conseils sont assurées par SOLIHA Isère Savoie : Au siège de Saint-Maurice-l'Exil : 2^e et 4^e mercredis de chaque mois de 14h à 16h. Au pôle de proximité de Beaurepaire le 1^{er} mercredi de chaque mois de 10h à 12h. Ces permanences permettent d'accompagner les publics les plus fragiles en les informant sur les aides d'Entre Bièvre et Rhône mais aussi sur celles de l'Agence Nationale pour l'Amélioration de l'Habitat (ANAH), du Département de l'Isère et des caisses de retraite. **En 2022, SOLIHA a enregistré 255 primo-contacts sur EBER. À 92%, il s'agissait de propriétaire occupant. Cela a conduit au dépôt de 92 dossiers. Chiffres en légère diminution par rapport à 2021. La réhabilitation de ces 92 logements a généré un montant de travaux de 1 120 000 € environ.**

> Ces animations sont encadrées par des conventions ou des adhésions d'Entre Bièvre et Rhône aux différents organismes

ADIL 38	montant de l'adhésion 0,09 €/hab	6 200 €
AGEDEN	convention annuelle	10 700 €
SOLIHA	convention 2021 - 2023	30 000 €

SOUTIEN À LA PRODUCTION DE LOGEMENTS SOCIAUX

Afin de favoriser le parcours résidentiel des habitants et la mixité du parc de logements, Entre Bièvre et Rhône soutient la réalisation de logements sociaux locatifs sur son territoire et la rénovation du parc existant. **En avril 2022, la règle en matière de subvention à destination des bailleurs sociaux a évolué afin de s'inscrire dans la politique communautaire en matière de rénovation du parc de logements existants. Les aides d'EBER s'orientent donc vers les actions d'acquisition-rénovation et les projets de rénovation.** Les aides à la réalisation de logements sociaux neufs demeurent toutefois pour la commune de Saint-Clair-du-Rhône encore carencée.

> **Subventions versées en 2022 pour un montant total de 85 000 € :**

COMMUNE	BAILLEUR	OPÉRATION	NOMBRE DE LOGEMENTS	SUBVENTIONS VERSÉES
Le Péage-de-Roussillon	Société Dauphinoise pour l'Habitat	Le Bois Pilon	24	56 000 €
Roussillon	Alpes Isère Habitat	Le Verlaine	7	17 000 €
Salaise-sur-Sanne	Habitat Dauphinois	La Poyat - PSLA	4	9 000 €
TOTAL			35	85 000 €

En plus des subventions, l'intercommunalité apporte une garantie sur les emprunts contractés par les bailleurs sociaux pour la réalisation de ces opérations nouvelles ou pour la réhabilitation de groupes anciens.

En 2022, 5 programmes ont ainsi bénéficié de ces garanties :

- 7 logements à Anjou ;
- 24 et 40 logements au Péage-de-Roussillon et Roussillon ;
- 39 logements à Roussillon ;
- 40 logements à Saint-Clair-du-Rhône.

VERS UN OBSERVATOIRE DE L'HABITAT

Les premières étapes de ce projet ont été réalisées en 2022, notamment avec la diagnostic du parc de logements sociaux d'Entre Bièvre et Rhône, établi sur la base des données 2021 et le diagnostic du parc de logements privés autour des questions d'occupation, de vacance et d'ancienneté, dans le cadre d'une étude pré opérationnelle en cours.



LE FOYER DE JEUNES TRAVAILLEURS ET LES PLACES D'HÉBERGEMENT TEMPORAIRE

La résidence des Sables, située à Salaise-sur-Sanne, est gérée par la Mutualité Française de l'Isère (MFI), elle est à la fois une résidence « Habitat Jeunes » et une résidence d'hébergement temporaire.

Le foyer de jeunes travailleurs est ouvert aux jeunes de 18 à 29 ans et dispose de 43 lits.

Le dispositif d'hébergement temporaire propose 11 logements, pour une durée de séjour maximum de 12 mois.

La résidence des Sables possède également 5 places à destination des femmes victimes de violences intrafamiliales avec une orientation par les services du 115.

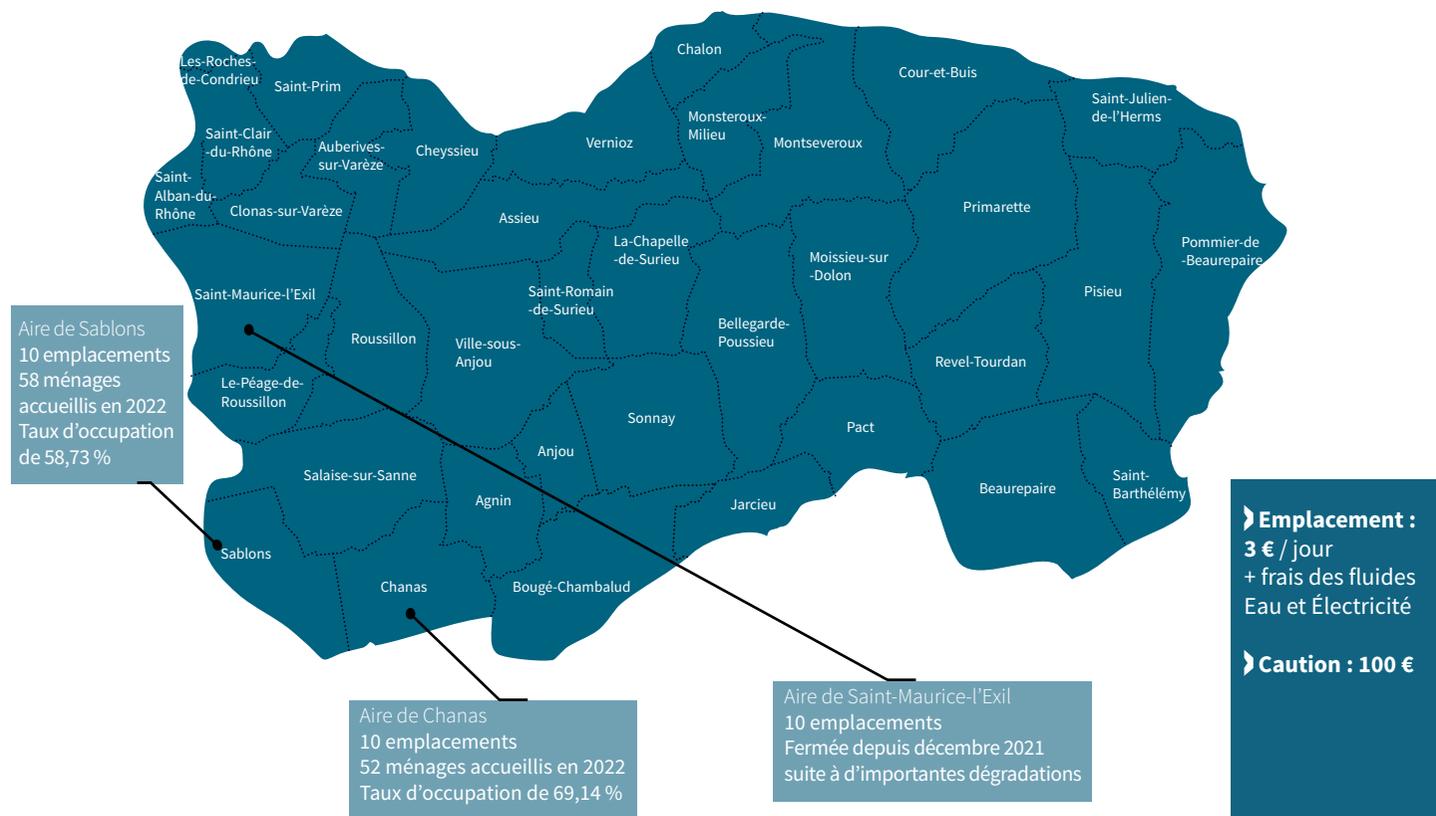
La Communauté de communes Entre Bièvre et Rhône soutient la résidence des Sables à travers une subvention annuelle qui s'élève à 55 000 €.



L'ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE : 3 AIRES DE PASSAGE SUR LE TERRITOIRE

Le Schéma Département d'accueil et d'habitat des gens du voyage de l'Isère établi, pour la période 2018-2024, les obligations à la charge des collectivités territoriales. Ce schéma prévoit les secteurs géographiques d'implantation et les communes où doivent être réalisés :

- ▶ Des aires d'accueil, à vocation d'itinérance ;
- ▶ Des aires de grand passage : le schéma prévoit une aire de grand passage, d'environ 150 places, sur la commune de Roussillon. Ce projet est à l'étude ;
- ▶ Des terrains familiaux : le territoire d'Entre Bièvre et Rhône n'a pas d'obligation sur cette démarche.



AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

La Communauté de communes Entre Bièvre et Rhône œuvre dans l'aménagement du territoire.

APPLICATION DU DROIT DES SOLS (ADS):

3 269

dossiers d'urbanisme
instruits en 2022.

44

permanences du CAUE
sur l'année.

AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE :

1 314

Déclarations d'Intention
d'Aliéner (DIA) instruites.

12

PLU
en cours d'évolution

► APPLICATION DU DROIT DES SOLS

Le service Application du Droit des Sols (ADS) instruit les dossiers d'urbanisme : permis d'aménager, permis de construire, permis de démolir, déclarations préalables et certificats d'urbanisme opérationnels.

UN SERVICE MUTUALISÉ

L'instruction des dossiers d'urbanisme est réalisée pour le compte des communes. Les décisions restent de la compétence du Maire pour chaque commune du territoire. Cette mise en commun de l'instruction des demandes d'autorisation d'urbanisme, ainsi que des supports et des agents, permet d'offrir un service efficient à l'ensemble des communes. **À ce jour, la Communauté de communes a fait le choix de réaliser ces missions sans contrepartie financière.**

Seule la commune de Salaise-sur-Sanne est autonome en matière d'Application du Droit des Sols et dispose de sa propre équipe d'instructeurs. Ce service est régi par une convention signée entre la Communauté de communes et chacune des communes.

Dématérialisation des autorisations d'urbanisme

Pour répondre aux exigences législatives, le service offre aux pétitionnaires la possibilité de déposer leurs dossiers en version dématérialisée, via un guichet unique. Cette dématérialisation est effective depuis le 1^{er} janvier 2022.

Ce service est disponible pour l'ensemble des habitants du territoire depuis le site internet : entre-bievreethone.fr.

En 2022, 28,5 % des dossiers ont été déposés de façon dématérialisée.

DOSSIERS DÉPOSÉS PAR COMMUNES SUR L'ANNÉE 2022

COMMUNES	PA	PA M.	DP		PC	PC M.	PD	CU		TOTAL 2022	RAPPEL 2021	RAPPEL 2020
			DIVISION	AUTRES				INFO	OPERATION			
Agnin	0	0	1	27	8	4	0	13	3	56	93	83
Anjou	0	0	0	33	13	3	0	3	2	54	68	69
Assieu	2	0	5	49	14	1	1	23	3	98	124	110
Auberives-sur-Varèze	0	0	0	46	14	4	0	17	2	83	91	88
Beaurepaire	3	1	4	144	38	3	0	70	13	276	277	83
Bellegarde-Poussieu	0	0	0	33	4	1	0	7	3	48	70	70
Bougé-Chambalud	0	0	0	46	8	1	2	1	1	59	71	82
Chalon	0	0	0	4	0	0	0	0	0	4	9	19
Chanas	4	0	7	63	28	10	2	33	6	153	168	137
La Chapelle-de-Surieu	0	0	1	24	7	1	0	4	1	38	48	40
Cheyssieu	0	0	1	31	6	7	0	6	1	52	61	74
Clonas-sur-Varèze	0	0	5	64	11	7	0	21	1	109	115	104
Cour-et-Buis	0	0	8	23	14	2	0	18	18	83	74	65
Jarcieu	0	0	2	31	8	2	0	6	5	54	47	66
Moissieu-sur-Dolon	1	1	2	26	4	1	1	5	3	44	44	46
Monteroux-Milieu	0	0	3	10	5	1	0	8	5	32	56	48
Montseveroux	0	0	1	31	5	2	0	7	7	53	64	65
Pact	0	0	4	26	11	1	0	18	6	66	54	34
Le Péage-de-Roussillon	0	2	12	129	41	7	1	21	6	219	317	339
Pisieu	0	1	0	23	4	1	0	17	3	49	40	50
Pommier-de-Beaurepaire	0	0	2	29	5	2	0	32	6	76	48	62
Primarette	0	0	0	31	3	0	0	11	2	47	55	31
Revel-Tourdan	0	0	0	61	9	4	0	18	3	95	105	68
Les Roches-de-Condrieu	0	0	1	38	2	3	1	9	3	57	95	61
Roussillon	5	3	14	167	37	19	1	96	10	352	510	377
Sablons	2	0	4	42	6	8	2	39	7	110	119	115
Saint-Alban-du-Rhône	1	0	6	25	7	2	0	18	0	59	54	38
Saint-Barthélémy	2	0	5	20	3	6	0	26	5	67	48	31
Saint-Clair-du-Rhône	1	0	7	108	11	4	0	42	2	175	196	169
Saint-Julien-de-l'Hermès	0	0	0	9	1	0	0	2	1	13	13	5
Saint-Maurice-l'Exil	3	0	7	153	45	18	0	49	7	282	300	280
Saint-Prim	2	1	3	49	9	4	0	25	0	93	87	67
Saint-Romain-de-Surieu	3	0	4	23	4	1	0	0	1	36	22	20
Sonnay	0	0	2	24	10	2	0	3	1	42	68	56
Vernioz	0	0	7	38	18	5	0	5	0	73	114	88
Ville-sous-Anjou	3	0	1	39	11	4	1	1	2	62	79	84
TOTAL 2022	32	9	119	1 719	424	141	12	674	139	3 269	3 804	3 224
Rappel 2021	20	12	1 838		663	139	11	813		1 120		
Rappel 2020	13	16	1 380		542	108	8	1 157				

Légende :

PA permis d'aménager

PC permis de construire

CU certificat d'urbanisme

PA M. permis d'aménager modificatif

PC M. permis de construire modificatif

DP déclaration préalable

PD permis de démolir

LES PERMANENCES CONSEIL ARCHITECTURE URBANISME ENVIRONNEMENT (CAUE)

Afin d'informer et d'accompagner les administrés dans leurs projets de construction ou d'aménagement, le service ADS a mis en place des permanences régulières avec l'architecte conseil du Conseil Architecture Urbanisme Environnement (CAUE). Elles sont gratuites, sur rendez-vous et proposées au siège de la Communauté de communes, à Saint-Maurice-l'Exil et au pôle de proximité, à Beaufort.

En 2022, 44 permanences ont été tenues (22 à Saint-Maurice-l'Exil et 22 à Beaufort) pour 74 rendez-vous au total.



L'EXERCICE DU DROIT DE PRÉEMPTION URBAINE (DPU)

L'exercice du DPU relève de la Présidente de l'intercommunalité par délégation du Conseil communautaire. Les Déclarations d'Intention d'Aliéner (DIA) sont envoyées par les notaires aux guichets uniques des communes. Elles sont soumises à l'avis des Maires avant d'être systématiquement retournées à l'intercommunalité pour instruction. Un formulaire EBER est disponible pour toutes les communes afin de formaliser l'avis des maires. Madame la Présidente examine et signe toutes les DIA après instruction par le service. **L'année 2022 a connu une décision de délégation du DPU à une commune, pour répondre à des enjeux communaux. Le nombre de DIA est en baisse par rapport à 2021 avec 1 314 DIA intruites soit une baisse de 7,5 % en un an.**

► I AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

DOCUMENTS D'URBANISME

L'année 2022 a été consacrée à poursuivre les démarches en cours et à entreprendre de nouvelles évolutions de PLU communaux. Elle a été également marquée par le lancement du Plan Local d'Urbanisme intercommunal et la constitution d'une nouvelle équipe au sein du service Aménagement du territoire et Urbanisme.

PLU en cours d'instruction

► Révision du PLU de Beaurepaire.

Le projet de PLU a été arrêté en Conseil communautaire le 28 février 2022. Il a fait l'objet d'une consultation des Personnes Publiques Associées et a été complété par un zonage d'assainissement qui a été finalisé en septembre 2022. Le PLU arrêté et le zonage d'assainissement feront l'objet d'une enquête publique début 2023 et d'une approbation en Conseil communautaire au printemps 2023.

► Révision du PLU de Saint-Julien-de-l'Herms.

Le PLU a été arrêté en Conseil communautaire en décembre 2021 et a fait l'objet d'une consultation des Personnes Publiques Associées début 2022. Il a été amendé par un zonage d'assainissement à l'été 2022. Le PLU et le zonage d'assainissement ont fait l'objet d'une enquête publique en décembre 2022. Leur approbation en Conseil communautaire est prévue au printemps 2023.

► Révision du PLU de Ville-sous-Anjou.

Les derniers ajustements au dossier du PLU ont été réalisés au premier semestre 2022. Le projet de PLU a été arrêté en Conseil communautaire d'octobre 2022 et transmis aux Personnes Publiques Associées fin 2022. Le dossier sera mis à l'enquête publique au printemps 2023.

► Modification simplifiée du PLU de La Chapelle-de-Surieu.

La modification du PLU a pour objets l'ajustement de l'Orientation d'Aménagement et de Programmation n°2 ainsi que la mise en compatibilité du règlement avec le SCoT des Rives du Rhône sur le volet commercial. L'étude a été menée en 2021, ainsi que la consultation des Personnes Publiques Associées et la mise à disposition du dossier au public. L'approbation de la modification du PLU a été délibérée au Conseil communautaire de janvier 2022.

► Modification simplifiée du PLU de Saint-Clair-du-Rhône

La modification du PLU porte sur l'ajustement de l'Orientation d'Aménagement et de Programmation Terre de Join ainsi que la mise en compatibilité du règlement avec le SCoT des Rives du Rhône sur le volet commercial. L'étude a été menée en 2021, ainsi que la consultation des Personnes Publiques Associées et la mise à disposition du dossier public. L'approbation de la modification du PLU a été délibérée au Conseil Communautaire de janvier 2022.

► Modification simplifiée du PLU de Clonas-sur-Varèze.

La modification du PLU a pour objets l'ajustement de l'Orientation d'Aménagement et de Programmation n°1 (cœur de village) ainsi que la mise en compatibilité du règlement avec le SCoT des Rives du Rhône sur le volet commercial, la rectification du règlement, la correction d'erreur matérielle et la mise à jour des servitudes d'utilité publique. L'étude a commencé en 2021 et a été finalisée en 2022. Elle a fait l'objet d'un examen au cas par cas par l'autorité environnementale et d'une consultation des Personnes Publiques Associées à l'été 2022. La modification du PLU a ensuite été mise à disposition du public et a été approuvée en Conseil communautaire en décembre 2022.

► Modification simplifiée du PLU de Sonnay.

La modification du PLU porte sur le transfert géographique d'un emplacement réservé pour mixité sociale, l'ajustement de l'Orientation d'Aménagement et de Programmation « centre-village » ainsi que la mise en compatibilité du règlement avec le SCoT des Rives du Rhône sur le volet commercial. L'étude a démarré à l'été 2021 et a été finalisée en 2022. Elle a fait l'objet d'un examen au cas par cas par l'autorité environnementale et d'une consultation des Personnes Publiques Associées à l'été 2022. La modification du PLU a ensuite été mise à disposition du public et a été approuvée en Conseil communautaire en décembre 2022.

Modification simplifiée du PLU de Bougé-Chambalud

La modification du PLU porte sur la redéfinition du périmètre de l'Orientation d'Aménagement et de Programmation de l'Armoire et sur l'adaptation du règlement des zones Agricoles et Naturelles. L'étude a démarré à l'automne 2022 et sera poursuivie en 2023.

Modification simplifiée du PLU de Pisieu

La modification du PLU porte sur l'adaptation du règlement (ajouts de définition, harmonisation des règles entre les zones, mise à jour du nuancier de façade...) et la mise à jour de la liste des anciens bâtiments agricoles.

Modification simplifiée du PLU de Saint-Maurice-l'Exil.

La modification du PLU porte sur l'adaptation du règlement (clôtures, implantation des constructions, pente de toit...) et la rectification d'une erreur matérielle sur le zonage. L'étude a démarré à l'automne 2022 et sera poursuivie en 2023.

Modification simplifiée du PLU du Péage-de-Roussillon.

La modification du PLU porte sur la correction d'une erreur matérielle sur le zonage, la modification du périmètre de protection des rez-de-chaussée commerciaux et l'adaptation des règles relatives aux clôtures et au stationnement. L'étude a démarré à l'automne 2022 et sera poursuivie en 2023.

Modification simplifiée du PLU de Pact.

La modification du PLU porte sur l'adaptation de règlement dans les zones Agricoles et Naturelles (autorisation des annexes, piscines et extensions) et dans les zones à urbaniser (règles relatives au stationnement). L'étude a démarré à l'automne 2022 et sera poursuivie en 2023.

ÉVOLUTIONS DE PLU PROJETÉES

Par délibération du 19 décembre 2022, le Conseil communautaire a autorisé la présidente à lancer plusieurs modifications simplifiées de PLU. Il s'agit des communes d'Assieu, Salaise-sur-Sanne et Revel-Tourdan. Ces modifications devraient être lancées au premier trimestre 2023.

PROJET DE PLUi

Les travaux préparatoires à l'élaboration du PLUi se sont terminés en 2022. Au premier semestre, le service aménagement a lancé des consultations pour recruter des prestataires en vue d'accompagner la Communauté de communes durant toutes les étapes du projet.

Plusieurs prestataires ont été retenus :

- Un groupement composé de bureaux d'études en urbanisme, paysage, environnement et agriculture ;
- Une agence de communication ;
- Un groupement composé d'un assistant à maîtrise d'ouvrage sur le pilotage du PLUi et d'un cabinet d'avocats ;
- Un bureau d'études spécialisé en trame verte et bleue.

Le 24 octobre 2022, le Conseil communautaire a pris la délibération de prescription du PLUi.

Elle fixe les objectifs du PLUi, les modalités de collaboration entre les communes et Entre Bièvre et Rhône ainsi que les modalités de concertation avec la population. Cette délibération marque l'achèvement des travaux préparatoires et lance officiellement les études d'élaboration du PLUi.

Depuis 2021, la commission Aménagement du territoire / Urbanisme s'est réunie régulièrement pour travailler sur cette mise en œuvre. Les premières rencontres entre les bureaux d'études et les élus auront lieu dès le début de l'année 2023.



LE SCOT DES RIVES DU RHÔNE

Les techniciens et élus du Syndicat Mixte des Rives du Rhône (SMRR) ont élaboré, au début de l'année 2021, un plan de mandat donnant le cap à suivre pour la mise en œuvre opérationnelle du SCoT des Rives du Rhône, approuvé en novembre 2019. Concernant les projets portés sur Entre Bièvre et Rhône et conformément au code de l'urbanisme, les opérations foncières et les opérations d'aménagement de plus de 5 000 m² de surface de plancher doivent être directement compatibles avec le SCoT.



Au cours de l'année 2022, le SMRR a donné plusieurs avis sur des projets entrant dans ce cadre, projets de logements, économiques ou commerciaux :

- Permis d'Aménager – Chanas (septembre 2022) : avis défavorable dans un premier temps, favorable après nouvelle proposition retravaillée du demandeur ;
- Permis de construire – Saint-Clair-du-Rhône (novembre 2022) – Création d'un entrepôt logistique chimie au sud de la plateforme chimique de Saint-Clair – Les Roches : avis favorable avec 2 réserves ;
- Permis de construire – Chanas (août 2022) – Pôle Sud : pas d'avis possible en raison d'un manque d'information sur la prise en compte du risque d'inondation.

Le Syndicat Mixte des Rives du Rhône analyse et donne un avis sur l'ensemble des projet commerciaux qui ne relèvent pas d'un passage automatique en CDAC (Commission Départementale d'Aménagement Commercial).

En 2022, le SMRR a rendu deux avis :

- Permis de construire – SCI R2CK à Saint-Clair-du-Rhône : avis défavorable ;
- Permis de construire – Burger King à Saint-Clair-du-Rhône : avis favorable avec 1 réserve.

Le SMRR a lancé en 2022, avec EPORA, des études pré-opérationnelles sur des friches économiques. Deux friches ont été identifiées sur le territoire intercommunal : l'ancienne tannerie de Saint-Barthélemy et l'ancienne carrière Chapeyron au Péage-de-Roussillon. L'objectif de ces études est de réaliser un diagnostic complet sur la friche, de réfléchir à des scénarios de programmation possible et de disposer d'informations sur les coûts et les procédures nécessaires à l'émergence de nouveaux projets sur ces friches.

LA COMMISSION DÉPARTEMENTALE D'AMÉNAGEMENT COMMERCIAL (CDAC)

La consultation sur les projets commerciaux est soumise à la Commission Départementale d'Aménagement Commercial. Plusieurs projets sur le territoire d'EBER ont fait l'objet d'un avis de la CDAC au cours de l'année 2022 :

- Déplacement du cinéma REX au Péage de Roussillon : avis favorable ;
- Projet d'extension d'une surface commerciale pour les enseignes WAS et Sport2000 à Chanas : avis favorable.

EAU ET ASSAINISSEMENT

La régie Eaux d'Entre Bièvre et Rhône a pour objectif d'assurer une gestion globale de l'eau et de l'assainissement sur le territoire.

62 908

habitants desservis par
le service public d'eau potable

5 434 411 M³

d'eau potable produits

2 551 507 M³

d'eaux usées traitées à la station d'épuration
des Blâches au Péage-de-Roussillon

EAUX D'ENTRE BIÈVRE ET RHÔNE

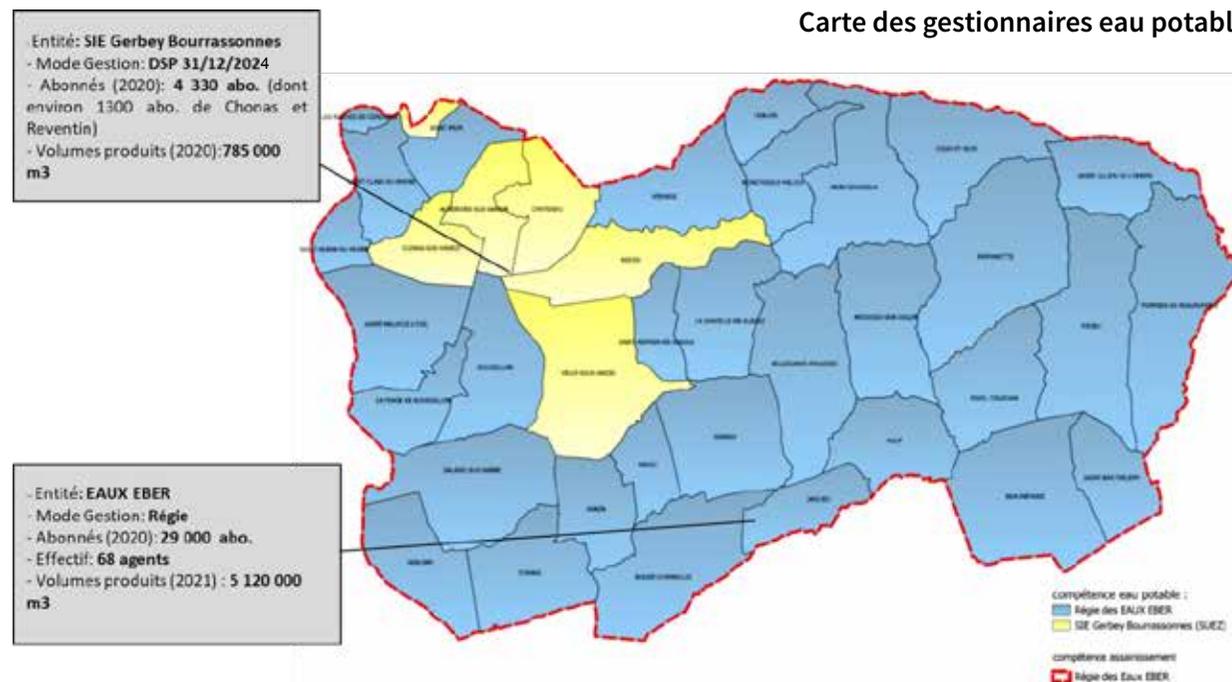
Depuis le 1^{er} janvier 2020, la compétence de l'eau potable est assurée par Entre Bièvre et Rhône. Ainsi la Communauté de communes, déjà compétente en assainissement depuis 2019 sur l'entièreté du territoire, gère l'eau et l'assainissement. Une régie unique de l'eau et de l'assainissement, Eaux d'Entre Bièvre et Rhône, est mise en place et constitue le service des eaux.

Pour l'eau potable, la Communauté de communes exerce la compétence directement sur 32 communes. Au 1^{er} janvier 2022 le Syndicat Intercommunal des Eaux de Chonas l'Amballan, Saint-Prim, Saint-Clair-du-Rhône a été dissous et les communes de Saint-Clair-du-Rhône et de Saint-Prim ont été rattachées en gestion par Eaux d'Entre Bièvre et Rhône.

Le Syndicat Intercommunal des Eaux Gerbey Bourrassonnes pour les communes d'Assieu, Clonas-sur-Varèze, Auberives-sur-Varèze, Cheyssieu et Ville-sous-Anjou sera dissous au 1^{er} janvier 2023. Le contrat de délégation de service public sous maîtrise d'ouvrage EBER se poursuit avec SUEZ pour les 5 communes d'Assieu, Auberives-sur-Varèze, Cheyssieu, Clonas-sur-Varèze et Ville-sous-Anjou.

La compétence assainissement s'exerce sur l'ensemble du territoire et au-delà puisque les communes de Condrieu, Vérin, Saint-Michel-sur-Rhône et Chavanay sont assainies sur le site de Saint-Alban-du-Rhône. Les communes de Marcilloles, Chatenay, Viriville, Marcollin, Thodure, Beaufort et le quartier des Roches à Pajay sont assainis sur le site de Beaurepaire.

Carte des gestionnaires eau potable



Carte des sites de traitement des eaux usées par catégories



EAU ET ASSAINISSEMENT

L'organisation du service

Le service « relation aux abonnés » regroupe l'ensemble des missions d'accueil, d'information, de suivi des abonnements et de facturation.

Le service « assainissement » assure l'ensemble du fonctionnement des unités de traitements des eaux, du réseau d'assainissement et du contrôle, conseil, entretien des installations d'assainissement non collectif.

Le service « travaux » permet de réaliser ou de faire réaliser toutes les opérations d'entretien, de maintenance, de réparation et de branchement neuf tant en eau qu'en assainissement.

Le service de l'eau potable est en charge de l'ensemble de la distribution, l'entretien et la surveillance du réseau d'eau potable, des stations de pompage et réservoirs associés. Il assure l'ensemble des interventions techniques sur le réseau et auprès des abonnés. Il est en charge de la relève des compteurs et du contrôle de la qualité de l'eau.

La population desservie

Le service public d'eau potable dessert **30 355 abonnés pour 62 908 habitants**.

Le service public d'assainissement collectif dessert **28 228 abonnés (59 446 habitants)**. 84% des abonnés du territoire sont raccordés au réseau d'assainissement collectif.

Le service public d'assainissement non collectif dessert **4 741 abonnés (10 199 habitants)**.

LE PRIX DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT

Le tarif n'est pas uniforme sur l'ensemble des communes mais une démarche de lissage est en cours avec une échéance de tarif unique programmée pour 2027 - 2028. Les tarifs comprennent une partie fixe uniforme sur le territoire et une partie proportionnelle à la consommation d'eau potable différente selon la commune. **Le prix moyen de l'eau potable et de l'assainissement s'élève à 4,18 € TTC / m³ pour un usager consommant 120 m³ par an sur l'ensemble des communes.**

Le prix de l'eau

Le prix moyen de l'eau potable s'élève à 2,11 € TTC / m³ pour un abonné qui consomme 120 m³ par an.

Le tableau ci-après récapitule l'ensemble des prix de l'eau au 1^{er} janvier 2022 et 2023

Redevance par m ³ payée par les abonnés du service Tarifs applicables au 1 ^{er} janvier en € HT		en 2022	en 2023	€ TTC (pour 120 m ³)
		€ HT	€ HT	Incidence* %
Redevance prélèvement		0,1	0,1	
Agnin, Anjou, Chanas, Le Péage-de-Roussillon, Roussillon, Sablons, Saint-Maurice-l'Exil, Salaise-sur-Sanne	PF (DN15)**	36,28	38,094	251,74 €
	€/ m ³	1,151	1,291	8,5 %
Saint-Alban-du-Rhône	PF	36,28	38,094	184,51 €
	€/ m ³	0,560	0,760	17,3 %
Vernioz, Chalon, Monsteroux-Milieu, Montseveroux, Cour-et-Buis, Saint-Julien-de-L'Herms, Saint-Romain-de-Surieu, La Chapelle-de-Surieu, Bellegarde-Poussieu, Moissieu-sur-Dolon, Primarette, Pisieu, Pommier-de-Beaurepaire, Sonnay, Jarcieu, Pact, Revel-Tourdan, Bogné-Chambalud	PF (DN15)	36,28	38,094	267,69 €
	€/ m ³	1,317	1,417	5,8 %
Beaurepaire, Saint-Barthélémy	PF (DN15)	36,28	38,094	233,89 €
	€/ m ³	0,970	1,150	11,8 %
Les Roches-de-Condrieu	PF (DN15)	36,28	38,094	278,20 €
	€/ m ³	1,500	1,500	0,7 %
Saint-Clair-du-Rhône, Saint-Prim	PF (DN15)	36,28	38,094	249,21 €
	€/ m ³	1,090	1,271	11,1 %
Clonas-sur-Varèze, Auberives-sur-Varèze, Cheyssieu, Ville-sous-Anjou, Assieu (part surtaxe EBER)	PF (DN15)	24,568	24,568	
	€/ m ³	0,455	0,455	0 %

* y compris taxe agence de l'eau et en TTC / **PF (DN15) : Part Fixe - Débit Nominal 15

EAU ET ASSAINISSEMENT

Le prix de l'assainissement

Le prix moyen de l'assainissement s'élève à 2,00 € TTC / m³ pour un abonné qui consomme 120 m³ par an.

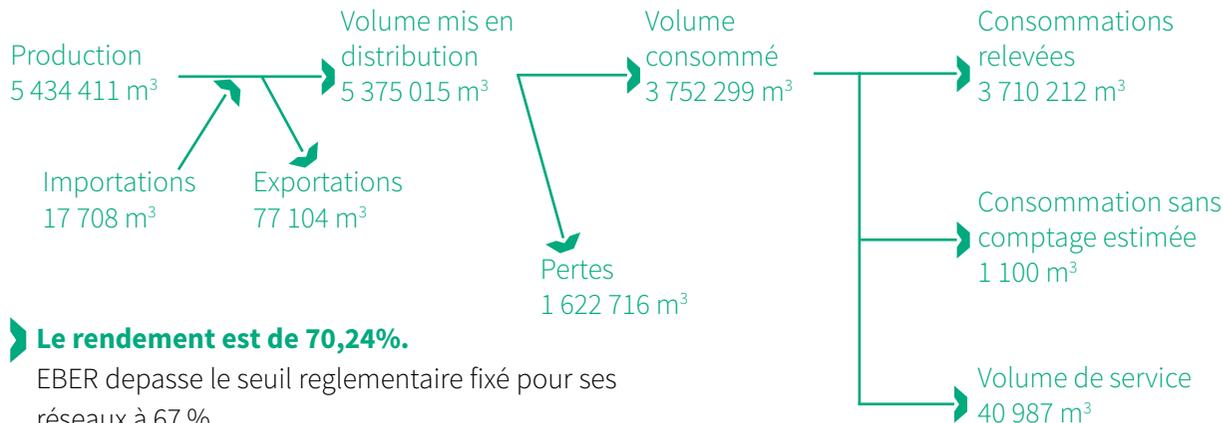
Le tableau ci-après récapitule l'ensemble des prix de l'assainissement avec une hausse importante mais lissée sur les années 2023 - 2024 pour faire face aux importantes augmentations du coût de l'énergie et des matières premières.

Redevance payée par les abonnés du service Tarifs applicables au 1 ^{er} janvier en € HT	en 2023		
	€ HT	€ TTC (pour 120 m ³) Incidence* %	
Agnin, Anjou, Auberives-sur-Varèze, Chanas, Cheyssieu, Le Péage-de-Roussillon, Roussillon, Sablons, Saint-Maurice-l'Exil, Salaise-sur-Sanne, Saint-Prim, Saint-Alban-du-Rhône, Les Roches-de-Condrieu, Saint-Clair-du-Rhône, Clonas-sur-Varèze	Part fixe	35,36	237,11 €
	€/ m ³	1,342	8,65 %
Assieu, Vernioz, Chalon, Monsteroux-Milieu, Montseveroux, Cour-et-Buis, Saint-Julien-de-l'Herms, Saint-Romain-de-Surieu, La Chapelle-de-Surieu, Bellegarde-Poussieu, Moissieu-sur-Dolon, Primarette, Pisieu, Pommier-de-Beaurepaire, Sonnay, Jarcieu, Pact, Revel-Tourdan, Bougé-Chambalud, Ville-sous-Anjou	Part fixe	35,36	267,31 €
	€/ m ³	1,570	3,67 %
Beaurepaire, Saint-Barthélémy	Part fixe	35,36	213,77 €
	€/ m ³	1,165	12,99 %





Les volumes et les rendements



Le patrimoine de l'eau

Le réseau présente une longueur hors branchement de **940 km de canalisations**, comptant l'intégration de Saint-Prim et Saint-Clair-du-Rhône.

La capacité de stockage est disparate selon les secteurs. Au total, il y a une **capacité de stockage de 21 625 m³ répartis sur 37 ouvrages**. Des investissements sont programmés pour améliorer la situation et l'autonomie des installations. L'objet est de retrouver des autonomies de l'ordre de la journée.

Le renouvellement du parc compteurs s'est engagé à partir de 2021, devant permettre un renouvellement vertueux et périodique des compteurs sous 6 ans. Il y a eu en 2022 un problème de fourniture qui a entraîné l'arrêt de la campagne de renouvellement. 55 % du parc est équipé en radio.

521 puits sont recensés par le service, soit 2% des abonnements (1/3 alimenterait aussi l'habitation).

Le nombre d'abonnés s'élève à 30 355 et comprend

l'intégration des abonnés de Saint-Prim et de Saint-Clair-du-Rhône. Le nombre d'abonnés évolue d'environ 2% à périmètre constant. Ce constat traduit la pression foncière de notre territoire.

La consommation moyenne par abonnement est de 115 m³ par an. Elle est ramenée à 104 m³ par an si on ne prend en compte que les abonnés domestiques.

Eaux d'Entre Bièvre et Rhône s'est engagé sur un délai maximal de 8 jours pour ouvrir un branchement neuf (hors délai de réalisation des travaux) ou remettre en service un branchement existant. À ce jour, tout est mis en œuvre pour satisfaire l'abonné dans un délai de 72 h.

Les travaux sur les réseaux

En 2022, 1 334 850 € de travaux de branchement et de réparation ont été conduits par le service travaux (dont 25% ont été sous-traités). L'eau représente 80% des travaux contre 20% pour l'assainissement. 56 % sont des travaux neufs et 44 % des travaux de rénovation.

L'ASSAINISSEMENT

Le patrimoine

Le réseau d'eaux usées comprend 484 km de canalisations, dont 95 sont unitaires. 260 km de réseau pluvial sont recensés dans le système d'informations géographiques.

EBER dispose de

- **4 stations d'épuration à boues activées** situées au Péage-de-Roussillon, à Saint-Alban-du-Rhône, Beaurepaire et Auberives-sur-Varèze.
- **6 lagunes naturelles** situées à Agnin, Assieu, Moissieu-sur-Dolon, Bellegarde-Poussieu, Revel-Tourdan et Cour-et-Buis.
- **5 filtres plantés de roseaux** situés à Pisieu, Pact, Jarcieu, Pommier-de-Beaurepaire et Chanas.



Station d'épuration des Blâches au Péage-de-Roussillon

©CGN PROD

La station d'épuration des Blâches au Péage-de-Roussillon

Le système d'assainissement collectif des Blâches est le plus important du territoire d'EBER. Il traitera à terme les eaux usées de 17 communes : Roussillon, Péage-de-Roussillon, Salaise-sur-Sanne, Chanas, Sablons, Anjou, Agnin, Assieu (partiellement), Monsteroux-Milieu, Bougé-Chambalud, La Chapelle-de-Surieu, Montseveroux, Ville-sous-Anjou, Saint-Romain-de-Surieu, Sonnay et Vernioz. Les communes d'Assieu et de Cour et Buis seront à terme raccordées à ce système avec suppression des lagunes en place.

Cette station d'épuration a une capacité nominale de 68 600 équivalents habitants (99 800 équivalents habitants en pointe) et 19 900 m³ d'eau par jour.

En 2022, elle a reçu un débit moyen journalier de 6 990 m³ par jour. Elle a donc fonctionné en moyenne à 35 % de sa capacité nominale. **En 2022, elle a traité 2 551 507 m³ d'eaux usées.**

Elle a accueilli et valorisé sur le site 2 227 m³ de matières de vidange, 225 m³ de graisses externes et 98,69 m³ de matières de curage. Elle a produit 503 tonnes des boues en matière sèche. La totalité de ces boues est revalorisée en compost. Ses performances sont excellentes.

EAU ET ASSAINISSEMENT

La station d'épuration de Saint-Alban-du-Rhône

Le Système d'assainissement de Saint-Alban-du-Rhône traite les eaux usées de 9 communes (Saint-Alban-du-Rhône, Clonas-sur-Varèze, Les Roches-de-Condrieu, Saint-Clair-du-Rhône, Saint-Prim, Chavanay, Condrieu, Saint-Michel-sur-Rhône, Vérin), soit 16 000 équivalents habitants. Cette station a une capacité de 3 360 m³ par jour par temps sec.

En 2022, la station d'épuration a reçu un débit moyen journalier de 2 684 m³ par jour. Elle a fonctionné en moyenne à 80% de sa capacité nominale.

En 2022, elle a traité 979 785 m³ d'eaux usées.

Elle a produit 203 tonnes de boues en matière sèche entièrement revalorisées en compost.

La station d'épuration d'Auberives-sur-Varèze

Cette station a fait l'objet d'un chantier de réhabilitation en un ouvrage de traitement de 4 500 équivalents habitants, sur le site même à partir de janvier 2019. Le nouvel ouvrage a été mis en service en 2020. L'année 2022 est sa deuxième année complète de fonctionnement.

La station a reçu un débit moyen de 355 m³ par jour.

En 2022, elle a traité 122 401 m³ d'eaux usées.

Elle a produit 35,1 tonnes de boues en matière sèche, entièrement épandues en agriculture ou compostées.

La station d'épuration de Beaurepaire

Le système d'épuration de Beaurepaire assure la collecte et le traitement des eaux usées de Beaurepaire, Saint-Barthélemy, Primarette et une partie de Revel-Tourdan. Les eaux usées du bas de Pajay, de Beaufort, Thodure, Viriville, Marcilloles, Chatenay et Marcollin, communes de Bièvre Isère Communauté y sont aussi collectées.

Cette station a une capacité de 12 500 équivalents habitants. Cette station a une capacité de 2 550 m³ par jour.

En 2022, la station d'épuration a reçu un débit moyen journalier de 1 473 m³ par jour. Elle a fonctionné en moyenne à 57,8% de sa capacité nominale.

Elle a traité 555 345 m³ d'eaux usées en 2022.

Elle a produit 243,8 tonnes de boues en matière sèche, entièrement épandues en agriculture ou compostées.



© 4 Vents

Station d'épuration de Beaurepaire



Station d'épuration à Auberives-sur-Varèze

© EBER

6 lagunes naturelles

Les lagunes accueillent les eaux usées dans des bassins successifs dans lesquels elles sont traitées par des micro-organismes et bactéries générées par les algues, phytoplanctons et plantes aquatiques.

La lagune d'Agnin a une capacité de 400 équivalents habitants. Elle présente un débit de 50 m³ par jour.

La lagune d'Assieu a une capacité de traitement de 1 200 équivalents habitants. La lagune ne supporte plus qu'environ 500 habitants. Un projet est en cours d'étude pour envisager le remplacement de la lagune à partir de 2023.

La lagune de Moissieu-sur-Dolon a une capacité de traitement est de 367 équivalents habitants, avec une capacité nominale de 55 m³ par jour. Un étude est en cours pour transformer cette lagune en filtre planté de roseaux en 2024.

La lagune de Bellegarde-Poussieu a une capacité de traitement de 533 équivalents habitants. Elle sera remplacée par un filtre planté de roseaux en 2023.

La lagune de Revel-Tourdan a une capacité de traitement de 267 équivalents habitants. Sa capacité nominale est de 40,05 m³ par jour.

La lagune de Cour-et-Buis a une capacité de traitement de 450 équivalents habitants. Sa capacité nominale est de 67,5 m³ par jour. L'ouvrage sera remplacé en 2024 par un poste de relevage permettant d'envoyer les effluents à la station d'épuration des Blâches au Péage-de-Roussillon.



EAU ET ASSAINISSEMENT

5 filtres plantés de roseaux

Il s'agit d'un système où les eaux usées sont épurées naturellement dans un bassin rempli de substrat minéral et où sont plantés des roseaux. Les plantes drainent et oxygènent les bactéries qui assurent la décomposition des matières organiques.

Le filtre planté de roseaux de Pisieu : la lagune historique de Pisieu a été refaite en 2021 et remplacée par un filtre planté de roseaux d'une capacité de 420 équivalents habitants. Le procédé mis en œuvre permet une zone de rejet végétalisée afin de favoriser l'infiltration des eaux traitées et ainsi limiter l'impact sur le milieu récepteur. Le bilan d'août 2022 est positif et conforme. Les rendements épuratoires sont bons.

Le filtre planté de roseaux de Pact a une capacité de traitement de 1 000 équivalents habitants, avec une capacité nominale de 75m³ par jour. Actuellement, seul un bassin sur les deux est en service, soit 500 équivalents habitants. Les rendements épuratoires sont conformes.

Le système de Jarcieu a une capacité de traitement de 1 200 équivalents habitants avec une capacité nominale de 180 m³ par jour. La station d'épuration atteint les objectifs de qualité de traitement demandés. Les rendements épuratoires sont conformes.

Le système de Pommier-de-Beaurepaire a une capacité de traitement de 800 équivalents habitants, avec une capacité nominale de 120 m³ par jour. Actuellement, la charge théorique est de l'ordre de 220 équivalents habitants, soit 28% de la capacité de l'ouvrage. Les rendements épuratoires sont conformes.

Le système de Chanas, sur le hameau du Rosay, a une capacité de 132 équivalents habitants. Le site fonctionne correctement et les raccordements sont faits à 60%.

► I EAU ET ASSAINISSEMENT

L'usine de compostage

L'usine de compostage est située au Péage-de-Roussillon. Elle assure :

- le traitement des déchets verts issus des 6 déchèteries du territoire (à hauteur de 70%), de quelques professionnels du secteur et des services techniques des communes ;
- le traitement des boues issues de l'épuration des eaux usées en provenance des stations de traitement de Péage-de-Roussillon, Saint-Alban-du-Rhône et Auberives-sur-Varèze ;
- la fabrication de compost normé NFU 44-095 ;
- la valorisation du compost.

Le site a été agrandi en 2018 afin de correspondre aux nouvelles capacités de production de la station des Blâches, dont elle est attenante. Le traitement comprend plusieurs phases : la réception des boues d'épuration et des déchets verts bruts, le broyage des déchets verts bruts, le mélange, le compostage, la maturation, le tamisage, puis le stockage en lots. Le compost est alors utilisable et peut être évacué en épandage agricole, pour une utilisation paysagère ou être commercialisé. **La durée du procédé afin d'obtenir un produit fini de qualité est d'environ 5 mois**, entre l'arrivée des matières sur le site et l'épandage.

En 2022, le site a accueilli 4 400 tonnes de boues et 4 430 tonnes de déchets verts. Il a produit 1 900 tonnes de compost.

L'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

Le SPANC (Service Public d'Assainissement Non Collectif) compte 4 740 abonnés soit 10 190 habitants. En 2022, le taux de conformité des dispositifs d'assainissement non collectif est de 58%.

Le SPANC effectue différents types de contrôles intervenant tout au long de la vie de l'installation, du projet à son utilisation au quotidien : le contrôle de conception et de bonne exécution des installations neuves ou à réhabiliter et le contrôle de bon fonctionnement et d'entretien des installations existantes.

Les contrôles de 2022 en quelques chiffres :

- 65 dossiers de demande d'installation d'un système d'assainissement non collectif traités.
- 62 installations d'assainissement non collectif mises en place, entraînant un contrôle en tranchées ouvertes.
- 52 diagnostics réalisés dans le cadre d'une vente immobilière.
- 237 contrôles périodiques de bon fonctionnement réalisés.

Le coût du service s'élève à :

- 240 € HT par dossier pour la vérification préalable du projet et de l'exécution des travaux ;
- 20 € par an pour la vérification du fonctionnement et de l'entretien d'une installation individuelle ;
- 30 € par an pour la vérification du fonctionnement et de l'entretien d'une installation d'assainissement non collectif groupée sans individualisation de la fourniture d'eau ;
- 80 € par dossier pour le contrôle en vue de la vente d'un bien immobilier à usage d'habitation.



© EBER



Le service public d'assainissement non collectif

LA GEMAPI, GESTION DES MILIEUX AQUATIQUES ET PROTECTION CONTRE LES INONDATIONS

Outre le fleuve Rhône, de nombreux cours d'eau participent à la richesse environnementale et patrimoniale de notre territoire.

La Communauté de communes a pris la compétence GEstion des Milieux Aquatiques et Protection contre les Inondations le 1^{er} janvier 2018. L'objet de cette compétence est de protéger les biens et les personnes contre le risque inondation et de favoriser et maintenir les zones humides.

Pour le Rhône, la compétence est exercée directement par la Communauté de communes EBER
Pour les affluents du Rhône (Dolon, Sanne, Varèze et Saluant), la compétence a été transférée le 1^{er} janvier 2019 au Syndicat Isérois des Rivières Rhône Aval (SIRRA).

En 2022, la finalisation des plans de gestion des principaux cours d'eau a permis de mieux définir les travaux d'entretien courants (abattage, espèces invasives, embâcles...). Les propriétaires privés restent responsables de l'entretien de leur parcelles (jusqu'au milieu du cours d'eau). Le SIRRA n'intervient que dans le cas de travaux d'intérêt général.

L'étude globale des bassins versant de la Varèze et du Saluant qui s'est déroulée en 2022 va permettre d'améliorer la question de la réduction des ruissellements et de l'érosion des sols sur les zones agricoles, de prendre en compte les espaces de bon fonctionnement et de travailler sur certains enjeux face au risque inondation (équipements publics...). Certaines actions ont déjà été lancées.

Les principales actions en cours et réalisées :

- Plantation d'environ 2 km de haies sur le bassin versant du Saluant/Suzon (partenariat avec la Fédération de Chasse) ;
- Réhabilitation de berge sur le Suzon à la suite des crues de 2021 ;
- Visite de terrain afin de partager avec les acteurs locaux les enjeux du bassin versant de la Varèze.

EAU ET ASSAINISSEMENT

Le Programme d'Actions de Prévention des Inondations (PAPI) sur les bassins de la Sanne et du Dolon se poursuit. Il a pour objet de préserver les enjeux, humains, économiques et environnementaux sur les bassins versants de la Sanne et du Dolon et de réduire les impacts liés aux inondations.

Principales actions en cours et réalisées :

- Améliorer la préparation des communes face au risque inondation (formation et accompagnement sur les plans communaux de sauvegarde)
- Diagnostic des systèmes de surveillance et d'alerte
- Définition du schéma d'aménagement du Dolon et de la Sanne
- Réhabilitation du piège à embâcles de la Sanne (Salaise-sur-Sanne)
- Régularisation des systèmes d'endiguement de la Sanne



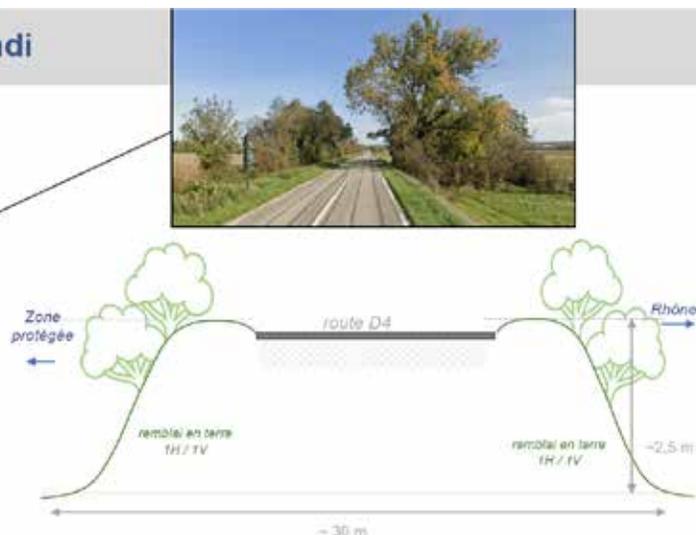
Concernant le Rhône, EBER a lancé en 2022 une étude de danger du système d'endiguement de Sablons (risque inondation Rhône).

Cette étude va permettre de décrire l'état et le fonctionnement de la digue et de déterminer son niveau de protection en cas de crue pour éventuellement lancer des travaux de confortement dans les prochaines années.



Diagnostic approfondi

VTA – tronçons homogènes



Aménagement de la RD4 à Saint-Clair-du-Rhône - phase 2, après les travaux

VOIRIE

La Communauté de communes est en charge de la gestion et de l'entretien de 632 km de voies communales et de 70 km de routes départementales et de route nationale en agglomération.

2,65 MILLIONS D'€

d'investissement
(programme voirie + grands chantiers)

1,68 MILLION D'€

pour les travaux d'entretien courant

30

opérations d'investissement

LES GRANDS CHANTIERS

Aménagement de la RD4 à Saint-Clair-du-Rhône - phase 2

Cette opération s'inscrit dans la continuité de celle réalisée en 2019 et 2020 qui a consisté à aménager la RD4 et la place du marché au centre bourg. Cette requalification a permis de **structurer les usages de la voie en redonnant une place prépondérante aux flux piétons**. Le chantier a consisté en :

- Le recalibrage de la chaussée à 600 m de large,
- La création d'un mode doux de 3 m de large côté Est,
- L'aménagement d'un cheminement piéton de 150 m côté Ouest,

Un dispositif spécifique permet de recueillir, infiltrer les eaux pluviales de la voirie en les dirigeant vers les massifs d'espaces verts.

Le montant de l'opération est de 234 000 € TTC.



pendant les travaux

LES TRAVAUX D'ENTRETIEN COURANT

Les travaux d'entretien courant de la voirie ont pour objet de **maintenir la qualité du patrimoine routier afin d'assurer à l'utilisateur de circuler dans de bonnes conditions de sécurité et de confort**.

En 2022, plus de **850 interventions** ont été réalisées pour assurer l'entretien courant du patrimoine routier : 780 par les agents de l'équipe voirie et près de 80 par les entreprises. Il s'agit de la signalisation verticale, du marquage, de la réfection de chaussée, de l'entretien des fossés, des ouvrages d'art, etc.

Le montant total des travaux d'entretien est de 1,68 million d'euros.



GESTION DU DOMAINE PUBLIC

Le service voirie a traité :

- 298 permissions de voirie.
- 372 dossiers d'accessibilité de voirie en lien avec le service urbanisme.

Requalification de la rue Nationale aux Roches-de-Condrieu

La requalification de la Rue Nationale a permis de **structurer les usages de la voie en donnant une place prépondérante aux flux piétons.**

Cela se traduit en termes par :

- Le recalibrage de la chaussée à 3 m de large en sens unique
- Une mise à niveau des espaces piétons et véhicules
- Une ponctuation de bande plantée
- La création de deux chicanes
- La mise en place d'un marquage visuel au droit de l'école
- La requalification du parvis de l'école intégrant du stationnement et des espaces plantés.

Un dispositif spécifique permet de recueillir et infiltrer les eaux pluviales de la voirie en les dirigeant vers les massifs d'espaces verts.

Le montant de l'opération est de 265 000 € TTC.



après les travaux



pendant les travaux

LE PROGRAMME VOIRIE

Le programme voirie 2022 a concerné **27 opérations** réparties sur l'ensemble du territoire de la Communauté de communes pour un montant de **1,29 millions d'€ TTC**. La moitié des chantiers concerne des aménagements de sécurité : carrefours, plateaux, cheminements piéton, etc. Entre Bièvre et Rhône Communauté de communes s'efforce de prendre en compte dans toutes les opérations de voirie qu'elle mène :

- le volet économique, en testant de nouvelles techniques d'entretien ;
- le volet environnemental, en intégrant dans ses projets les modes doux dès que cela est possible.

Route de Marcollin à Saint-Barthélémy

Cette opération s'est déroulée de mai à novembre 2022 par le biais d'une convention de groupement de commande entre la commune et la Communauté de communes. Les travaux ont consisté à requalifier la voie sur **400 mètres linéaires** de la façon suivante :

- la création d'un cheminement piéton sécurisé (trottoir) accessible aux personnes à mobilité réduite,
- l'aménagement de deux dispositifs de sécurité visant à réduire la vitesse des véhicules (une écluse et un ralentisseur),
- la reprise complète de la couche de roulement.

Le montant de l'opération est de 135 000 € TTC (part EBER).





TRANSPORTS

Offre de service essentielle pour de nombreux habitants, le réseau TPR, Transports du Pays Roussillonnais, a dépassé en 2022 les chiffres de fréquentation d'avant la crise sanitaire.

258 944

montées dans les bus
de la ligne A

1 100 000 €

de budget de fonctionnement

LE RÉSEAU TPR

La ligne A

La Ligne A est une ligne régulière reliant Saint-Clair-du-Rhône à Chanas en passant par l'agglomération roussillonnaise. Elle dessert ainsi les principaux équipements et services : administrations, commerces, gares, centres médicaux, établissements scolaires... Elle fonctionne du lundi au samedi de 6h05 à 20h30 avec une fréquence d'un bus toutes les 30 minutes en heures de pointe et un bus toutes les heures en heures creuses. Les véhicules et la plupart des arrêts de la ligne sont aménagés pour les mal-voyants et les personnes à mobilité réduite. **En 2022, la ligne A a enregistré 258 944 montées**, en hausse de 18 % par rapport à 2021. La fréquentation moyenne est de 21 579 montées par mois et de 849 montées par jour. Ces chiffres dépassent ceux d'avant la crise sanitaire de 2020.



Le Transport à la demande zonal

Les services de TAD zonaux (Nord, Centre et Sud) permettent de rejoindre l'agglomération roussillonnaise depuis l'ensemble des communes de l'ex. Pays Roussillonnais grâce à **2 aller-retours possibles par jour et 76 points d'arrêts répartis sur le territoire.**

Le Transport à la demande access

Le TAD Access est un service de transport à la demande en porte à porte réservé aux personnes âgées de plus de 75 ans ou aux personnes à mobilité réduite sur le territoire de l'ex. Pays Roussillonnais. Étant donné le public concerné, la fréquentation de ce service a été très touchée par la crise sanitaire. Cependant, les chiffres sont depuis en augmentation constante ; **8 533 trajets ont ainsi été enregistrés en 2022, en hausse de 34%. 272 personnes ont fait faire leur Pass Access pour bénéficier de ce service.**

BUDGET

En 2022, le budget de fonctionnement du réseau TPR s'est élevé à environ **1,1 MILLION D'EUROS.**

Les recettes de billetterie ont représenté **160 000 €.**

LES PROJETS

- La Communauté de communes Entre Bièvre et Rhône prévoit la mise en service début 2024 d'un nouveau réseau de transport à l'échelle de l'ensemble du territoire. L'offre de transports existante sera renforcée et de nouveaux services seront créés notamment avec une liaison régulière entre Beaurepaire et Le Péage-de-Roussillon et des services à la demande sur l'Est du territoire.

Ce nouveau réseau se nommera « Le 37 »



- EBER travaille également sur une politique de développement des infrastructures et services pour encourager la pratique des modes doux, notamment à travers la réalisation d'axes structurants sécurisés traversant le territoire intercommunal.

SOLIDARITÉ

La Communauté de communes Entre Bièvre et Rhône intervient en faveur du développement social du territoire. Ces actions sont menées dans le cadre de la politique de la ville et dans les domaines du social, de la santé et de la jeunesse.

200 000 €

crédits spécifiques déployés pour les quartiers prioritaires

47

personnes aidées financièrement pour les formations BAFA et PSC1

286

personnes reçues au Centre de Santé Sexuelle

67 000 €

soutien financier pour le Secours Populaire et le Secours Catholique

► I POLITIQUE DE LA VILLE

La politique de la ville est une politique de cohésion urbaine et de solidarité, nationale et locale, en faveur des quartiers défavorisés et de leurs habitants. Elle est conduite par l'État et mise en œuvre par l'intercommunalité, avec les collectivités territoriales et tous les partenaires institutionnels ou associatifs intervenant dans ces quartiers.

LES QUARTIERS PRIORITAIRES DU TERRITOIRE

Sur le territoire EBER, deux quartiers sont concernés :

► « **Vieux-Péage - Les Ayencins** » (situé sur la commune du Péage-de-Roussillon) ;

► « **Route de Sablons** » (situé sur la commune du Péage-de-Roussillon et Roussillon).

Les quartiers prioritaires (QPV) sont définis selon un critère unique de concentration urbaine de pauvreté (taux de pauvreté de la population sur un périmètre d'un seul tenant d'au moins 1 000 habitants).

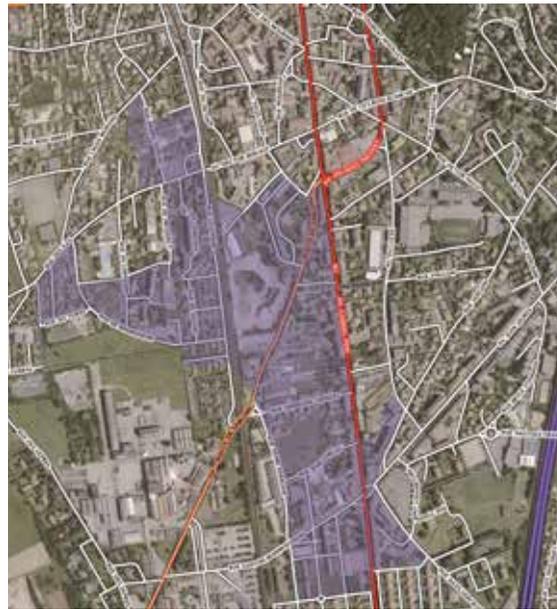
« **Vieux-Péage - Les Ayencins** »

> 1 180 habitants



« **Route de Sablons** »

> 1 470 habitants



LE CONTRAT DE VILLE

Le contrat de ville 2015-2020 a été signé le 9 juillet 2015.

Il repose sur trois piliers :

- La **cohésion sociale** ;
- Le **cadre de vie et le renouvellement urbain** ;
- Le **développement de l'activité économique** et de l'**emploi**.

À ces piliers, s'ajoutent trois axes transversaux : la jeunesse, l'égalité femmes-hommes et la lutte contre les discriminations.

Le contrat de ville a été prorogé jusqu'en 2022 avec la signature du Protocole d'Engagements Renforcés et Réciproques (PERR) dans lequel les partenaires ont réaffirmé de façon opérationnelle leurs engagements. La loi de finances pour 2022 a acté la prolongation d'une année supplémentaire des contrats de ville en cours, soit jusqu'au 31 décembre 2023, pour permettre de préparer la nouvelle génération de contrats de ville et de tirer les enseignements de la génération actuelle.

PROGRAMMATION POLITIQUE DE LA VILLE 2022

Chaque année, un appel à projets est lancé conjointement par l'État et la Communauté de communes. À cette occasion, les structures peuvent proposer des projets dans les différents domaines que sont l'emploi, l'éducation, la santé, la culture, l'habitat et la cadre de vie... Ces projets doivent bénéficier majoritairement aux habitants des quartiers prioritaires, pour améliorer leurs conditions de vie, réduire les inégalités et garantir une égalité d'accès aux droits.

Les chiffres clés de l'année 2022

- 36 dossiers déposés dans le cadre de l'appel à projets 2022 du contrat de ville
- 27 actions ont été financées au titre de la politique de la ville dont :
 - 17 en matière de cohésion sociale ;
 - 8 en matière d'emploi et de développement économique ;
 - 1 en matière de cadre de vie ;
 - 1 pour l'ingénierie et le pilotage du contrat de ville ;
- 12 porteurs de projets accompagnés ;
- 104 200 € de crédits spécifiques mobilisés par l'État (74 200 €) et EBER (30 000 €).

CADRE DE VIE DES HABITANTS DES QUARTIERS

Exonération de la Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties (TFPB)

Un abattement de 30% sur la base d'imposition de la TFPB est prévu pour les logements sociaux situés dans les quartiers prioritaires, permettant aux bailleurs sociaux de mettre en place des actions d'amélioration du cadre de vie des habitants. Sur le territoire, seul Alpes Isère Habitat est concerné par cette exonération.

Différentes actions ont été menées en 2022 comme par exemple :

- Débarrassage régulier des encombrants par le biais de chantiers éducatifs ;
- Sécurisation des caves des allées 3 et 4 de la résidence route de Sablons ;
- Reprise d'enrobé autour du nouvel espace de convivialité aux Ayencins II.

La réalisation d'un « diagnostic en marchant »

Une déambulation, visite sur site des deux quartiers prioritaires a été réalisée le 12 mai 2022, en présence des élus.

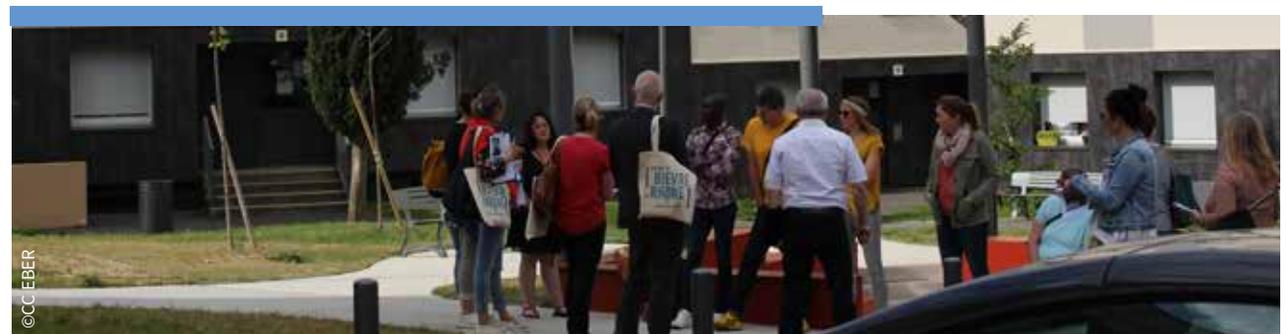
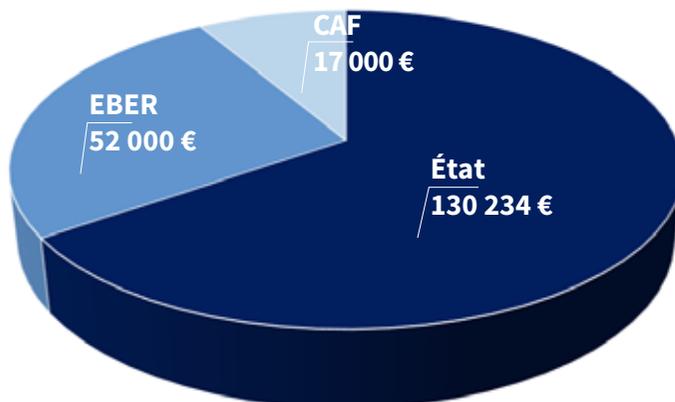


Cette rencontre a permis de :

- Repérer collectivement les dysfonctionnements et les bonnes pratiques ;
- Faire un état des lieux partagé concernant la vie quotidienne dans les deux quartiers prioritaires (propreté, aménagement des espaces publics, tranquillité publique, stationnement...);
- Voir concrètement les actions réalisées depuis 2015, notamment celles mises en place pour améliorer le cadre de vie des habitants.

LES FINANCEMENTS POLITIQUE DE LA VILLE

Au total, tout dispositif confondu (programmation annuelle Politique de la ville, le Programme de Réussite Éducative, le dispositif Vie Ville Vacances...) ce sont presque **200 000 € de crédits spécifiques qui ont été déployés pour les quartiers prioritaires en 2022.**



L'ÉVALUATION FINALE DU CONTRAT DE VILLE

Le contrat de ville actuel arrivant bientôt à échéance, une évaluation du dispositif a été réalisée en 2022. Celle-ci a permis de rendre compte de la mise en œuvre du Contrat de ville et des résultats des actions menées depuis 2015, en répondant à trois grands questionnements :

- En quoi la situation des deux quartiers prioritaires a-t-elle évolué depuis la mise en place de la politique de la ville ?
- Quelles sont les actions mises en œuvre depuis 7 ans et quels sont les résultats obtenus ?
- En quoi l'outil « contrat de ville » est-il pertinent, adapté, efficace ?

Cette évaluation a permis de mettre en avant des résultats encourageants qui doivent se poursuivre. En effet, la Communauté de communes et les partenaires locaux ont mené **plus de 100 actions différentes sur 7 ans.**

La cohésion sociale

73 % des actions concernaient la cohésion sociale. Ainsi, des actions éducatives, d'accompagnement à la scolarité, de découvertes culturelles et sportives ou encore favorisant le lien social ont pu être proposées aux habitants. Le développement économique et l'emploi ont fait l'objet d'une attention particulière en fin de contrat.

Le cadre de vie

Le cadre de vie et l'image du quartier Vieux Péage – Les Ayencins se sont améliorées grâce à différents travaux réalisés. Toutefois, Les Ayencins 2 font l'objet d'une vigilance, particulièrement depuis 2 ans, à cause de la présence d'un point de deal. La « Route de Sablons » est située sur deux communes et les limites du quartier sont difficilement identifiables. Dans ce secteur, l'amélioration du cadre de vie est notée avec la réhabilitation de la résidence de Sablons et la perspective de la fin des travaux sur

celle du Regain. La copropriété des Gémeaux concentre l'attention en raison d'un bâti fortement dégradé.

L'emploi

Les résultats sont encourageants mais la poursuite du travail est nécessaire puisqu'on constate une augmentation du nombre de demandeurs d'emploi toutes catégories de 28,6 % ainsi qu'une hausse du taux de pauvreté dans les 2 QPV.

La pertinence du contrat de ville en tant qu'outil tient à la coordination à l'échelle intercommunale en lien étroit avec le délégué du Préfet. Cette coordination des acteurs, des dispositifs, des actions, permet une meilleure articulation et une vision d'ensemble des projets menés sur un périmètre défini. Le développement du partenariat avec une meilleure connaissance de qui fait quoi renforcent les liens possibles entre les structures ou les acteurs. Le meilleur maillage entre les acteurs de terrain favorise la recherche de complémentarité.

LES QUARTIERS

- LE PÉAGE-DE-ROUSSILLON
Vieux-Péage - Les Ayencins
1 036 HABITANTS
- LE PÉAGE-DE-ROUSSILLON / ROUSSILLON
Route de Sablons
1 368 HABITANTS

Comment est défini un quartier prioritaire ?
Selon un critère unique de concentration urbaine de pauvreté (taux de pauvreté de la population sur un périmètre d'un seul tenant d'au moins 1 000 habitants).

LES ENJEUX

PILERS DU CONTRAT DE VILLE :

1. LA COHÉSION SOCIALE
2. LE CADRE DE VIE ET LE RENOUVELLEMENT URBAIN
3. LE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET L'EMPLOI

AXES TRANSVERSAUX :

- La jeunesse
- L'égalité femmes-hommes
- La lutte contre les discriminations

LES ACTEURS

- ↳ INSTITUTIONS, COLLECTIVITÉS TERRITORIALES ET ÉTABLISSEMENTS PUBLICS : État, CAF, Département, Région, villes, CCAS du Péage-de-Roussillon et de Roussillon, EPOC Travail et Culture et EBER
- ↳ ASSOCIATIONS : Sauvagerie de l'Isère, Groupe Sos Solidarité, Centre social du Roussillonnais, La Mission Locale de l'Isère Rhodanienne, Pass-r'ailles, PREVENIR, Rhodia Club Omnisport...
- ↳ BAILLEUR SOCIAL Alpes Isère HABITAT
- ↳ ORGANISME CONSULAIRE Chambre des métiers et de l'artisanat de l'Isère

LE DISPOSITIF VILLE VIE VACANCES (VVV) ET LES QUARTIERS D'ÉTÉ

Le dispositif Ville Vie Vacances permet de financer des actions éducatives à destination des enfants et des jeunes, âgés de 11 à 18 ans, éloignés de l'accès aux loisirs et aux vacances. Il leur permet de bénéficier d'un accès aux activités culturelles, sportives et de loisirs avec une prise en charge éducative pendant les vacances scolaires. Rattaché au contrat de ville, l'État finance des projets qui bénéficient majoritairement aux jeunes des quartiers prioritaires du territoire.

Néanmoins, en 2022, Entre Bièvre et Rhône a souhaité étendre le dispositif à l'ensemble des jeunes du territoire, grâce à des financements supplémentaires. **L'État et EBER ont ainsi apporté un soutien financier de 20 000 € pour les 9 actions réalisées.** (respectivement 8 000 € et 12 000 €).

Les projets

Ainsi, différents projets ont pu être soutenus, notamment deux séjours au ski, l'un réalisé par le Centre social Les 4 Vents en partenariat avec le Centre social Au Fil de Lambre et l'autre porté par le Centre social du Roussillonnais en partenariat avec les éducateurs de prévention de Prévenir et le Centre Social d'Annonay.

Ces deux séjours ont permis à 72 jeunes de partir 5 jours à la montagne pour pratiquer différentes activités sportives. Une partie d'entre eux n'avait jamais fait de ski auparavant.

Plusieurs séjours durant l'été ont également été organisés mais aussi des actions de proximité pour découvrir leur environnement proche et sortir de leur quotidien. **Ainsi, ce sont au total plus de 200 jeunes qui ont eu accès à des actions éducatives et de loisirs durant les vacances scolaires.** Par ailleurs, depuis 2020, l'État déploie des moyens supplémentaires pour mettre en œuvre des actions à destination des habitants des quartiers prioritaires, principalement durant la période estivale. **En 2022, 17 034 € ont permis de financer 3 actions dans le cadre de l'opération « Quartiers d'été »** qui visent à faire de l'été, un temps de respiration, de divertissement, de découverte, de rencontres et de renforcement du lien social.

▼ Exemple : « Viva via Rhône », du 1^{er} au 5 août 2022

Objectif du projet : se rendre à la mer à vélo par la Viarhônga ! Objectif réussi pour 10 jeunes péageois qui ont pu, à partir d'Avignon, traverser 5 départements pour enfin arriver aux Saintes-Maries-de-la-Mer.

Durant cette semaine d'itinérance, les jeunes ont parcouru chaque jour environ 30km en vélo, monter chaque soir les tentes puis démonter le campement chaque matin, admirer les paysages traversés, profiter des équipements des différents camping pour enfin se baigner dans la mer ! Le dernier jour, ils ont longé une partie de la côte méditerranéenne pour rejoindre la gare d'Aigues-Mortes afin de rentrer en train au Péage-de-Roussillon. À travers ce séjour, les animateurs ont notamment pu travailler avec eux l'importance de la sécurité dans leurs déplacements en vélo sur la voie publique, qui peut être pour certains jeunes participants un réel danger au quotidien.





PROGRAMME DE RÉUSSITE ÉDUCATIVE (PRE)

Le PRE permet de construire un parcours individualisé pour des enfants âgés de 2 à 16 ans, présentant des signes de fragilité au niveau de leur scolarité ou bien de leur environnement social ou familial.

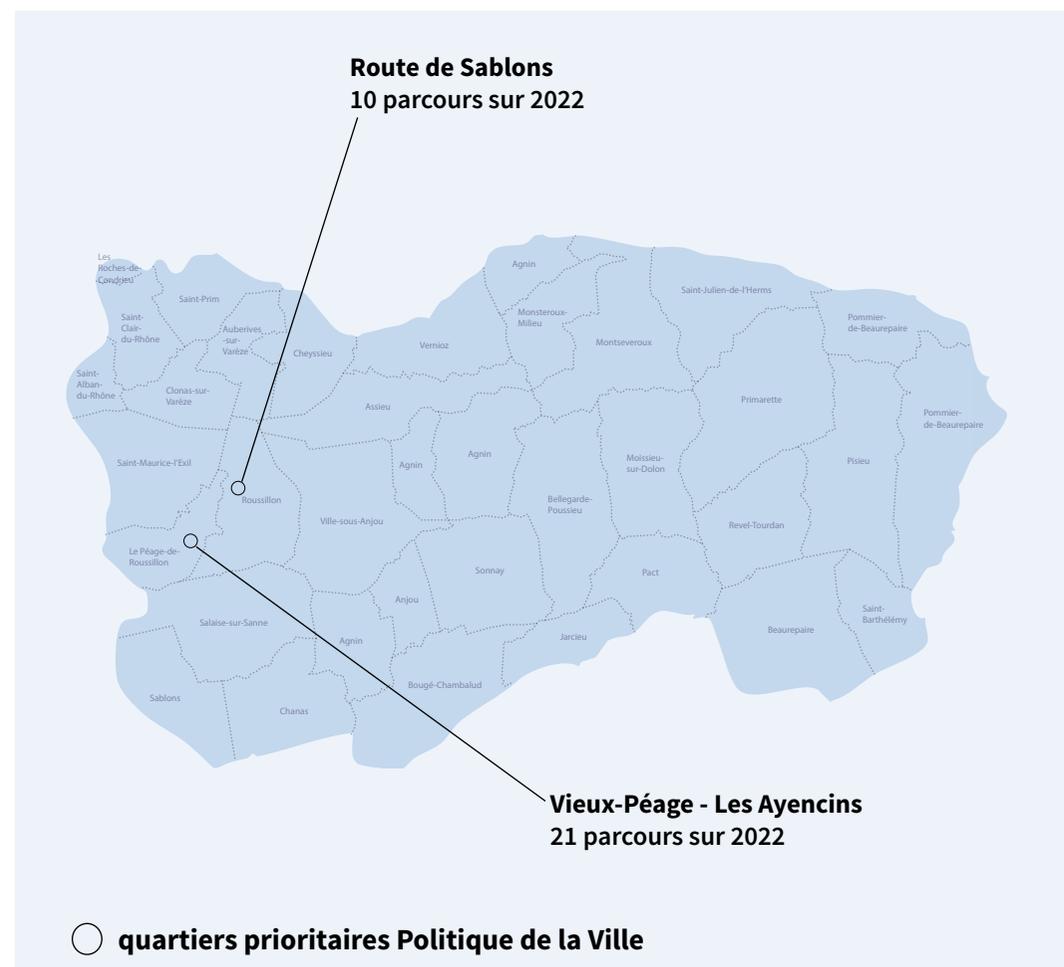
La mutualisation des regards de différents professionnels impliqués dans la démarche (enseignants, éducateurs, assistantes sociales, animateurs, professionnels de santé...), réunis au sein d'une équipe pluridisciplinaire de soutien, permet de mieux comprendre la situation de l'enfant et de lui apporter une solution personnalisée. La participation des parents, premiers éducateurs de l'enfant, est également recherchée tout au long du parcours.

Ce dispositif est porté par le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) du Péage-de-Roussillon et soutenu financièrement par l'État (31 000 €), la Communauté de communes (7 000 €), la CAF (4 000 €) et le CCAS de Saint-Maurice-l'Exil (3 000€).

Le PRE s'adresse prioritairement aux enfants résidant dans les quartiers prioritaires (Vieux-Péage les Ayencins et Route de Sablons) mais des parcours peuvent être réalisés hors de ce périmètre grâce à la participation financière de l'intercommunalité et du CCAS de Saint-Maurice-l'Exil.

Les parcours personnalisés

97 enfants différents ont été accompagnés en 2022 dont 32 habitant les quartiers prioritaires, les autres résidant principalement les communes du Péage-de-Roussillon et de Saint-Maurice-l'Exil mais également Roussillon, Cheyssieu, Les Roches-de-Condrieu, Saint-Clair-du-Rhône, Auberives-sur-Varèze, Salaise-sur-Sanne, Sonnay, Sablons ou encore Assieu. Plus précisément, **44 nouveaux jeunes ont pu être pris en charge en 2022** dont 10 habitant l'un des deux quartiers prioritaires (les autres enfants accompagnés étaient entrés dans le dispositif précédemment).



Déploiement à l'échelle du territoire

Au regard des résultats positifs, la Communauté de communes a engagé une réflexion sur l'élargissement du dispositif. Ainsi, en juin 2022, des réunions de présentation ont été organisées sur l'ensemble du territoire, découpé en 9 secteurs. Ont été conviés : les élus des 37 communes, les enseignants et les structures enfance-jeunesse. En parallèle, un questionnaire a été adressé à ces mêmes personnes permettant de mieux connaître les besoins en ayant une image à l'instant t du public qui pourrait être concerné par le dispositif. **Au total, 129 personnes ont participé à l'une des rencontres et 63 personnes ont répondu au questionnaire.** Les retours des réunions et des questionnaires ont confirmé que des besoins en matière de réussite éducative existaient dans toutes les communes. L'ensemble des acteurs ont témoigné un avis très favorable quant à l'extension du PRE. **Ainsi, le Conseil communautaire du 26 septembre a validé, par un vote unanime, la reprise du portage du PRE par l'intercommunalité et sa généralisation à l'ensemble du territoire, à compter du 1^{er} janvier 2023.**

Le Programme de Réussite éducative permet de :

- **Répondre aux besoins** des enfants et des familles en situation de fragilité ;
- **Accompagner** des familles démunies et/ou dans le déni ;
- **Améliorer** la qualité d'accueil de tous les enfants et des jeunes ;
- **Soutenir** les élus et les professionnels en difficulté face à des situation qui sont souvent difficilement gérables et qui s'aggravent ;
- **Se fédérer** autour d'un objectif commun avec les acteurs du territoire : la réussite éducative ;
- **Poursuivre et développer** cette méthodologie innovante d'appréhender les publics dans leur globalité et d'apporter une solution personnalisée, définie collégialement, au sein d'une équipe pluridisciplinaire.

Constitution du service PRE intercommunal

En pratique, pour que le PRE puisse fonctionner, 3 personnes (2,5 ETP) seront recrutées par la Communauté de communes :

► **1 coordinateur du PRE** à mi-temps dont le rôle sera d'assurer le suivi administratif et financier du dispositif, piloter le projet global, développer le partenariat et veiller à la cohérence des actions mises en œuvre avec les autres dispositifs existants ;

► **2 référents de parcours** qui mettront en place les parcours individualisés des enfants et des jeunes, en lien avec les familles pour les accompagner dans les différentes étapes mais aussi les partenaires.

Le PRE bénéficiera de financements de l'État et la CAF mais également des contributions des 37 communes du territoire, qui participeront à hauteur de 0,50 € par habitant.



La prévention de la délinquance est une compétence statutaire de la Communauté de communes. **Cette politique se construit dans le cadre d'un réseau constitué de l'ensemble des partenaires, qui se réunit au sein du Conseil Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CISPD).**

Dans le cadre de la prévention de la délinquance, la Communauté de communes EBER :

- Favorise l'échange d'informations entre les responsables des institutions, organismes publics et privés en matière de prévention ;
- Anime, suit et évalue la stratégie locale afin d'avoir une vision globale de ce qui est mis en place sur le territoire ;
- Met en place, soutient, accompagne, impulse et/ou finance des actions de prévention de la délinquance à rayonnement intercommunal ;
- Anime et coordonne un réseau partenarial de prévention des violences intrafamiliales qui produit des outils de communication et propose des actions de sensibilisation grand public sur ce sujet ;
- Développe des partenariats avec différentes associations ;
- Soutient financièrement des actions portées par les associations et communes en complément des financements de l'État dans le cadre du Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance (FIPD) ;
- Propose des sessions de sensibilisation en direction des professionnels et élus du territoire sur différentes thématiques.



LES ACTIONS DE PRÉVENTION À DESTINATION DES PUBLICS VICTIMES ET VULNÉRABLES

Les violences intrafamiliales et conjugales

EBER coordonne un réseau de partenaires autour de la prévention des violences intrafamiliales et faites aux femmes.

Ce réseau de professionnels permet de favoriser les échanges d'informations, d'identifier les actions et outils à mettre en place et de renforcer le lien entre les différentes structures afin d'accompagner au mieux et/ou de prendre en charge les victimes et prévenir les actes de violences.

Composition du réseau

Il est composé de partenaires institutionnels et associatifs :

- Structure d'accompagnement juridique : France Victimes 38 APRESS ;
- Forces de sécurité : gendarmeries, Maison de Protection des Familles (MPF) et polices municipales ;
- Structures d'accompagnement médico-social et social : travailleurs sociaux du Département et de la CAF, CCAS des communes, médiatrices santé, Centre de Santé Sexuelle, Centres sociaux, CMP Adultes et Enfants, MFI/SSAM Résidence des sables, Adoma - HUAS de Chanas et CADA du Péage-de-Roussillon ;
- Acteurs de la jeunesse : services Enfance-Jeunesse communaux, Maison des Adolescents, Pass-r'ailes, prévention spécialisée.

L'action du réseau

En 2022, les membres du réseau ont souhaité mettre en place une semaine de sensibilisation aux violences intrafamiliales et conjugales autour du 25 novembre, journée internationale pour l'élimination des violences faites aux femmes. Ainsi, 6 rencontres du réseau ont eu lieu, permettant de poursuivre l'échange d'informations entre partenaires et de préparer cette semaine.

► I PRÉVENTION DÉLINQUANCE

Le service politique de la ville et prévention de la délinquance a accueilli une stagiaire pendant 6 semaines. Cette jeune fille en 1^{re} année à l'Institut d'Études Politiques a contribué à la préparation des différents outils de communication grand public et à la mise en œuvre des événements de la semaine.

Ainsi, plusieurs documents ont été créés :

- Le flyer « violences intrafamiliales : prévenir et agir » ;
- Un dépliant format Carte Bleue facilement dissimulable, contenant les numéros utiles ;
- Une page dédiée sur le site internet de la Communauté de communes ;
- Des affiches présentant le programme de la semaine ;
- Des affiches généralistes, qui seront diffusées début 2023 indiquant les numéros utiles. Ces affiches ont vocation à rester dans les différentes structures pour rappeler que toute l'année, des acteurs sont engagés et peuvent aider les victimes et témoins de violences intrafamiliales et conjugales.



UNE SEMAINE SPÉCIFIQUE SUR LES VIOLENCES CONJUGALES

du 23 au 29 novembre 2022

Stands d'information - marchés de Beaufort, Roussillon, Le Péage-de-Roussillon et dans le centre commerciale Carrefour de Salaise-sur-Sanne. L'ensemble des acteurs du réseau sont allés à la rencontre des habitants afin d'échanger avec eux et les sensibiliser à cette problématique. Cette démarche a permis de faire connaître le réseau des partenaires pour faciliter les orientations et l'accompagnement. Les échanges ont été riches et ont montré que tout le monde se sent concerné par le sujet. Les documents de prévention créés pour l'occasion, ont été distribués et étaient des supports à l'échange.



Actions de sensibilisation organisées par les structures du territoire - centres sociaux et services enfance-jeunesse. La thématique des violences intrafamiliales a été abordée mais aussi les questions d'égalité filles-garçons, le consentement, la tolérance, le respect. La médiathèque ÉCuME s'est également associée à cette action. Certains documents que le réseau possède sur le sujet : documentaires et fictions, livres, BD et DVD ; que ce soit au niveau adulte ou ado ont été mise en avant toute la semaine.

Conférence « Violences intrafamiliales : le poids du silence », 29 novembre à Roussillon, 100 participants élus, professionnels et habitants



À partir de situations concrètes, rencontrées dans leur quotidien professionnel, M. Younès Bernand, juge des enfants au Tribunal Judiciaire de Vienne, M^{me}. Aude Camagne, directrice de l'association France Victimes 38 APRESS et M^{me} Nathalie Petegnief, psychologue au sein de l'association, ont présenté les impacts des violences conjugales sur les enfants. Cette conférence a montré que les violences conjugales ne sont pas uniquement une affaire de couple mais bien une affaire familiale, dans laquelle les enfants sont concernés.

LES ACTIONS DE PRÉVENTION À DESTINATION DES JEUNES

Plusieurs actions financées par la Communauté de communes en complément des subventions de l'État dans le cadre du Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance (FIPD) ont permis de mener des actions en direction des jeunes.

Débattre pour ne pas se battre - acteurs de la jeunesse

Portée par le Centre social du Roussillonnais, en partenariat avec les acteurs jeunesse du territoire, cette action a pour but d'échanger avec les jeunes sur les violences au sens large, qu'elles soient physiques, verbales, morales ou sexuelles. **24 professionnels du territoire ont été formés sur un outil afin d'intervenir auprès des élèves de 5^e, 4^e et 3^e** des collèges Frédéric Mistral (Saint-Maurice-l'Exil), Jeanne d'Arc (Le Péage-de-Roussillon), L'Edit (Roussillon) et Jean Ferrat (Salaise-sur-Sanne).

Chantiers éducatifs - Association Prévenir

Entre Bièvre et Rhône contribue au financement des chantiers éducatifs sur l'ancien territoire du Pays Roussillonnais, à destination des publics scolaires durant les périodes de vacances mais également à destination de jeunes non diplômés en amont de l'insertion professionnelle pour acquérir les codes sociaux et professionnels.

Deux types de chantiers sont proposés :

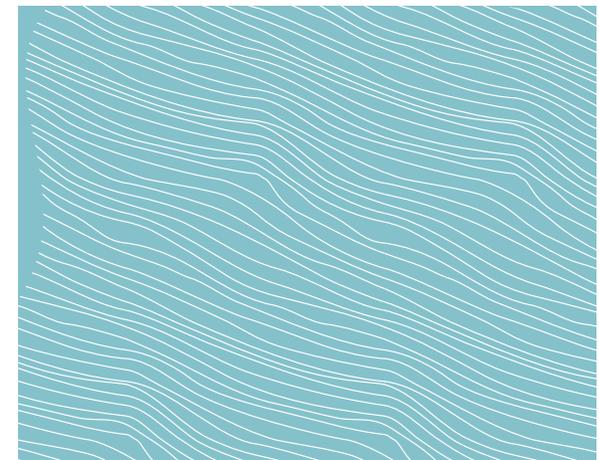
- Permanents : encadrés par l'équipe technique du pôle technique de l'association ;
- D'équipe : encadrés par les équipes éducatives.

En 2022, 31 jeunes de l'ex. Pays Roussillonnais ont eu accès aux chantiers permanents (encadrement technique), ce qui représente 1 783 heures de travail réalisées. Plus précisément, ces jeunes étaient originaires des communes du Péage-de-Roussillon (13), de Saint-Maurice-l'Exil (12), de Roussillon (5) et de Saint-Clair-du-Rhône (1). Par ailleurs, 16 jeunes ont eu accès aux chantiers d'équipe, ce qui représente 237 heures de travail.

LES ACTIONS D'AMÉLIORATION DE LA TRANQUILLITÉ PUBLIQUE

Dispositif adapté de veille à la tranquillité résidentielle - Alpes Isère Habitat

Dans un contexte de point de deal installé sur la résidence des Ayencins, le bailleur Alpes Isère Habitat fait appel à une entreprise spécialisée dans la médiation et la tranquillité urbaine pour effectuer des tours de surveillance en soirée sur les résidences des Ayencins 1 et 2. En 2022, 48 interventions ont été réalisées. Cette action permet d'apaiser et de sécuriser le quartier. Les habitants déclarent être rassurés par la présence des médiateurs.



LES ACTIONS DE FORMATION / SENSIBILISATION EN DIRECTION DES PROFESSIONNELS

Conduites addictives

La prévention des conduites addictives est une thématique abordée dans le cadre du diagnostic santé mais également un des axes du plan d'actions de la stratégie locale de prévention de la délinquance. Les addictions aux produits psychotropes sont des problématiques fréquentes qui concernent autant les jeunes que les adultes. Les publics peuvent aussi avoir des conduites à risques en cherchant à expérimenter et découvrir de nouvelles pratiques (recherche de nouvelles « sensations », de plaisir, d'adrénaline). L'addiction aux écrans et aux jeux vidéo est également un sujet qui préoccupe de plus en plus.

Fin 2021, les professionnels du territoire ont fait part de différents besoins et attentes sur ce sujet :

- **Mieux repérer et comprendre** les comportements addictifs pour mieux accompagner et orienter les personnes ;
- **Connaître les structures ressources** et les relais sur le territoire ;
- **Maintenir une relation d'échanges** avec une personne ayant une addiction ;
- **Connaître et faire prendre conscience** des conséquences.

Pour répondre aux besoins des professionnels du territoire, la Communauté de communes a mis en place deux sessions de formations de 2 jours sur les conduites addictives (entendues au sens large, avec ou sans produit), en juin et en octobre 2022.

Au total, ce sont 24 professionnels de 16 structures différentes qui ont pu bénéficier de l'une de ces sessions animées par l'équipe du Service d'Addictologie Mutualiste (SAM) des Alpes.

Cette sensibilisation leur a permis de :

- **Construire un socle commun** de connaissances et une définition partagée des addictions ;
- **Faire émerger et travailler les représentations** des acteurs sur les conduites addictives ;
- **Connaître les différents types d'addictions** et leurs impacts ;
- **Comprendre le phénomène de dépendance** ;
- **Mieux repérer les comportements addictifs** pour accompagner et/ou orienter les personnes.

Radicalisation

Le Département de l'Isère, Vienne Condrieu Agglomération et Entre Bièvre et Rhône Communauté de communes ont organisé une journée plénière dans le cadre du réseau de prévention des radicalisations de l'Isère Rhodanienne sur le thème « prévention des radicalisations et laïcité ».

Cette rencontre a eu lieu le 23 mai à Saint-Clair-du-Rhône et a réuni une cinquantaine de participants.

La matinée a été consacrée à l'intervention de M^{me} Céline Chantepy-Touil, sociologue, ancienne coordinatrice du dispositif d'appui à la prévention des radicalisations du Rhône (DAPR), sur les thèmes de la laïcité et des processus de radicalisation. L'après-midi, des ateliers sur des cas pratiques ont permis d'échanger entre professionnels autour des questions suivantes : comment repérer et signaler des situations de radicalisation ? Qu'est-ce-qu'une posture professionnelle laïque ? Comment garder le lien avec les personnes concernées ?

Les retours des participants ont été très positifs, tant sur l'intervention de la sociologue que sur les ateliers. Les professionnels présents ont émis le souhait de reproduire ce type d'évènements.

LES CHIFFRES CLÉS DE L'ANNÉE 2022

Pôle Petite Enfance Intercommunal

MULTI-ACCUEIL

- 76 enfants
- 70 familles accueillies
- 75,21 % de taux de fréquentation

RELAIS PETITE ENFANCE

- 136 assistantes maternelles agréées sur 18 communes

Centre social de l'île du Battoir

- 985 adhésions familiales soit 1 942 personnes

Centre social de l'OVIV

- 416 adhésions familiales soit 1 694 personnes

CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE (CTG)

La Convention Territoriale Globale est un nouvel outil partenarial intercommunal et communal, signé pour 5 ans (2022-2027), offrant une approche transversale en partant des besoins des familles du territoire. Son objectif est d'aller au-delà de la compétence Petite Enfance, Enfance-Jeunesse, Parentalité en incluant d'autres thématiques comme les mobilités, le numérique, l'accès aux droits, la culture, les compétences psycho-sociales, le handicap... La CTG est une action transversale et concordante aux autres dispositifs de la Communauté de communes : Projets de territoire, Plan Local d'Éducation Artistique et Culturelle (PLEAC), Diagnostic Local de Santé, Stratégie Agricole et Alimentaire Territoriale (SAAT), Dotation d'action Territoriale (DAT)...

Les 4 axes de la Convention Territoriale Globale

- Mobilités
- 1 Organiser l'offre Petite enfance, Enfance-Jeunesse, Parentalité
 - 2 Permettre l'accès aux droits et à l'information
 - 3 Agir en direction des publics fragilisés
 - 4 Animer la vie sociale

Méthodologie de travail

- Réunion de lancement le 11 octobre 2021, avec tous

les acteurs municipaux, associatifs et institutionnels ;

- Délibération du Conseil Communautaire le 8 novembre 2021 : validation de la démarche et constitution d'un comité de pilotage ;
- De novembre et février 2022 : état des lieux et diagnostic réalisés par les coordonnateurs et les partenaires par bassins de vie en présence des 37 communes.

Plusieurs comités de pilotage se sont réunis

Entre le 7 mai et le 31 août 2022

- 1^{er} comité : validation des axes communs et spécifiques
- 2^e comité : déclinaison des axes en objectifs stratégiques et opérationnels
- 3^e comité : validation de la fiche action type
- 4^e comité : réflexion sur les postes de chargés de coopération

Présentation et temps d'échanges

Une fois les comités de pilotage passés, la CTG a été présentée aux différents élus du territoire lors des soirées thématiques du 19 septembre (élus communautaires et de la Commission Petite Enfance, Enfance-Jeunesse, Parentalité) et du 18 octobre (élus municipaux).

Validation finale

La Convention Territoriale Globale est validée en conseil communautaire le 28 novembre 2022, la validation auprès des communes s'en est suivie dans chaque conseil municipal. **Cette convention associe les communes et l'intercommunalité, elle est signée avec la CAF, le Département de l'Isère, la Mutualité Sociale Agricole (MSA), l'Assurance Maladie et Pôle Emploi.**

» I PETITE ENFANCE JEUNESSE

Les élus d'Entre Bièvre et Rhône Communauté communes ont décidé que le pilotage de cette CTG serait confié à l'intercommunalité et que les chargés de coopération seraient issus des collectivités ou centres sociaux du territoire, de façon concertée et en cohérence avec les réseaux déjà existants. Ainsi, dès janvier 2023, une équipe de 13 personnes sera chargée de mettre en œuvre cette CTG, représentant 7,5 Equivalent Temps Plein (ETP), financés par Entre Bièvre et Rhône Communauté de communes. Cette équipe sera constituée de personnes travaillant par secteur ou par thématique à l'échelle du territoire. Le budget prévisionnel 2023 pour ces postes s'élève à 356 000 € avec une subvention de la CAF à hauteur de 150 000 €.

CELLULE PETITE ENFANCE

Sur l'année 2022, le travail de mise en réseau des structures petite enfance s'est poursuivi, en partenariat avec la CAF et la Protection Maternelle Infantile (PMI). L'instance petite enfance a pour objectif de constituer un réseau (espace d'information sur les projets en cours, informations règlementaires, projets d'implantation...) et de réfléchir sur des projets partagés comme la formation.

L'année 2022 a été ponctuée par des rencontres et des temps d'échanges :

- Temps d'échange sur le travail autour de la Convention Territoriale Globale ;
- Échange d'outils du projet PACAP : Petite Enfance Alimentation Corpulence et Activité physique en lien avec l'Instance Régionale d'éducation et de Promotion de la Santé (IREPS).
- Temps d'échange sur les modes de garde à vocation à insertion professionnelle (AVIP) ;

Un travail sur l'insertion sociale et professionnelle a été réalisé en lien avec le Service d'Accompagnement vers l'Emploi (SAVE), Pôle Emploi et les missions locales. Ces temps d'information collective étaient adressés à la fois au public de ces structures mais aussi aux professionnels autour de 3 thèmes :

- L'offre petite enfance, enfance-jeunesse sur le territoire (avantages, inconvénients, différences entre les modes d'accueil, les coûts, les aides...);
- Les métiers de la petite enfance ;
- Les métiers de l'animation.

Les supports de ces temps de rencontre ont été travaillés avec les structures petite enfance, enfance-jeunesse du territoire. Les informations collectives sont animées à tour de rôle par la coordinatrice et les directions de ces structures ainsi que les CEMÉA pour la partie métiers de l'animation.

L'ESPACE RESSOURCE ENFANCE ET HANDICAP

L'espace ressource enfance et handicap « Entre Bièvre et Rhône » met en œuvre des actions de soutien, d'accompagnement et de sensibilisation des familles et professionnels afin de favoriser l'accueil de l'enfant porteur de handicap.

Sensibilisation aux handicaps par différents moyens :

» **La malle handispensable** est un outil permettant de sensibiliser les enfants et les professionnels au handicap afin que ceux-ci l'appréhendent avec simplicité. À chaque prêt un accompagnement des équipes permet de créer un espace d'échanges et de paroles qui peu à peu contribue à faire évoluer les regards et tomber les peurs et questionnements. En 2022, 9 prêts ont été réalisés (2 au Relais Petite Enfance, 3 aux accueils de Loisirs Sans Hébergement et 4 auprès de micro-crèches) ;

» **La soirée thématique.** Généralement une soirée est organisée une fois par an, l'occasion pour parents et professionnels d'échanger autour des expériences et témoignages de chacun. Cette année, la soirée a eu lieu le 21 mars autour du sujet suivant « L'accueil des enfants à comportement difficiles ». Les participants se sont retrouvés autour de témoignages des structures du territoire et de parents et de l'intervention d'une directrice d'Institut Thérapeutique Éducatif et Pédagogique (TEP).

« BOUFFÉE D'OXYGÈNE »

L'action « Bouffée d'oxygène » s'adresse aux parents, aidants, familles d'enfants ou adultes en situation de handicap et/ou atteints de maladies chroniques. Un lieu de répit ouvert tous les lundis matin. En 2022, 38 temps de rencontre ont eu lieu avec l'accueil de 21 familles différentes dont 8 nouvelles et 22 enfants ou adultes en situation de handicap.

3 séjours « Répit » sur l'année 2022 :

- » samedi 23 avril, 6 familles participantes réunissant 29 personnes ;
- » du 13 au 15 juillet 2022, 8 familles participantes réunissant 29 personnes ;
- » samedi 22 octobre 2022, 10 familles participantes réunissant 38 personnes.

La Communauté de communes Entre Bièvre et Rhône a financé ces deux actions à hauteur de 9 000 € pour l'Espace Ressource enfance et Handicap et de 4 000 € pour l'action « Bouffée d'oxygène » en 2022.

BAFA EBER



Un dispositif d'aide financière et d'accompagnement est mis en place chaque année pour tous les habitants du territoire dans le cadre des formations au Brevet d'Aptitude aux Fonctions

d'Animateur (BAFA) et aux Premiers Secours (PSC1). Cette aide est accessible à toute personne âgée d'au minimum 17 ans.

Le BAFA en quelques chiffres :

- 40 et 70 % d'aide financière, en fonction du quotient familial, sur la partie théorique et l'approfondissement ;
- 2 sessions théoriques : en février à Beaurepaire et en octobre à Saint-Clair-du-Rhône ;
- 30h de bénévolat à effectuer en contre-partie de l'aide financière.
- Interventions de professionnels du territoire pendant la formation :
 - L'espace ressources enfance et handicap pour sensibiliser les futurs animateurs à l'accueil de l'enfant en situation de handicap ;
 - Sur la posture de l'animateur ;
 - Sur les compétences psychosociales.

En 2022, 47 personnes ont perçu une aide financière pour les accompagner dans leur formation BAFA (38 personnes sur la première partie du BAFA et 9 sur la dernière partie). Pour le Brevet d'Aptitude aux Fonctions de Directeur (BAFD), la collectivité soutient financièrement les agents ou salariés en poste permanent dans les structures du territoire pour contribuer à la qualité des temps d'accueil.

En 2022, 2 personnes ont été accompagnées pour le BAFA.

Le financement EBER sur l'année 2022 s'est élevé à 9 064,40 € avec une aide financière de la CAF à hauteur de 8 733,54 €.

▶ I PETITE ENFANCE JEUNESSE

ACTIVITÉS PETITE ENFANCE, ENFANCE-JEUNESSE ET PARENTALITÉ

La Communauté de communes a signé un Contrat Enfance Jeunesse pour une durée de 4 ans (2019-2022), avec la CAF de l'Isère, qui comprend au total 21 actions. Il s'adresse aux 0-18 ans et regroupe les structures suivantes :

- Pôle Petite Enfance intercommunal à Beaurepaire / rayonnement sur 18 communes ;
- Centre social de l'Île du Battoir à Beaurepaire / rayonnement sur 11 communes ;
- Centre social OVIV à Vernioz / rayonnement sur 7 communes.

Le Pôle Petite Enfance intercommunal

- Un multi-accueil de 30 places
- Un Relais Petite Enfance (136 assistants maternels sur 18 communes)

Les familles accueillies au multi-accueil habitent à Beaurepaire (51 %), Pisieu (8 %), Pact, Revel-Tourdan, St Barthélémy, Bellegarde-Poussieu, Bougé Chambalud, Primarette, Jarcieu, Pommier-de-Beaurepaire, Montseveroux, Moissieu sur Dolon, et Chalon. Le tarif moyen horaire au multi-accueil est de 1,40 € et 54 % des enfants ont leurs 2 parents qui travaillent.

En 2022, 67,6 % des assistants maternels ont pris contact avec le Relais Petite Enfance (58,5% en 2021, 60,4% en 2020 et 52,6% en 2019)

Animations du Pôle

De nombreuses animations ont lieu chaque année comme les ateliers « massage bébé », les apéros comptines, la fête de l'été... Tous ces temps de rencontres ont pu reprendre depuis la fin de l'épidémie de COVID-19. En parallèle, des projets sont menés avec et pour les enfants en partenariat avec des dispositifs comme le PLEAC (projet « Jardin », avec la Cie l'Aigrette).

Une psychologue clinicienne accompagne l'équipe éducative 3h/mois (hors vacances scolaires). Ces heures sont modulées en fonction des besoins observés, généralement répartis en 2h30 auprès des enfants lors d'ateliers psychomoteurs, des équipes et ponctuellement des familles et 30 minutes en réunion d'équipe.

Le travail partenarial avec le Centre Social de l'île du Battoir (CIB) sur l'accompagnement à la parentalité permet l'animation du Lieu d'Accueil Enfants-Parents (LAEP), comme par exemple l'ouverture des espaces jeux, « Dansons nos émotions », matinée récréative à Primarette...

Les ludothèques

La ludothèque est un espace de jeu où l'on retrouve des jeux sur place, en prêt, des animations collectives et même des soirées jeux.

➤ **Ludi'Jeux**, champ d'intervention du Centre Social de l'Île du Battoir. 2 082 personnes ont participé aux animations de cette ludothèque en 2022 pour un total de 729h d'ouverture au public. 31 prêts de jeux ont été effectués ainsi que 15 interventions auprès d'autres structures du territoire. Les familles participantes ont profité de 6 « veillées jeux ».

► I PETITE ENFANCE JEUNESSE

► **Lud'OVIV**, champ d'intervention du Centre Social de l'OVIV. 4 591 personnes ont participé aux animations de cette ludothèque en 2022 pour un total de 593h d'ouverture au public. 57 prêts de jeux ont été effectués et la ludothèque a fait de l'ouverture itinérante sur les 7 communes de rayonnement du centre social.

2 Lieux d'Accueil Enfants Parents

Un LAEP est un lieu d'accueil et d'échanges pour les enfants et leurs parents autour de la parentalité

► **LAEP Ludi'Bulles**, situé à Beaurepaire est ouvert tous les mercredis matin (hors vacances scolaires) et est conduit par le CIB et le pôle petite enfance intercommunal. En 2022, 35 familles différentes ont été accueillies contre 31 en 2021.

► **LAEP Buld'air**, situé à Vernioz est ouvert tous les mercredis matins et un samedi matin par mois (hors vacances scolaires) à Auberives-sur-Varèze et est conduit par le centre social OVIV. En 2022, 21 familles différentes ont été accueillies.

Un réseau LAEP (5 lieux au total sur le territoire) est animé par la Communauté de communes en partenariat avec la CAF, dans le but de favoriser les échanges entre LAEP et la formation collective. Le réseau s'est réuni deux fois dans l'année 2022, en janvier et en octobre.

Les accueils de loisirs sont ouverts les mercredis et les vacances scolaires, accessibles à toutes les familles du territoire.

► 5 accueils de loisirs pour les 3-12 ans

- Beaurepaire (- 6 ans) a accueilli 506 enfants différents en 2022 ;

- Vernioz et Cheyssieu a accueilli 403 enfants différents en 2022 ;

- Revel-Tourdan a accueilli 82 enfants différents

- Bellegarde-Poussieu : 86 enfants différents

- Piseu (mercredis) : 68 enfants différents

► 2 accueils de loisirs pour les 12-17 ans

- L'OVIV a accueilli 67 jeunes différents sur l'année 2022 ;

- Le CIB a accueilli 226 jeunes différents sur l'année 2022.

Les autres actions soutenues par EBER

- **le Point Information Jeunesse**, (16-25 ans) mène des actions collectives de sensibilisation, de prévention et événements (Forum Job d'été, 24 participants en 2022)... Le PIJ intervient également sur du suivi de formation lors des sessions BAFA.

- **les actions de lien social**, organisation des 6 cinémas plein air (762 participants) et des 7 veillées parentalité (187 participants).

- **Le cybercentre**, propose des ateliers informatiques, actions d'information à la bonne utilisation des outils multimédias. En 2022, 182 personnes ont été accueillies en accès libre et 33 participants aux ateliers

- **La cellule de veille numérique**, poursuit son évolution avec les animateurs jeunesse du territoire dans le but d'apporter des réponses aux questionnements possibles en animation et de devenir un réseau « ressource » en matière d'éducation au numérique.

- **L'accompagnement éducatif**, se fait par des interventions sur les compétences psychosociales. En 2022, 11 écoles du territoire et 1 collège du territoire ont eu ces interventions soit 1 044 enfants. Cette action est également représentée par des temps collectifs de sensibilisation pour les familles afin de favoriser la continuité éducative. Ainsi, sur l'année 2022, ont été organisées 2 veillées en famille (16 familles participantes) et 2 réunions avec l'ensemble des acteurs.

- **La prestation de Service Jeunes**, 4 communes du territoire ont des groupes de projets jeunes, 4 autres ont formé des Conseils Municipal Jeunes (CMJ) soit 99 jeunes accueillis pour participer à des projets et devenir acteur sur le territoire.

L'ensemble des activités Petite enfance, Enfance-Jeunesse et Parentalité, constitue une dépense globale de 806 177,53 €, l'aide financière de la CAF et du Département de l'Isère est de 251 628,65 €.

Trait d'Union - association Œuvre de Saint Joseph

Trait d'Union est une association qui propose de la médiation familiale afin d'accompagner les couples qui se séparent (espace de rencontre, accompagnement...). **En 2022, la Communauté de communes a apporté son soutien financier, à hauteur de 18 000 €, pour ses actions d'accompagnement à la parentalité. Ainsi, 26 familles ont fait appel à ce service soit 18 entretiens individuels et 4 entretiens communs.**

LA MAISON DE SANTÉ PLURI- PROFESIONNELLE (MSP)

La Communauté de communes est propriétaire du bâtiment. Chaque professionnel a ensuite le choix de louer ou d'acheter son cabinet. En s'inscrivant dans le projet de soins, les professionnels présents au sein de la MSP s'engagent à travailler ensemble et à développer des actions de prévention et de sensibilisation (journée du diabète, mois sans tabac...).

Les 4 pôles de la Maison de Santé Pluri-professionnelle (MSP)

- **Le Laboratoire** de biologie UNIBIO ;
- **Le pôle des paramédicaux** (2 podologues, 1 ostéopathe, 1 hypnothérapeute) ;
- **Le pôle des spécialistes** (1 psychologue, 1 acupuncteur, 1 infirmière Action de Santé Libérale En Équipe (ASALEE), 1 accueil des consultations avancées : endocrinologue et diététicienne) ;
- **Le pôle médical** (1 cabinet infirmiers, 4 médecins généralistes et 1 cabinet dentaire).

Les professionnels de santé accueillis

En 2022, la MSP a accueilli un nouveau médecin généraliste ainsi qu'une infirmière ASALEE, laquelle travaille en lien avec tous les médecins généralistes de la maison de santé. L'aile des spécialistes a accueilli en septembre 2022, un acupuncteur, M. Magnouloux, permettant le relais de patientèle suite au départ du Dr. Bouviel-Tourral, en décembre 2023. M^{me} Donati, interne de dernière année ayant réalisé son premier stage au sein de la MSP, a été thésée et a confirmé son projet d'installation début 2023 sur Beaurepaire.

Zoom sur l'infirmière ASALEE

Le dispositif ASALEE a été créé en 2004 afin d'améliorer la prise en charge globale des patients atteints de pathologies chroniques ou présentant des facteurs de risque. L'infirmière ASALEE travaille en collaboration avec le médecin en identifiant les patients éligibles à chaque protocole. À l'issue des consultations, elle convient avec le consentement des personnes d'un suivi en éducation thérapeutique dans le but de les aider, ainsi que leurs familles, à comprendre leur pathologie et leur traitement. Elle privilégie une prise en charge individuelle et globale en partenariat avec d'autres soignants.

Les infirmières rencontrent en consultation les patients concernés par :

- Le diabète et le pré-diabète (éducation thérapeutique à l'alimentation, prescription d'examen complémentaires...);
- Les risques cardiovasculaires (réalisation d'électrocardiogramme, alimentation...);
- La Bronchopneumopathie Chronique Obstructive (BPCO) ou l'asthme (conseil et suivi de l'arrêt du tabac, réalisation des spirométries...);
- Les troubles du sommeil.

Elles font également :

- Repérage des troubles cognitifs ;
- Dépistage précoce et l'accompagnement de l'enfant et adolescent en surpoids ;
- Accompagnement au sevrage tabagique ;
- Participe aux campagnes collectives de dépistage.

Les consultations sont gratuites pour le patient et se déroulent au sein du cabinet médical ou de la maison de santé afin de permettre un accès de proximité.





LA LUTTE CONTRE LA DÉSERTIFICATION MÉDICALE

Si la santé est, par essence, une compétence régalienne, les collectivités locales multiplient les initiatives et actions pour favoriser l'installation de médecins sur leur territoire.

Les élus de la Communauté de communes, en lien étroit avec les élus du Département, les députés et l'ARS ont ainsi pu développer plusieurs actions dans l'espoir de voir s'installer de nouveaux médecins généralistes :

- Le 5 octobre 2022, la Communauté de communes, a accueilli la journée des internes permettant à plus d'une soixantaine d'internes de découvrir le territoire mais aussi de visiter la Maison de Santé, les missions des médecins de la PMI ainsi que les missions des médecins du Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS) ;

Perspectives 2023

- Poursuite du projet sur le centre de soins non programmés ;
- Mise en place d'une charte visant à définir les conditions d'aide à l'installation des professionnels de santé sur le territoire ;
- Veille sur les locaux disponibles afin de répondre à l'accueil de demandes d'installation de professionnels de santé.

- La réalisation d'une annonce distribuée à plus de 12 000 exemplaires à destination des internes, hôpitaux publics et jeunes médecins ;

- Mise en place d'une réflexion sur le déploiement d'un centre de santé salariés avec la visite du centre de santé de Saint-Rambert-d'Albon suivi de plusieurs échanges avec la vice-présidente en charge de la santé du Département ;

- Développement d'aides à l'installation pour les médecins au sein de la MSP de Beaurepaire ;

- Réflexion sur un centre de soins non programmés.

LE DIAGNOSTIC SANTÉ

À la suite de la réalisation du diagnostic santé sur l'année 2021/2022, plusieurs temps de travail ont eu lieu permettant de :

- Définir les axes stratégiques du futur Contrat Local de Santé (CLS) ;
- Travailler avec les partenaires sur les axes opérationnels et les pré-fiches actions et actions prioritaires à développer.

Véritable feuille de route politique, le Contrat Local de Santé permettra de fixer les priorités du territoire, que sont : soutenir et renforcer l'offre de soins ainsi que sensibiliser et mobiliser les acteurs en matière de santé mentale. Deux autres axes viendront compléter le contrat avec un volet sur la santé environnementale et un autre orienté sur la prévention. Les facteurs socio-économiques et environnementaux ayant un impact important sur la santé, il s'agira ici de réduire les inégalités de santé. Les CLS ont en effet vocation à renforcer les partenariats sur un même territoire dans l'objectif d'une meilleure prise en charge de la santé. L'année 2023 sera consacrée à l'écriture des fiches actions et à la finalisation du CLS.



LA MÉDIATION SANTÉ

La médiation santé, portée par le centre de soins des cités à Roussillon en lien avec la Communauté de communes, facilite l'accès aux droits, à la prévention et aux soins des habitants les plus fragiles.

Les services

- Des permanences administratives : premier accueil, orientation vers les partenaires, aides aux démarches administratives pour l'ouverture de droits de santé (affiliation à la Sécurité Sociale, mise en place complémentaire santé solidaire, aide à la constitution de dossiers d'Allocation Personnalisée d'Autonomie...);
- De l'accompagnement individuel dans les démarches de santé ;
- Des temps collectifs

L'activité est en constante augmentation depuis la création du poste de médiation santé en 2016 avec une saturation de la file active depuis 2 ans.

En 2022, 179 personnes ont été rencontrées, dont 67 nouvelles, correspondants à 472 entretiens dont 4 accompagnements physiques et 35 au domicile.

Analyse des statistiques de fréquentation

> Lieu de résidence : baisse de fréquentation des personnes résidant dans ou à proximité des quartiers politique de la ville (42 % de la fréquentation totale), le nombre de personnes suivies sur les communes du Péage-de-Roussillon et Roussillon est stable (73 %). En parallèle, une demande sur le nord du territoire et le beaurepairois apparaît. Les demandes sont en constante augmentation et la médiatrice santé a dû réorienter du public.

> Obstacles dans l'accès aux soins : le premier obstacle est d'ordre administratif (64%) viennent à la suite des difficultés d'ordre financier ou psychoculturel. Pour certains, le plus grand obstacle est la barrière de la langue.

> Nature de la demande : la première demande reste en très grande majorité l'aide aux démarches administratives concernant l'accès aux droits de santé.

Très vite après apparaît la difficulté de trouver un médecin traitant. Au-delà, près d'un tiers des personnes ont besoin d'un accompagnement vers le soin (aide à la prise de rendez-vous, accompagnement physique lors des consultations...). Lors de la première rencontre, 21 % des personnes n'ont aucune couverture santé et 22 % n'ont que la sécurité sociale sans complémentaire. Il s'agit très majoritairement des 26-59 ans.

> Orientation vers la médiation : comme les années précédentes, près de 40 % des personnes sont orientées par le secteur social (assistants sociaux du Département, CCAS, résidence des Sables, Centres sociaux...) et près d'un quart par le bouche à oreille.

La médiatrice santé a participé à des animations d'été afin de promouvoir sa fonction auprès d'un public peu repéré. Elle a mis en place ou participé à plusieurs animations collectives comme un atelier sociolinguistique sur le thème de la santé et des droits avec le centre social du roussillonnois ou encore une présentation des droits en santé à chaque session du Contrat engagement jeunes. Elle a également accueilli les permanences addictions au sein du centre de soins des Cités et participé au réseau des violences intra-familiales.

La qualité des accompagnements et suivis menés par la médiatrice santé nécessitent un bon partenariat et une implication dans les actions menées localement ainsi que dans les réseaux.

Le poste est porté par le centre de soins des cités avec un financement de l'ARS et un cofinancement de la Communauté de communes.

Le bilan 2022 fait ressortir une file active saturée et un besoin non pourvu sur le beaurepairois et le rural avec une émergence de précarité sur le nord couloir du rhodanien (Les Roches-de-Condrieu).

L'ARS a répondu favorablement à la demande de subventions supplémentaires afin de permettre le recrutement d'un médiateur sur la partie est du territoire courant 2023. **La médiation santé est financée à hauteur de 55 505 € par l'ARS et 11 500 € par Entre Bièvre et Rhône Communauté de communes.**

LE CENTRE DE SANTÉ SEXUELLE

Depuis la loi du 17 février 2022, les Centres de Planification et d'Éducation Familiales (CPEF) sont devenus des Centres de Santé Sexuelle (CSS). La santé sexuelle est « un état de bien-être physique, émotionnel, mental, associé à la sexualité ». Il s'agit d'une approche globale de la sexualité qui se veut positive et ne se limite pas aux aspects sanitaires. La santé sexuelle implique ainsi les questions de respect de soi et de l'autre, de plaisir et/ou de procréation. Basé à Roussillon, le CSS est un lieu d'écoute, d'information et d'orientation, ouvert à tous, majeurs comme mineurs, hommes ou femmes, seuls, en couple ou en famille, il est gratuit pour les mineurs et les non assurés sociaux.

Le CSS propose :

- Des consultations médicales avec la présence d'un médecin gynécologue orientées sur :
 - la contraception ;
 - le dépistage ;
 - le suivi gynécologique ;
 - l'interruption volontaire de grossesse.
- Des animations collectives avec des interventions en milieu scolaire, l'animation de groupes de paroles et l'accompagnement des professionnels ;
- Des entretiens de conseil conjugal et familial (individuel, famille ou couple) autour de toutes questions touchant la vie affective, relationnel ou sexuelle.

En 2022, 286 personnes ont été accueillies soit une hausse de 12 %. Un tiers viennent par le biais du bouche à oreille ou à la suite d'un retour ou conseil d'un ami ou d'un proche, signe du bon repérage du dispositif et de la satisfaction du service rendu.

Activité médicale

411 consultations médicales ont été réalisées en 2022 (+11 % au regard de 2021) **pour 209 personnes âgées de 13 ans à 50 ans dont 9 hommes.** 14 % des consultations médicales ont été réalisées sur des mineurs. Le délai d'obtention d'un rendez-vous médical est très rapide, de l'ordre d'une semaine en fonction de la demande et des disponibilités du demandeur. Sur 2022, les consultations en lien avec une demande d'IVG représentent un tiers des consultations (consultations pré et post IVG inclus), un quart concernent la contraception, un quart la gynécologie et près de 10 % sont liées à un dépistage.



L'IVG médicamenteuse

67 demandes d'IVG médicamenteuses (IVGm) ont été demandées sur l'année et 33 ont été réalisées. L'écart notable s'explique par plusieurs raisons : hors délai, choix de garder la grossesse, fausse-couche spontanée, patiente non assurée (prise en charge hospitalière obligatoire), contre-indication médicale....

Afin de répondre rapidement aux demandes d'IVGm, le Centre de Santé Sexuelle a adapté son organisation en réservant des plages spécifiques pour les conseillères et le médecin. Pour toute demande d'IVGm, une première rencontre a lieu obligatoirement avec une conseillère conjugale et familiale afin que la personne puisse déposer son histoire, si celle-ci en ressent le besoin et connaître toutes les étapes du déroulé de l'IVG.

Au CSS, les IVGm ne sont réalisées que jusqu'à 7 semaines d'aménorrhée (absence de règle) ; la patiente doit ensuite expressément confirmer son choix au médecin. Toute personne bénéficiant d'une IVGm doit être accompagnée d'une personne majeure, le cas échéant l'IVG ne pourrait pas être réalisée au sein du centre de santé sexuelle. Une consultation de vérification sera ensuite programmée au cours de laquelle un mode de contraception sera prescrit à la patiente. Si la personne le souhaite, elle pourra à nouveau rencontrer un conseiller conjugal et familial.

Animations collectives

Le centre de santé sexuelle intervient principalement auprès du public scolaire. L'éducation à la vie relationnelle, affective et sexuelle, est une obligation légale depuis la loi Aubry du 4 juillet 2001. Ces séances d'information et de prévention permettent de créer un temps et un espace de parole et d'écoute contribuant à l'apprentissage du respect de soi et d'autrui.

Les outils utilisés afin d'aborder les différentes thématiques sont toujours adaptés au développement de l'enfant et de l'adolescent et choisis en concertation avec les équipes des établissements. Ces interventions en milieu scolaire peuvent être réalisées en collaboration avec les infirmières et du personnel des établissements scolaires. Au cours du dernier trimestre 2022, les conseillers ont observé une augmentation des demandes d'intervention en milieu scolaire.

> Au lycée : sur 2022, les conseillers du centre de santé sexuelle sont intervenus auprès des 2nd générales et techniques du lycée de l'Edit à Roussillon. La rencontre était centrée autour de la sexualité et de tout ce qui s'y joue : la contraception, les IST et les préservatifs, le consentement, les sentiments, les émotions, les relations Femmes/Hommes, les stéréotypes, les violences et les IVG. D'autres thèmes peuvent être abordés en fonction des échanges avec les élèves. Avec quelques classes de 2nd, l'intervention a pu se faire directement au CSS permettant aux adolescents un meilleur repérage du lieu et favorisant leur venue ultérieure.

> Au collège : Au collège Jean Ferrat à Salaise-sur-Sanne, les conseillers sont intervenus auprès des classes de 3^e, la suite des interventions ayant lieu sur le 1^{er} semestre 2023. Si les thèmes abordés sont similaires à ceux travaillés en 2nd, les conseillers se sont en revanche appuyés sur des outils interactifs grâce auxquels les élèves ont abordé différents thèmes autour de la sexualité tel que la notion de consentement, la pornographie, les IST, la contraception, les IVG, l'orientation sexuelle des violences de la discrimination sexiste, les risques de rencontres via internet, les insultes, le racket, le viol, les agressions sexuelles, les différences.

> Au primaire : les élèves de CM1 et de CM2 de l'école Ollier au Péage-de-Roussillon ont également pu bénéficier d'interventions centrées autour des émotions et des besoins qui s'y rattachent. En parallèle, les élèves ont pu faire des mises en situation afin de réfléchir au comportement à adopter sans faire appel à la violence. Les thèmes de la naissance, de la puberté et du consentement ont également été abordés.

Au total 42 animations scolaires ont eu lieu tout niveau confondu.

D'autres animations, temps de prévention ou groupes de paroles sont également mis en place comme les massages bébé. Ces temps sont l'occasion d'aborder avec les nouveaux parents les difficultés liées à la parentalité, en présence de conseillères conjugales ce qui permet de faire lien avec le CSS.

Groupe de paroles femmes victimes de violences

Les séances ont eu lieu à raison d'une rencontre mensuelle de 2h de novembre à juillet, en groupe restreint de 4 à 7 femmes. Ce groupe de paroles est un espace d'écoute et d'échanges permettant de mettre des mots sur des maux. Les victimes de violences peuvent se réunir et se retrouver avec des femmes ayant subi des situations similaires, partager leurs vécus et travailler sur l'ouverture à l'autre. Ces échanges ont été complétés par une séance de méditation corporelle et des techniques de relaxation. **Ce groupe n'a pas pu reprendre sur l'année 2022-2023 à la suite des arrivées progressives de la nouvelle équipe de conseillers conjugaux.**

En septembre 2022, une conseillère conjugale et familiale a rejoint le réseau sur les violences intra-familiales de la Communauté de communes porté par le service prévention de la délinquance et a participé, en novembre, à la semaine de sensibilisation des violences à l'encontre des femmes :

- Sensibilisation de la population sur le marché de Roussillon à partir notamment du violentomètre et information des actions menées sur la semaine ;
- Affiches en salle d'attente et mise en place d'une communication spécifique (conférence, violentomètre, flyers à disposition, questionnaires...);
- Sensibilisation et prévention lors des rendez-vous ;
- Relais d'information de la conférence « violences intrafamiliales : le poids du silence » auprès des personnes venant au centre sachant que plusieurs

sont suivies pour des faits, parfois lourds, de violences conjugales.

Institut Médico Éducatif

À la suite d'une sollicitation, 2 groupes ont eu lieu sur la vie affective, relationnelle et sexuelle. Pour les filles, les sujets principaux abordés concernaient : les effets de la puberté, les émotions, les relations amoureuses et la contraception. Pour les garçons, les questions autour de la violence et le consentement ont été abordées.

12 séances ont été programmées sur l'année 2022 pour 21 personnes en situation de handicap, en groupes non mixtes (garçons et filles séparés) afin de faciliter les échanges.

Groupe de paroles parentalité /emploi

Initié en 2021, en pleine crise de la COVID, ce groupe de parole part du constat que la recherche d'emploi du public féminin peut mettre en avant des difficultés d'ordre familial, liées à la parentalité ou à l'ouverture sur l'extérieur... autant de freins à la mobilisation pour aller vers l'emploi, notamment pour les femmes en contrat RSA. Ce groupe de parole encourage la réflexion et la prise de recul, par l'écoute et l'échange afin d'envisager une articulation entre vie professionnelle et familiale. Cette action à destination des femmes, mères en parcours RSA, est le fruit d'un partenariat entre le Centre de Santé Sexuelle (CSS), le Centre Médico-Social et le Service d'Accompagnement Vers l'Emploi (SAVE) et animé par une conseillère conjugale et familiale. **6 mères ont été accueillies sur 6 séances de novembre 2021 à mai 2022. Le groupe n'a pas été relancé au**

2nd semestre 2022. Le CSS et le SAVE se rencontreront en 2023 afin d'échanger sur les besoins et partenariats possibles pour l'année 2023-2024.

Bilan de santé ISBA

Réalisés dans les locaux du CSS trois fois par an, ces bilans conduits en présence d'une infirmière et d'un médecin permettent un bilan santé complet pour les personnes éloignées du soin. La médiatrice santé profite des temps d'attente pour venir présenter ses missions sur l'accompagnement à la santé et ainsi « raccrocher » des personnes à la santé (ouverture de droits...). Dans le même esprit, l'accueil de ces permanences au sein du centre permettent de promouvoir les missions en matière de santé sexuelle et proposer des consultations gynécologiques.

Sur l'année 2022, seule une permanence a pu avoir lieu au centre de santé sexuelle pour 8 personnes.

Entretiens individuels, de couple ou en famille

175 personnes ont été accompagnées par un(e) conseiller(lère) conjugal(e) et familial(e) pour un total de 309 entretiens.

On constate une baisse de près de 30 % du nombre de personnes accompagnées s'expliquant par le turnover de personnels sur l'année 2022. Malgré l'arrivée de nouveaux conseillers, les personnes bénéficiant d'un suivi ont rapidement réinvesti la relation permettant un accompagnement adapté sur des situations souvent complexes.

Les entretiens de conseil conjugal et familial en chiffres :

- 25,20 % concernent la vie personnelle et familiale
- 16,40 % concernent les violences intrafamiliales
- 15,80 % concernent des problèmes conjugaux
- 15,40 % concernent les IVG
- 6,80 % concernent la contraception
- 5,50 % concernent la grossesse
- 4,20 % concernent les IST-SIDA
- 2,90 % concernent la sexualité
- 2,30 % concernent la parentalité

Rencontres partenariales

Le renouvellement d'une partie importante de l'équipe induit de rencontrer les partenaires du territoire afin que chacun se connaisse. Ces temps permettent également de relancer une dynamique et rappeler l'ensemble des missions du CSS en ouvrant le centre à de nouvelles perspectives partenariales.



BUS FRANCE SERVICES

Pour faciliter l'accès aux services et aux droits des habitants, des bus France Services sont mis en place sur le territoire. Des permanences hebdomadaires, sans rendez-vous, sont proposées. Les médiateurs présents au sein de ces bus accueillent, informent et accompagnent les habitants dans toutes leurs démarches administratives et numériques.

En pratique, les médiateurs sociaux sont formés aux démarches numériques des 9 opérateurs de service public du label France Services (*voir ci-contre*)

- Ministère de l'Intérieur (Agence Nationale des Titres Sécurisés (ANTS) : aide au renouvellement des papiers d'identité, du permis de conduire et de la carte grise ;
- Ministère des Finances Publiques (déclaration de revenus, appropriation du prélèvement à la source) ;
- Ministère de la Justice (accompagnement de l'utilisateur dans l'accès au droit) ;
- Caisse Primaire d'Assurance Maladie (CPAM) ;
- Assurance retraite (CARSAT) ;
- Caisse d'Allocations Familiales (CAF) ;
- Pôle Emploi ;
- Mutualité Social Agricole (MSA) ;
- La Poste.

Depuis février 2021, un bus France Service, porté par le PIMMS Médiation Isère, intervient sur les communes du Péage-de-Roussillon et Roussillon, principalement pour les habitants des quartiers prioritaires de la Politique de la Ville. Fort de cette expérience, la Communauté de communes, en partenariat avec les 37 communes, a mis en place à l'été 2022, le dispositif « France Services by MSA ». Le déploiement des permanences a donc pu avoir lieu sur l'ensemble du territoire EBER avec une répartition des points de rencontres sur 5 communes : Agnion, Assieu, Beaurepaire, Les Roches-de-Condrieu et Saint-Maurice-l'Exil.

En 2022, 473 demandes ont été traitées notamment liées à l'Assurance Maladie, au Ministère de l'Intérieur, aux Allocations familiales ou aux Finances Publiques.



SOUTIEN AU SECOURS POPULAIRE

Le Secours Populaire est une association caritative à but non lucratif, loi 1901 reconnue d'utilité publique. Il soutient les personnes en situation de précarité, voire de pauvreté, notamment par la distribution de colis alimentaires et de produits d'hygiène, en soutenant l'accès aux loisirs et aux vacances ainsi que des aides aux démarches administratives et aux devoirs.

L'antenne de Roussillon

1 555 personnes ont ainsi été accueillies en 2022 représentant 556 familles (+13 %) dont 207 familles nouvelles.

Les effets de la COVID se font toujours ressentir en 2022, accentués par l'effet de la guerre en Ukraine et du contexte inflationniste.

► **12 384 colis alimentaires distribués sur l'année** (+16,5%), une aide vestimentaire et de mobilier vient compléter l'aide alimentaire si besoin.

► **Prise en charge de familles et personnes isolées nouvellement inscrites**, avec une accélération visible dès le second trimestre et des situations très dégradées touchant des retraités à revenus très limités ou des jeunes couples travaillant à temps partiel.

► **L'investissement actif des 50 bénévoles**, permettant ainsi de développer de nombreuses activités facilitant l'accès aux loisirs et vacances des familles accueillies (aide au financement de licences sportives, aides aux vacances, et colonies, sorties familiales à la journée...).

Le comité de Roussillon a également contribué à de nombreuses actions de collectes, brocantes et initiatives

locales pour faire connaître le Secours Populaire et engranger de recettes. L'implication de l'association dans les nombreux dispositifs proposés (Pass Région, BAFA, Service National Universel...) a permis l'accueil de 19 stagiaires en 2022. **Sur 2022, une part importante de l'activité a été consacrée à l'aide alimentaire.** La hausse des familles accueillies est à mettre en perspective avec la baisse importante des produits frais récupérés lors des ramasses et l'augmentation des prix. **La Communauté de communes a soutenu l'antenne de Roussillon à hauteur de 32 000 € en 2022.**

L'antenne de Beaurepaire

824 personnes ont ainsi été accueillies en 2022 représentant 331 familles. 31 % des familles sont monoparentales, 67 % disposent de moins de 5€/jour et par personne.

► **1 869 colis alimentaires distribués sur l'année.**

► **Le volet d'accueil social et juridique** initié en 2022 se poursuivra en 2023.

► **Des actions d'accès aux loisirs** sont maintenues notamment : les don-actions et le Père Noël vert ainsi que 3 sorties loisir pour les familles accueillies.

Le Comité de Beaurepaire a pu maintenir l'accueil des personnes pour les dons alimentaires et les aides diverses (vêtements, aide gaz, fuel, meubles). En 2022, la subvention a notamment permis de rénover un quart de la flotte de véhicules qui commence à vieillir par l'achat de véhicule d'occasion servant pour la collecte des denrées alimentaires, l'achat de cadeaux neufs pour le Père Noël Vert et le maintien des événements forts de l'année.

En 2022 la Communauté de communes a soutenu l'antenne de Beaurepaire à hauteur de 12 000 €.

SOUTIEN AU SECOURS CATHOLIQUE

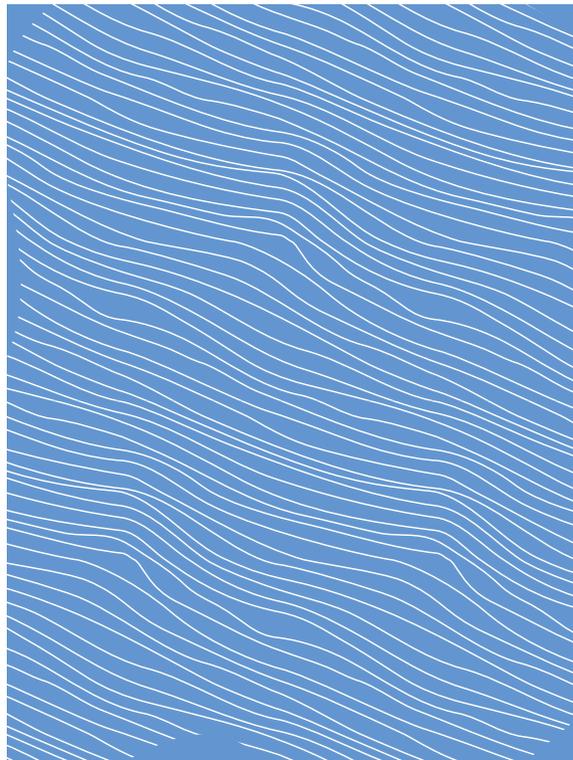
Association caritative apportant son soutien et son accompagnement aux personnes rencontrant des difficultés financières. Elle propose un espace d'accueil et d'écoute confidentiel et convivial, une boutique solidaire (essentiellement de vêtements et un peu de puériculture et vaisselle) la distribution de colis d'urgence ainsi que des aides financières. En complément, les bénévoles proposent des temps collectifs facteur de convivialité et créateurs de lien social (petits déjeuners, marche, tricot, soirées jeux...) ainsi que de l'accompagnement scolaire.

Sur le territoire, le Secours catholique a 2 antennes : une sur Beaurepaire et une sur Roussillon. Le public reçu est constitué de personnes sans ou avec très peu de ressources financières (chômeurs de longue durée, bénéficiaires de minima sociaux, demandeurs d'asiles, parents isolés...), sur la partie Roussillonnais notamment avec la présence du Centre d'Accueil pour les Demandeurs d'Asile (CADA), de l'Hébergement d'Urgence avec Accompagnement Social (HUAS) et des quartiers politique de la ville. Du côté du Beaurepairois, secteur plus rural, le public est davantage en demande d'actions visant à rompre l'isolement.

Courant 2022, l'équipe de Beaurepaire a déménagé dans un nouveau local, plus spacieux et permettant de regrouper les activités auparavant scindées sur 2 sites. Le regroupement des activités sur un seul site a permis une nouvelle dynamique et le développement de nouvelles activités.

En 2022, les 2 antennes du Secours Catholique ont accueilli 450 personnes pour la première fois et réalisé plus de 2 000 accueils et temps d'écoute individualisés et réalisés 4 000 ventes. 800 petits déjeuners ont pu être servis. Enfin 133 colis d'urgence ont été distribués et 11 602 € d'aides ont été versées aux familles essentiellement pour le paiement de loyers et de facture d'énergie. Les bénévoles constatent une augmentation de la demande des bénéficiaires.

La Communauté de communes a maintenu son financement de 23 000€ pour l'année 2022.



LA LUTTE CONTRE L'AMBROISIE

Pour mener une action locale et efficace contre cette plante envahissante, dont le pollen est hautement allergisant, Entre Bièvre et Rhône porte depuis 2011 un réseau de référents, constitué d'élus et d'agriculteurs, en lien avec la Chambre d'Agriculture de l'Isère. L'action de la Chambre d'Agriculture s'intègre dans la convention annuelle entre EBER et la Chambre d'Agriculture via la fiche-action « Lutte contre l'ambrosie ».

Dans ce cadre, la Chambre d'Agriculture assure les missions suivantes :

- Animation générale ;
- Animation du réseau de veille ;
- État des lieux de l'infestation de l'ambrosie ;
- Promotion de la lutte contre l'ambrosie et des bonnes pratiques.

En 2022, les résultats sont les suivants :

- Animation du réseau de veille :
1 réunion bilan campagne 2021 et perspectives 2022 (15 élus participants) ;
- État des lieux de l'infestation de l'ambrosie : 6 communes particulièrement suivies notamment sur l'est du territoire : Agnin, Chalon, Montseveroux, Pommier-de-Beaurepaire, Saint-Barthélémy, Saint-Julien-de-l'Herms.

Campagne de mesure de pollens d'ambrosie sur le secteur de Beaurepaire dans le cadre d'un partenariat avec le Réseau National de Surveillance Aérobiologique (RNSA OBERON).



Dans le cadre de l'exercice de la compétence culture, la Communauté de communes a pour ambition de faciliter l'accès et le partage des ressources culturelles et d'accompagner le déploiement de projets d'éducation artistique et culturelle autour des thématiques suivantes : lecture publique, enseignement musical et chorégraphique, art contemporain, spectacle vivant et cinéma. EBER gère 3 équipements culturels –le Conservatoire 6/4 et la Médiathèque ÉCuME en gestion directe– et le cinéma L'Oron à Beaurepaire en délégation de service public. Elle coordonne le Plan Local d'Éducation aux Arts et à la Culture (PLEAC) et apporte son soutien aux établissements culturels du territoire.

+ DE 8 100

adhérents au réseau ÉCuME
(lecteurs et collectivités)

+ DE 900

élèves inscrits au conservatoire

170

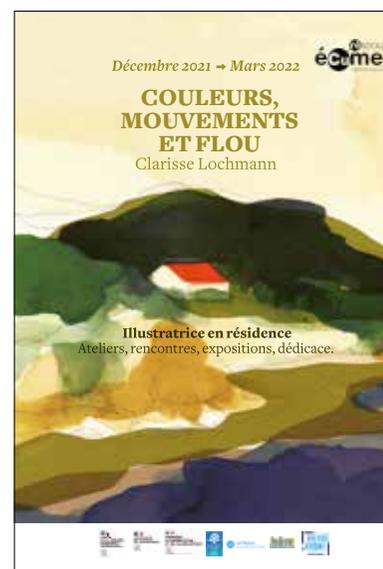
abonnés au compte instagram
@culture_entrebievretrhone
créé mi-2022

L'ÉDUCATION AUX ARTS ET À LA CULTURE

Le Plan Local d'Éducation Artistique et Culturelle EBER

Les projets d'éducation artistique et culturelle développés dans le cadre du PLEAC sont coordonnés par le service culture de la Communauté de communes, soutenus par l'État (DRAC, Éducation Nationale, DRAAF), la Région Auvergne-Rhône-Alpes, le Département de l'Isère et la CAF de l'Isère. En 2022, un bilan des trois saisons précédentes a été dressé pour permettre l'écriture d'une nouvelle convention triennale de PLEAC (signature prévue en 2023).

Sur la saison 2021-2022, **le Cinéma L'Oron, le Conservatoire 6/4, l'EPCC TEC, le réseau ÉCuME Médiathèques et la Résidence d'artistes Moly-Sabata** ont mis en œuvre 101 projets dans des domaines variés comme les arts du mouvement, le théâtre, l'art contemporain, l'éducation aux médias, la lecture.... Ils ont représenté 1 867 heures d'intervention auprès de **3 345 personnes pour un montant de 281 754 €.**



En 2021-2022, les services d'EBER CC ont porté trois projets d'éducation artistique :

- « **Yaakaar** », danse contemporaine hip hop et slam par la compagnie Stylistik – organisé par le 6/4.
- « **Le monde commence à ma porte #2** », résidence de journalisme et d'éducation aux médias organisée par la médiathèque tête de réseau ÉCuME.
- **La résidence d'illustration de Clarisse Lochmann** – organisée par la médiathèque tête de réseau ÉCuME.

UNE MISSION DÉDIÉE À LA PROMOTION DES ACTIONS CULTURELLES

Le service s'est doté d'une mission dédiée à la promotion des actions culturelles, dont l'objectif est d'élaborer une stratégie de communication, y compris numérique.

NOUVEAU

#CULTURE EBER

débarque sur INSTA !

@culture_entrebievretrhone

Le soutien aux établissements culturels professionnels

La Communauté de communes soutient :

- **la Résidence d'artistes plasticiens Moly-Sabata à Sablons** à hauteur de 58 000 €. En 2022, la résidence est labellisée « Patrimoine de l'Isère ».
- **l'EPCC TEC**, par le versement d'une subvention en 3 volets de 53 707 € : aide au poste de médiation culturelle, au Festival Jeune public, aux résidences artistiques.

Appel à projets : soutien aux associations culturelles locales

Une aide financière a été apportée à **15 projets** artistiques et culturels émanant d'associations du territoire **pour un total de 20 190 €** : Libre en tête (Exposition régulière à la Bonbonnière), Ephémère (IARILÉOS, célébrer la nature), L'Oiseau-Lire (week-end du Carnet de voyage), History horse (Les Grandes Manœuvres - projet annulé), Parallèles Artistiques (Exposition-Concert au château de Montseveroux, L'Asso Clos'Arts (Concerts classiques au Prieuré), Association de l'Edit (Convoi royal : sur les pas de Charles IX), Le Basculeur (Expositions 2022), La Boule à Maurice (Eléctro pétanque), Embarque (Festival Em'barque), L'Autre Main (L'imprévisible carnaval 2^e édition - le monde à l'envers), Les Baladins (30^e anniversaire des concerts de printemps), Les sculpteurs roussillonnais (Création d'une sculpture crocodile), Association d'Animation de Primarette (Festival d'humour de Primarette), ORCIV (54^e festival des Nuits de Montseveroux).

SPECTACLE VIVANT

Programmation de la MC2

Deux spectacles ont été accueillis, avec le soutien technique et financier de la Communauté de communes, en partenariat avec les communes d'accueil et des associations locales : *Chassure(s) à son pied* à Clonas-sur-Varèze et *L'autre* à Sablons.

ENSEIGNEMENT MUSICAL ET CHORÉGRAPHIQUE

L'enseignement est délivré sur 5 sites répartis sur le territoire : Beaurepaire, Jarcieu, Roussillon, Saint-Maurice-l'Exil, Saint-Clair du Rhône. Il déploie des parcours d'enseignement en musique et danse, ainsi que des interventions en milieu scolaire.

En 2022-2023, 644 heures d'enseignements hebdomadaires sont dispensés, dont 567 hors temps scolaires et 85 en temps scolaire. Cette saison, la vie de l'établissement a suivi son cours, sans restrictions liées à l'épidémie de Covid-19. **925 élèves sont inscrits au 31/12/2022**

Du nouveau du côté de l'enseignement danse

La street danse ou danse de rue, une chorégraphie sportive basée sur des mouvements dérivés du hip hop, mélangés avec le classique et le jazz a été proposée aux élèves du conservatoire (à partir de 10 ans).

Une dynamique forte autour des événements

Libéré des contraintes sanitaires pesant sur son activité, **le 6/4 a organisé ou participé à de nombreux événements** : 400 spectateurs ont assisté à la représentation de la classe danse et 1 500 personnes aux 4 concerts de Noël. Un concert a également été organisé à Sonnay dans le cadre d'un partenariat avec le Centre Social Au fil de Lambre autour du répertoire de chansons de Brel ; les élèves du 6/4 se sont aussi produits aux côtés d'artistes professionnels à la salle de « la Passerelle » à Bougé-Chambalud. Tous les orchestres du 6/4, soit 200 musiciens, sont montés sur scène pour un spectacle en hommage à Janis Joplin et Jimi Hendrix. En 2022, les classes de danse (tous styles, toutes classes) ont donné des représentations à l'occasion de la biennale de danse du 6/4.

L'accueil de la résidence Yaakaar

Le Conservatoire 6/4 a organisé la résidence d'artistes Yaakaar de la Compagnie Stylistik. Elle s'est déployée auprès de structures scolaires et de structures hors temps scolaire à l'échelle du territoire. C'est une opportunité de poursuivre le travail en éducation artistique et culturelle en créant de nouvelles interactions avec les publics et en explorant de nouvelles possibilités hors les murs. **La résidence s'est déroulée de l'automne 2021 au printemps 2023 :**

- Octobre 2021 : soirée de lancement du projet, spectacle « Entre [deux] 2.0 ».
 - Automne 2021 : formations et montage du projet
 - Automne/Hiver 2021 : création « Nos Mouvements Incessants » avec les élèves du Conservatoire
 - Février à mai 2022 : déclinaison des actions sur le temps scolaire
 - Été 2022 à printemps 2023 : déclinaison des actions hors temps scolaire
 - Octobre 2022 à janvier 2023 : pièce amateurs-professionnels REVERSE|SE RÉVER
- NB : Le bilan de cette résidence est présenté en année 2022, durant laquelle l'action s'est principalement déroulée.*

Cette résidence a été un événement marquant et fédérateur dans la vie du service autant que sur le territoire auprès de la population grâce à la tenue de nombreux événements :

- **Des formations** (12 h de formation / 37 participants)
- La création « **Nos Mouvements Incessants** » reprise par les élèves du Conservatoire. Pour cette création, Abdou N'gom s'est associé à l'artiste en poésie urbaine Mehdi Krüger. Elle a été adaptée par les artistes pour les élèves en danse et en théâtre du Conservatoire 6/4. Sur scène, se mêlaient les artistes interprètes et les élèves danseurs. Le spectacle a donné lieu à deux représentations en février 2022 à Saint-Clair-du-Rhône (Auditorium Conservatoire) et en juin 2022 à Saint-Maurice-l'Exil (Médiathèque ÉCuME). De ce travail a découlé une déambulation dans les espaces de la Médiathèque ÉCuME à Saint-Maurice-l'Exil en prélude de la représentation « Au fil des pages ».



© David Bonnet

■ Une semaine d'immersion au collège de l'Édit. Dans le cadre de l'enveloppe allouée par le Département de l'Isère, dédiée à l'organisation de résidence en milieu scolaire, le projet a pris une ampleur conséquente au LPO de L'Édit puisque la compagnie s'est installée pendant une semaine au cœur de la cité scolaire. 350 élèves ont participé à cette opération.

■ **De nombreuses actions à destination du grand public :** un flashmob « Styl'Challenge » ; un stage d'initiation danse hip hop ados avec des jeunes du Centre Social du Roussillonnais, du Service Enfance Jeunesse de Péage-de-Roussillon, du Centre Social Au fil de Lambre ; un stage ados organisé par le Centre Social du Roussillonnais, avec le Service Enfance Jeunesse de Péage-de-Roussillon ; un stage seniors organisé par le Centre Social Au Ffil de Lambre dans le cadre des ateliers « mémoire » ; des ateliers découverte dans l'espace public à Bougé-Chambalud et Roussillon, dans les quartiers politique de la ville à Péage-de-Roussillon.

Le projet chorégraphique « REVERSE | SE RÉVER » a consisté à associer des danseurs professionnels et des amateurs (sans niveau de pratique de la danse requis) à la création d'une pièce chorégraphique. 20 amateurs ont participé à cette aventure jusqu'au bout. 2 représentations du spectacle ont été données, réunissant 370 spectateurs.

Les représentations et bords de scène ont été nombreux puisque 11 spectacles (dont 2 scolaires) se sont tenus dans 7 communes, auxquels ont assisté 982 spectateurs.

LECTURE PUBLIQUE

Adoption d'un nouveau projet territorial de lecture publique

À partir des résultats de l'étude menée en 2021 par Tosca Consultants, trois axes stratégiques guident le projet territorial de lecture publique qui a été voté :

- toucher tous les habitants du territoire intercommunal, **développer les publics** ;
- faire des médiathèques des lieux de vie utiles à l'ensemble des habitants et garants de **l'équité d'accès à l'offre de services** ;
- développer, consolider et **pérenniser la culture « réseau » des équipes des bibliothèques**.

Le conseil communautaire a voté les moyens supplémentaires alloués à ce projet de lecture publique. Un Contrat Territoire Lecture a également été signé avec la DRAC Auvergne-Rhône-Alpes, constituant un cadre d'échanges et d'optimisation de moyens pour faciliter l'accès de tous à la lecture et à l'information.



La médiathèque tête de réseau (MTR)

Les **animations organisées intra muros de la médiathèque ÉCuME ont réuni 5 487 participants**.

La salle de spectacle de la MTR constitue un lieu spécialement repéré pour les spectacles jeunesse, lectures-spectacles, conférences et projections assorties de débats. 6 expositions ont trouvé place dans la salle pendant l'année 2022 et 21 ateliers. L'Espace Public Numérique (EPN) propose 10 ordinateurs au public afin qu'il puisse faire des recherches, consulter ses mails, etc. et imprimer le résultat des recherches ou des formulaires accessibles en ligne. Il y a eu 694 connexions dans l'année par 102 usagers. Le médiateur numérique est disponible pour les aider dans leurs recherches et dispense des formations d'apprentissage à l'internet, de bureautique, réseaux sociaux, sites marchands, etc. 55 adultes ont suivi ces formations et l'EPN a été utilisé par 157 personnes.

L'animation du réseau

En 2022, l'équipe du réseau a contribué aux projets de création / extension de médiathèques.

Celle de Revel-Tourdan a ouvert en septembre 2022 (accompagnement sur la constitution des collections, le choix du mobilier, l'organisation du déménagement, la programmation d'animation à l'ouverture) et celle de Vernioz ouvrira en 2023 (aide à l'organisation du déménagement, à la constitution des collections).

Intervention de la photojournaliste Laurence Geai « Le monde commence à ma porte #2 »

LES CHIFFRES CLÉS DU RÉSEAU ÉCUME

► **+ DE 8 100** emprunteurs actifs
+ 13,2 % de hausse par rapport à 2021

► **+ DE 340 000** prêts
dont 34 000 réservations via reseau-ecume.fr

► **+ DE 78 000** documents transportés via la navette
(+ 30 % par rapport à 2022)

► **+ DE 8 200** participants aux animations

Animations programmées à la MTR |
Gouttes de sang d'encre | Bulles de sang d'encre |
Fun en bulles | La petite librairie | 1m³ de lecture |
La Fête du court-métrage | Animations de robotique |
Le mois du film documentaire | La résidence d'illustration Clarisse Lochman |
La résidence de journalisme
« Le monde commence à ma porte #2 » |
La Fête de la Science |
La Fête du cinéma d'animation

CINÉMA

Éducation à l'image

En 2022, le service culture a accompagné 2 projets en éducation à l'image sur le territoire, notamment en collaboration avec les cinémas et en lien avec le PLEAC : **2 projets associant le cinéma L'Oron et des professionnels des studios Folimage, déployés en milieu scolaire et un stage de création de court-métrage**, projet co-construit avec la mission TEPOS, associant un professionnel du cinéma et un groupe de jeunes accompagnés par le Service Enfance Jeunesse de la ville du Péage-de-Roussillon. Cette vidéo aborde des sujets environnementaux et de maîtrise de la consommation d'énergie (AGEDEN). Le court métrage intitulé « Breath » a été projeté en séance avec les partenaires à la médiathèque ÉCuME, et diffusé via la chaîne youtube d'EBER CC.

Un soutien spécifique est **apporté aux écoles qui souhaitent participer aux dispositifs « maternelles au cinéma » et « primaires au cinéma »**. Une prise en charge partielle des transports est assurée par la Communauté de communes : 25 classes des écoles situées sur l'est du territoire ont participé au dispositif. 39 déplacements vers le cinéma L'Oron ont été pris en charge en 2021-2022. Cette action est réalisée en collaboration avec le cinéma L'Oron et en articulation avec l'Éducation nationale et les écoles du secteur.



Travaux des cinémas

Les travaux de mise en accessibilité et de rénovation du cinéma L'Oron à Beaurepaire ont débuté au 2^e semestre. Le chantier a débuté en juillet. En parallèle, le travail pour préparer la réouverture a débuté : rédaction d'un cahier des charges pour la délégation de service public et finalisation des cahiers des charges autour de l'équipement cinématographique et scénique de la salle de rencontres culturelles.

Le chantier du Grand Rex au Péage-de-Roussillon a débuté pendant l'été. La convention de soutien de la Communauté de communes a été adoptée en conseil communautaire du 28 novembre et un premier acompte de subvention d'investissement a été versé au démarrage des travaux. La livraison du bâtiment est envisagée d'ici fin 2023.

Les Rencontres du Cinéma

Entre Bièvre et Rhône Communauté de communes a organisé la 34^e édition des Rencontres du Cinéma de Beaurepaire, aux côtés de ses partenaires historiques : la Mairie de Beaurepaire, la société MC4 Distribution, le cinéma L'Oron et l'association Autour du Cinéma L'Oron. En raison des travaux au cinéma, **la salle du Rocher, mise à disposition par la mairie de Beaurepaire, a été métamorphosée** en salle de cinéma afin d'accueillir les festivaliers sur une édition de 8 jours au lieu de 4, du 9 au 16 octobre 2022. Cela a permis de présenter autant de films sur une salle unique que les années précédentes sur deux salles. Le travail conséquent réalisé sur l'aménagement et la scénographie de la salle a permis de projeter les films dans les meilleures conditions. 18 bénévoles ont participé à cette édition qui **a réuni + de 3 900 spectateurs**. Le marathon de réalisation « 48H objectif court-métrage » a été reconduit et a réuni 12 équipes d'amateurs soit 58 participants.



ÉQUIPEMENTS SPORTIFS

Entre Bièvre et Rhône met ses équipements sportifs à la disposition des établissements scolaires, des associations et des habitants.

119 797

usagers accueillis au centre
aquatique Aqualône

32 319

entrées à la piscine
Charly-Kirakossian

71 000 €

de subventions versées à différentes
associations sportives du territoire

» I ÉQUIPEMENTS SPORTIFS

LE CENTRE AQUATIQUE AQUALÔNE

Le centre aquatique et de remise en forme Aqualône, situé à Saint-Maurice-l'Exil est un équipement communautaire.

La gestion complète du service est confiée à la société Vert Marine, dans le cadre d'une délégation de service public.

En 2022, Aqualône a accueilli 119 797 usagers, soit une moyenne mensuelle de 9 983 passages. Cela représente 22 819 passages usagers de moins que l'année 2019 si on considère que 2019 était la dernière année d'exploitation pleine avant l'épisode COVID 19.

L'établissement enregistre en 2022 :

- 21 029 cartes d'abonnement
- 33 090 entrées unitaires
- 8 534 activités aquatiques
- 23 529 pass
- 12 309 entrées scolaires
- 6 218 entrées forme
- 5 148 entrées clubs et associations
- 7 434 entrées école de natation
- 1 971 entrées comités d'entreprises
- 535 entrées plongée

L'espace aquatique

Aqualône comporte, dans sa partie aquatique, un bassin sportif et un bassin ludique couverts, une piscine extérieure ouverte l'été.

Tout au long de l'année, Aqualône propose :

- 26 séances d'aquagym et d'aquabike ;
- des créneaux bébés nageurs dans une eau à 33° ;
- 14 créneaux hebdomadaires (dont 9 le mercredi) pour l'école de natation ;
- des séances réservées au public scolaire.

L'espace remise en forme

Il comporte un plateau cardio-musculation, une salle de cours collectifs de fitness, un espace détente avec sauna, hammam, jacuzzi. Le planning de séances de fitness et remise en forme comporte une trentaine de cours variés proposés chaque semaine.

Les pass illimités

Aqualône propose 6 formules de pass illimités :

- pass aquatique (piscine) ;
- pass matin (piscine, bien-être et aquagym accessibles avant 13h) ;
- pass aquaform (piscine et aquagym) ;
- pass fitness (fitness et bien-être) ;
- pass liberté (tout Aqualône).

Les événements

Des événements (journées sauvetage, stages de natation, portes ouvertes, structures gonflables, animations pour Pâques, Noël...) et des opérations commerciales sont organisés tout au long de l'année.



LA PISCINE DE BEAUREPAIRE

La piscine intercommunale de Beaurepaire est une piscine découverte qui comporte un grand bassin de 25 mètres de long, un petit bassin et une pateaugeoire. Elle est accessible durant la saison estivale.

En raison de problématiques de recrutement, la saison d'ouverture a dû être écourtée. Elle s'est déroulée du 2 juillet au 4 septembre 2022. L'équipement a été ouvert pour tous les publics, tous les jours, de 11h à 19h (à l'exception de certains jours d'intempéries).

Pour faire fonctionner cet équipement, EBER s'appuie sur le travail saisonnier, à l'exception de la gestion technique qui est réalisée par les services techniques en poste à Beaurepaire. L'équipe de saisonniers est répartie par postes et par périodes, avec en tout sur la saison : 7 personnes pour le nettoyage et les paniers, 1 régisseur principal, 2 régisseurs suppléants et 4 personnes pour la surveillance et les cours de natation.

Les entrées pour la saison s'élèvent à : 2 721 entrées individuelles adulte, 2504 entrées individuelles enfant, 2 314 entrées gratuites (centres sociaux, entrées avec carnets et abonnements, camping).

On a enregistré : 64 carnets de 10 entrées pour adulte / 23 carnets de 10 entrées pour enfant / 13 abonnements saison adulte / 5 abonnements saison enfant

Soit un total de 7 539 entrées pour la saison.



© En Marge

LA PISCINE DE CHARLY-KIRAKOSSIAN

La piscine Charly-Kirakossian, à Roussillon, dispose d'un bassin sportif de 25 mètres de long. Elle est utilisée pour l'essentiel par les scolaires et certains clubs sportifs du territoire. Elle est ouverte au public en soirée, le samedi et pendant les vacances scolaires.

En 2022, la piscine a accueilli 32 319 usagers sur une année de fonctionnement complète, dont : 14 512 entrées scolaires (de l'école primaire au lycée), 11 856 entrées associations ou clubs sportifs et 5 951 entrées public.

En été, la coupole de la piscine s'ouvre sur l'extérieur et permet de découvrir le bassin. La piscine met également à la disposition du public pateaugeoire, trampoline, terrain de beach-volley, espaces verts...



© Renaud Vezin

» I ÉQUIPEMENTS SPORTIFS

LES COMPLEXES SPORTIFS COMMUNAUTAIRES

Entre Bièvre et Rhône gère et met à la disposition du public scolaire et des clubs ses équipements sportifs communautaires : **gymnase intercommunal de Beaurepaire, gymnase Pierre-Quinon à Salaise-sur-Sanne, complexe sportif Frédéric-Mistral avec gymnase et stade d'athlétisme à Saint-Maurice-l'Exil** (homologué par la Fédération Française d'Atlétisme).

L'année sportive 2022 est marquée par la « fin » de la crise Covid. Ainsi, il a été possible de se reconstruire à nouveau pleinement à la question sportive. Le contact n'ayant jamais été rompu avec l'ensemble des utilisateurs des équipements sportifs ainsi qu'avec les administrés, il a été aisé de poursuivre sur cette voie. Un certain nombre d'actions ont pu se tenir.

> Versement de 71 000 € de subventions à des associations sportives entrant dans les champs de compétences sportives de la collectivité.

> Poursuite de l'optimisation des créneaux d'utilisation des équipements extérieurs du complexe Frédéric Mistral :
- Le projet EBER Athlé se poursuit grâce aux partenariats forts avec le collège Frédéric Mistral et le Rhodia Mini-section.

- Le Rhodia natation-triathlon a maintenu les entraînements sur piste de ses triathlètes.

- Le Lacross et le football sur le terrain synthétique.

- L'AFIPH entreprises Isère Rhodanienne n'a pas souhaité reconduire ses activités athlétiques à destination des travailleurs en situation de handicap.

> EBER est toujours conventionné avec une vingtaine d'associations sportives pour l'utilisation de ses équipements sportifs. Deux nouvelles disciplines font leur entrée parmi les utilisateurs : le football avec l'Amicale laïque de Saint-Maurice ainsi que le Lacross avec l'association Isère Lacross.

> Les 3 conventions d'animation pour la conduite du projet EBER Athlé, visant à développer la pratique de l'athlétisme sur le territoire ont été reconduites (avec le collège Frédéric Mistral, Le Rhodia Club Mini-Section et l'EACR).

> Rédaction d'un règlement intérieur global des équipements sportifs hors piscines et validation de ce dernier par le conseil communautaire.

> Accueil d'une compétition sportive internationale au gymnase Pierre-Quinon : les championnats du monde de Kettlebell.

> Poursuite du projet de réhabilitation des équipements sportifs Pierre Quinon et Frédéric Mistral et lancement d'une réflexion sur la mise en accessibilité du gymnase intercommunal de Beaurepaire.

> Elargissement de la mutualisation des contrôles des équipements sportifs : signature d'un contrat pluriannuel avec l'entreprise Soleus pour intervenir dans l'ensemble des équipements intercommunaux (hors piscines).



© EBER



© Renaud Vezin



© EBER

> Maintien de la vidéo-surveillance pour lutter contre les intrusions et dégradations sur le complexe Frédéric-Mistral. Ces dernières ont d'ailleurs fortement diminué.

> La poursuite du renouvellement du parc de matériel sportif mis à disposition du public et acquisitions de nouveaux matériels pour la pratique, à hauteur de 15 000€ :

- Achat de tapis et matelas de gym, tables de tennis de table, poteaux et filets de badminton, matériel de cirque, matériel d'athlétisme, matériel pour les activités de la pause méridienne pour les agents...

- Achat et mise en place de lampadaires solaires sur le complexe Frédéric Mistral.

> Accueil d'un service civique partagé avec la direction Culture (Octobre)

> Perspectives pour 2023 :

> Poursuivre le renouvellement du parc de matériel dans les équipements sportifs.

> Mettre sur rail le garage de saut à la perche pour faciliter et donc multiplier son utilisation.

> Uniformiser la gestion de l'ensemble des équipements sportifs.

> Réajuster le projet EBER Athlé pour développer de nouveaux partenariats.

> Optimiser l'utilisation de l'ensemble des équipements sportifs EBER.

> Optimiser la transversalité avec les services techniques.

> Suivre de près l'ensemble des projets de réhabilitation et travaux d'envergure dans les équipements sportifs d'EBER.

LE SOUTIEN À L'ALPES ISÈRE TOUR



Une convention pluriannuelle de partenariat a été signée en octobre 2020 entre EBER, la Ville de Saint-Maurice-L'exil et le Comité d'Organisation du Tour Nord Isère (COTNI), organisateur de la course cycliste de l'Alpes Isère Tour. Cette convention couvre la période 2020 – 2026 et elle vise à accompagner le COTNI financièrement (à hauteur de 20 000 €), ainsi qu'aux niveaux matériel, logistique et administratif. Ainsi, chaque année, au mois de mai, le départ et l'arrivée de la 4^e étape de l'Alpes Isère Tour auront lieu en alternance sur Saint-Maurice-L'Exil et sur une autre commune d'Entre Bièvre et Rhône.

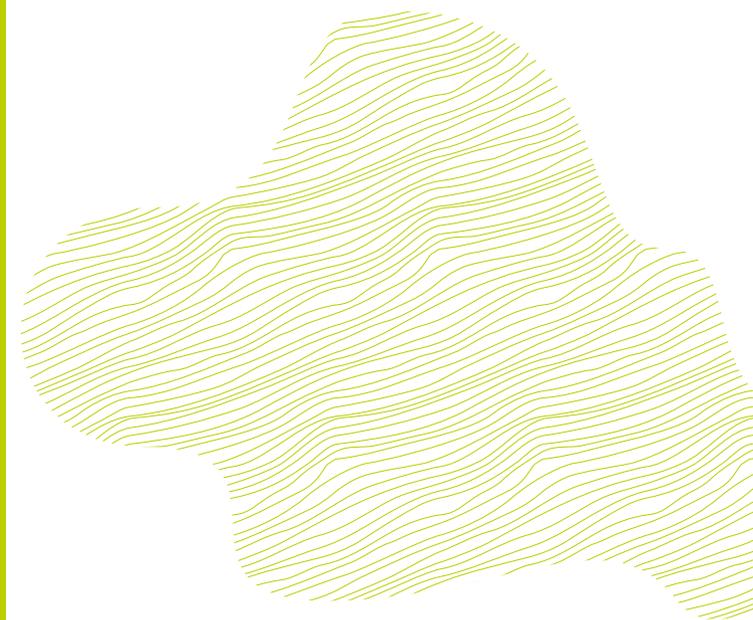
Le samedi 28 mai 2022, EBER a accueilli cette course cycliste avec un départ à Saint-Maurice-l'Exil et une arrivée à Beaurepaire.

ÉQUIPEMENTS SPORTIFS

LE RHODIA CLUB OMNISPORTS

Entre Bièvre et Rhône soutient financièrement trois sections du Rhodia Club Omnisports : loisirs sport handicaps / natation / athlétisme.

La natation et l'athlétisme, pratiques sportives universelles, sont dispensées sur le territoire au sein d'équipements sportifs gérés par la Communauté de communes (piscines, gymnases).



ENTRE
BIÈVRE
ET **RHÔNE**
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

Agnin
Anjou
Assieu
Auberives-sur-Varèze
Beaurepaire
Bellegarde-Poussieu
Bougé-Chambalud
Chalon
Chanas
Cheyssieu
Clonas-sur-Varèze
Cour-et-Buis
Jarcieu
La Chapelle-de-Surieu
Le Péage-de-Roussillon
Les Roches-de-Condrieu
Moissieu-sur-Dolon
Monsteroux-Milieu
Montseveroux

Pact
Pisieu
Pommier-de-Beaurepaire
Primarette
Revel-Tourdan
Roussillon
Sablons
Saint-Alban-du-Rhône
Saint-Barthélémy
Saint-Clair-du-Rhône
Saint-Julien-de-l'Herms
Saint-Maurice-l'Exil
Saint-Prim
Saint-Romain-de-Surieu
Salaise-sur-Sanne
Sonnay
Vernioz
Ville-sous-Anjou

Siège Entre Bièvre et Rhône
Communauté de Communes
9 rue du 19 Mars 1962
38556 Saint-Maurice-l'Exil cedex
Tél : 04 74 29 31 00

Pôle de proximité
28 Rue Français, 38270 Beaurepaire
04 74 84 67 29

accueil@entre-bievretrhone.fr

www.entre-bievretrhone.fr

 EntreBièvreRhône

TERRE D'ÉNERGIES !